

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

ESSAI PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN TRAVAIL SOCIAL (PROFIL STAGE)

PAR

MAXINE BEAUDETTE-PARADIS

SOUS LA DIRECTION DE MARIE-JOËLLE ROBICHAUD

NÉGLIGENCE EN CONTEXTE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE : PROPOSITIONS
POUR EN ATTÉNUER LES IMPACTS CHEZ LES ADOLESCENTS ET LEURS FAMILLES

LE 23 JUIN 2023

Table des matières

Résumé de l'essai.....	3
1. Introduction.....	4
1.1 Le processus d'élaboration du projet de stage.....	5
1.2 La population ciblée	8
1.3 Les activités réalisées dans le stage.....	9
2. Problématique	9
2.1 La négligence	9
2.2 La négligence à l'adolescence.....	11
2.2.1 La bienveillance et le soutien à l'autonomie.	12
2.2.2 L'importance de la relation.....	13
2.2.3 La responsabilité de l'adolescent.....	13
2.3 Les impacts de la négligence chez l'adolescent	14
2.3.1 Négligence et identité.	16
2.3.2 Négligence survenant à l'adolescence	17
3. Sujet traité dans l'essai.....	18
3.1 Pertinence du sujet.....	19
4. Un changement de paradigme en cours à la protection de la jeunesse	21
5. Les outils prometteurs	23
5.1 Les outils de l'initiative AIDES	24
5.1.2 Les forces et limites des outils de l'initiative AIDES.....	25
5.2 Le Relational Assessment of Neglected Youth (RANY).....	26
5.3 L'outil écosystémique créé dans le milieu de stage	28
5.3.1 Appréciation de l'outil.....	29
6. Le trauma complexe et la négligence.....	31
6.1 Une pratique sensible et spécifique au trauma	33
7. Discussion	35
7.1 La réalité de la pratique à l'application des mesures.....	35
7.2 Actualiser la définition de la négligence	38
7.3 Exploiter l'angle du trauma complexe pour comprendre les enjeux de la négligence à l'adolescence	41
7.4 Les pistes de réflexion pour atténuer les impacts de la négligence à l'AM	42

7.4.1 Sensibiliser les intervenants au trauma complexe.	42
7.4.2 Devenir une organisation sensible au trauma.	43
7.4.3 Agir sur les conditions de vie.	46
7.4.4 L'agentivité des personnes impliquées.	47
7.4.5 Les outils : un moyen pour les gestionnaires à l'AM d'agir sur les impacts de la négligence.	49
7.5 Les apports pour la pratique à l'application des mesures.	49
7.5.1 L'utilité de l'outil écosystémique à l'application des mesures.	52
7.5.2 Les limites de l'outil.	54
8. Conclusion	57
Références	59
Appendice A	66

Résumé de l'essai

La négligence, spécifiquement celle vécue à l'adolescence, est un sujet peu étudié malgré que l'ampleur de ses conséquences sur le cours de la vie de ces jeunes soit reconnue. La situation de négligence ayant déjà occasionné des difficultés au niveau du fonctionnement social des adolescents¹, comment en atténuer les impacts sur leur développement ? Pour y arriver, les professionnels doivent connaître les particularités de cette problématique à l'adolescence ainsi que son lien avec la notion de trauma complexe. Cet essai clarifie les enjeux présents dans l'intervention en contexte de négligence à l'adolescence et présente certains outils qui pourront soutenir les professionnels. Le stage a permis d'approfondir les réflexions sur la problématique et de constater les difficultés que pose l'utilisation d'un outil d'intervention en contexte de protection avec les familles. L'outil développé en contexte de stage représente tout de même un point de départ intéressant pour l'intégration d'une approche écosystémique et participative dans l'analyse des besoins du jeune tout en étant adapté au contexte d'intervention à l'application des mesures auprès des adolescents.

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. L'auteure reconnaît que certaines personnes concernées ne s'identifient pas au genre masculin.

1. Introduction

La récente Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) a permis aux professionnels et aux usagers des services de protection de l'enfance de s'exprimer concernant les ratés du système. La commission soulève dans ses conclusions la nécessité de miser sur des pratiques de collaboration entre les professionnels et d'ajuster les conditions de travail en conséquence. La participation des familles et de la communauté dans le processus d'intervention est aussi jugée comme prioritaire (CSDEPJ, 2021). Ces conclusions laissent entrevoir l'espoir d'un changement au niveau des pratiques de gestion permettant de mieux répondre aux besoins des familles vulnérables, mais qu'en est-il des familles qui ont déjà souffert de l'inadéquation des services et qui continueront d'être affectées par celle-ci jusqu'à ce que les changements souhaités soient établis au sein du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ? Au Québec, la négligence est la première forme de maltraitance faisant l'objet d'un signalement depuis les dix dernières années (ACJQ, 2010 ; DPJ/DP, 2015, 2020). Malgré l'implantation de programmes d'intervention en négligence (Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire, 2016), le problème persiste et ses impacts sont particulièrement pernicious dans la vie des enfants qui la subissent. À cet égard, les impacts de la négligence à l'adolescence sont peu documentés (Hicks & Stein, 2015 ; Raws, 2018). La littérature s'est attardée à ses conséquences chez les tout-petits (Éthier & Milot, 2009 ; Nadeau, 2011 ; Kobulsky, Villodas, Yoon, Wildfeuer, Steinberg, & Dubowitz, 2021) et à l'importance des pratiques préventives pour enrayer la négligence. À l'heure actuelle, les services spécialisés mis en place à cet effet sont uniquement accessibles aux enfants de moins de 12 ans (ASSSL, 2013 ; ASSSL, 2014). Pourtant, les conséquences de la négligence ne disparaissent pas à cet âge (Dubowitz & al., 2019; Éthier & Milot, 2009; Hicks & Stein, 2015; Kobulsky & al., 2021; Raws, 2018 ; Rees, Hicks, Stein, & Gorin, 2011 ; Scannapieco & Connel-Carrick, 2005). Lorsque l'on prend connaissance de l'histoire de vie des adolescents se retrouvant en situation de protection à l'adolescence, la négligence fait souvent partie des expériences vécues et est même fréquemment à l'origine des problèmes qu'ils rencontrent à cet âge. En l'absence de pratique spécialisée s'adressant aux adolescents et à leurs familles touchées par cette problématique, les difficultés vécues par ces jeunes risquent de perdurer et de s'accroître avec le temps. Sachant que l'adolescence est une période déterminante dans la

transition vers l'âge adulte, il paraît essentiel de réfléchir aux pistes d'interventions permettant d'atténuer les impacts de la négligence chez les jeunes en difficulté à la protection de la jeunesse.

Mon expérience de stage à l'application des mesures avec les adolescents a mis en évidence la détresse ressentie par ces jeunes et l'inadéquation des services offerts pour qu'ils s'épanouissent. Pour comprendre l'évolution de ma réflexion à l'égard du concept de négligence, il convient avant tout d'exposer le processus d'élaboration du projet de stage et de présenter un résumé de mon expérience à l'application des mesures. Un portrait du concept de négligence, ses conséquences sur l'adolescent et les similitudes avec la notion de trauma complexe sont ensuite exposés. Certains outils prometteurs adaptés à la population ciblée seront également présentés et serviront de comparatif dans l'évaluation de l'outil écosystémique développé pendant le stage. Pour terminer, une réflexion sur le rôle des travailleurs sociaux et des gestionnaires des CISSS du Québec à l'égard de la problématique s'imposera.

1.1 Le processus d'élaboration du projet de stage

Mon intérêt pour la négligence a débuté au cours d'un stage à l'évaluation et l'orientation des signalements à la protection de la jeunesse (PJ) avant mon entrée à la maîtrise. Durant ce stage, j'ai pu constater l'ampleur de la problématique par la fréquence des signalements retenus pour de la négligence. Contrairement aux autres motifs de compromission, la négligence était celui qui semblait le plus difficile à identifier clairement comme telle. Lorsqu'il est question d'abus physique ou sexuel, il est plus évident de statuer sur la compromission puisque la décision se base sur des faits prescrits par la loi. En contexte de négligence, la subjectivité des professionnels entre en ligne de compte (Lacharité, Éthier, & Nolin, 2006). Le sens donné au concept de négligence varie notamment selon les valeurs, la culture et l'évolution des connaissances scientifiques (Lacharité, Éthier, & Nolin, 2006). Plusieurs facteurs sont à considérer pour en venir à une prise en charge de la famille. L'âge de l'enfant, sa résilience, la présence de besoins spécifiques tels que des soins médicaux et une prise de médication quotidienne liés à une condition de santé particulière ou la présence d'autres personnes réussissant à répondre aux besoins non comblés par les parents sont des exemples de facteurs qui influencent l'évaluation du DPJ. La loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), une loi d'exception qui régit la pratique du DPJ, oblige à tenir compte de l'ensemble des alternatives possibles pour soutenir les familles avant d'impliquer les services de protection dans leur vie. Statuer de la non-compromission de l'enfant ne signifie pas l'absence de négligence, mais

plutôt que les faits rapportés ne rencontrent pas les critères d'intervention décrits par la LPJ. Cet état de fait m'a confronté dans mes valeurs personnelles ce qui m'a conduit à approfondir mes connaissances sur le sujet dans le cadre de mon stage, mais également au cours de ma maîtrise. Ayant constaté les effets de la négligence sur les enfants évalués en dernière ligne, je souhaitais contribuer au développement de pratiques préventives au sein des services de première ligne pour les familles d'enfants de moins de 5 ans. J'ai alors approché certains professionnels travaillant au sein des programmes d'aide personnelle, familiale et communautaire (PAPFC) et différents organismes communautaires impliqués auprès des familles des Laurentides. Le contexte pandémique et le roulement d'employés au sein des services publics ont fait obstacle à l'obtention d'un stage dans les milieux souhaités. Une travailleuse sociale à l'application des mesures pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans au CISSS de Lanaudière a cependant témoigné son intérêt pour mon sujet de stage. Nous avons donc révisé l'ensemble du projet pour l'adapter aux besoins des adolescents en contexte de protection et de l'équipe de l'application des mesures à Repentigny. Au cours de la conception du projet, j'ai pu constater qu'il existait peu d'informations sur la négligence à l'adolescence ainsi que de pistes d'interventions adaptées à ce type de population. J'ai aussi été étonnée d'apprendre par ma superviseure que la négligence n'était pas un motif de compromission fréquent à l'adolescence, bien que les intervenantes considèrent qu'elle est tout de même présente au sein de plusieurs familles. Les troubles de comportements sévères sont les plus fréquemment invoqués pour justifier l'implication des services de protection auprès du groupe des 12-17 ans (DPJ/DP, 2022; Lafantaisie, St-Louis, Bérubé, Milot, & Lacharité, 2019). Cela a suscité des questionnements à l'égard de la compréhension qu'ont les professionnels du concept de négligence et des effets délétères des interventions axées sur le symptôme incarné par le jeune plutôt que sur les causes de celui-ci.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai proposé d'orienter mon projet de stage spécialisé vers une évaluation des outils cliniques utilisés dans le milieu pour les adapter aux particularités des adolescents en situation de négligence ainsi qu'aux besoins des professionnels dans l'évaluation du fonctionnement familial. Une fois intégrée dans l'équipe, les deux spécialistes en activités cliniques du milieu m'ont appris qu'aucun outil en contexte de négligence n'est utilisé dans le milieu et que la plupart des outils cliniques ne sont pas destinés aux travailleurs sociaux, mais plutôt aux éducateurs de l'équipe. Toutefois, l'une des spécialistes cliniques a souligné l'existence du Cahier d'analyse des besoins de l'enfant (CABE) adapté selon l'âge de l'enfant. Le CABE est le

dernier des trois outils de la démarche d'intervention appliquée au sein des PAPFC. Malheureusement, le contexte du stage ne permettait pas d'intégrer un tel outil. Le temps nécessaire pour la formation et l'administration des trois outils aurait dépassé la période prévue du stage. Une autorisation des gestionnaires aurait également été nécessaire pour employer ces outils avec les adolescents puisque seuls les services œuvrant auprès des enfants de moins de 12 ans ont obtenu leur aval. D'autres avenues devaient donc être explorées.

Je me suis alors référé à *l'Inventaire des outils clinique en négligence* de Turcotte et Pilote (2012) afin de sélectionner les outils pertinents pour le milieu de stage et entreprendre les démarches pour se les procurer. Aucun outil n'était toutefois accessible (sans formation, disponible gratuitement et traduit en français) et adapté à la réalité du milieu (rapide à administrer, adapté aux adolescents et au contexte sociojudiciaire de la protection de la jeunesse, propice à la planification des interventions). J'ai alors consulté une recension des écrits provenant d'Angleterre portant spécifiquement sur la négligence à l'adolescence. Raws (2018) y confirmait l'absence d'outil d'évaluation validé et conçu spécifiquement pour ce type de population. Il soulignait cependant la pertinence du modèle écologique comme cadre d'intervention en situation de négligence. Les outils mis en place dans les programmes spécialisés en négligence ont inspiré les questions suggérées, mais suivant ces constats, le projet de stage a dû être complètement remanié ; il a finalement consisté à développer et tester un outil d'intervention basé sur le modèle écologique de Bronfenbrenner (1979).

L'outil, exploratoire dans son design et son application, a été élaboré de manière à ce que l'adolescent puisse s'exprimer sur les facteurs biopsychosociaux qui jouent un rôle dans la réponse à ses besoins et ainsi permettre aux différentes personnes impliquées auprès du jeune d'identifier à la fois les facteurs de risque et de protection en cause dans la situation familiale. Le modèle écologique de Bronfenbrenner a été opérationnalisé en canevas d'entretien à compléter au cours d'un échange semi-dirigé avec le jeune. Des modifications ont été apportées à l'outil en cours d'application auprès des jeunes pour améliorer la compréhension de ces derniers et faciliter son utilisation pour les intervenants.

1.2 La population ciblée

Les adolescents ciblés pour participer à la mise en application de l'outil étaient suivis à l'application des mesures pour des enjeux liés à la négligence sans que celle-ci soit nécessairement le motif principal de leur prise en charge. Trois (3) jeunes sur quatre présentaient des troubles de comportements représentant un risque pour leur sécurité ou leur développement. Ceux-ci faisaient référence à des comportements d'automutilation (n=2), à des idées suicidaires (n=3), à de la délinquance (n=1), à des problèmes de consommation (n=1) ainsi qu'à des manifestations de violence physique et verbale (n= 2). La négligence éducative faisait l'objet d'un alinéa principal pour deux jeunes et se trouvait comme alinéa secondaire d'une autre. La négligence éducative se déclinait sous la forme de l'absentéisme scolaire (n=2) et des pratiques éducatives inappropriées de la part des parents (n=2). Une adolescente était suivie pour de la négligence sur le plan physique, faisant référence à l'expulsion du domicile familial pour cause d'insalubrité et de défaut de paiement.

Tableau 1

Les adolescents sélectionnés selon le motif de compromission

Motif de compromission	Participants (adolescents)			
	M.L	M.B	A.D	G.H
Trouble de comportement sévère				
Automutilation	X		X	
Idées suicidaires	X		X	X
Délinquance			X	X
Toxicomanie			X	X
Violence	X			X
Négligence				
Physique		X		
Éducative	X			

1.3 Les activités réalisées dans le stage

Mon implication auprès des familles ne se résumait pas à l'administration de l'outil. Des rencontres avec les adolescents, leurs parents et les différents professionnels impliqués (psychoéducateurs, éducateurs et pédopsychiatre) ont également fait partie des activités réalisées durant le stage. La passation de l'outil devait souvent être remise à une rencontre ultérieure afin d'intervenir auprès des familles concernant des événements ayant eu lieu les jours précédents nos rencontres. La mise en place de l'outil a eu lieu à différents moments du suivi, soit dans les premières rencontres (n=2) et vers la moitié du suivi (n= 2).

Le mandat de protection ainsi que les besoins des familles ont souvent conduit à des interventions davantage centrées sur la discipline émise par les parents, l'absentéisme scolaire ou les comportements violents de l'adolescent. J'ai tout de même pu compléter l'outil avec trois adolescents et le reprendre dans un contexte d'intervention familiale avec l'un de ces trois adolescents. Dans une situation où il était difficile de trouver un moment avec la jeune pour réaliser l'outil, j'ai complété seule le canevas à partir des propos de la jeune ainsi que de ceux de sa psychoéducatrice scolaire. J'ai ensuite présenté l'outil complété à l'adolescente pour valider ma compréhension de sa situation. L'outil servait davantage dans ce cas à permettre à l'intervenant de prendre du recul sur la situation et à valider ses impressions auprès d'une jeune qui ne se sentait pas comprise par les professionnels impliqués.

Pour comprendre la pertinence de l'existence d'un outil écosystémique conçu pour les familles d'adolescents pris en charge à l'application des mesures, il faut d'abord prendre connaissance des enjeux en cause lorsqu'il est question de négligence. La section suivante débute par la définition légale de la problématique et les nuances apportées par certains auteurs pour finir avec la manière dont la négligence se traduit à l'adolescence.

2. Problématique

2.1 La négligence

La négligence est difficile à conceptualiser en raison des facteurs multidimensionnels qui la composent (Turcotte & Pilote, 2012). La loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) adopte la définition la plus commune de la problématique centrée sur l'absence de réponses parentales aux besoins fondamentaux pour la sécurité et le développement de son enfant (Hicks & Stein, 2015;

Horwath, 2007; *LPJ*, art.38b, 2017 [1977]; Raws, 2018). Ces besoins sont de l'ordre des soins physiques, de la santé et de l'éducation de l'enfant. La négligence peut être constatée au niveau physique lorsqu'il est question de l'insalubrité du logement, de l'alimentation, de l'hygiène et de la tenue vestimentaire d'un mineur. En ce qui concerne la santé, le DPJ considère qu'il y a de la négligence si l'enfant ne reçoit pas les soins de santé physique et mentale nécessaires (ex. : consultation du médecin, du pédopsychiatre, prise de médication, etc.). Finalement, une des formes les plus répandues est la négligence éducative, c'est-à-dire un manque de surveillance, d'encadrement ou l'absence de moyens employés pour assurer la scolarisation de l'enfant (Bouchard, 2007). Cette définition situe la négligence comme une problématique reflétant l'incapacité des parents à exercer leur rôle auprès de l'enfant.

Les compétences parentales sont un facteur parmi tant d'autres qui détermine la présence d'une situation de négligence. Une évaluation de la problématique centrée sur les responsabilités parentales ne permet pas d'adresser la négligence dans son entièreté. La définition légale qui régit la pratique en protection de la jeunesse fait abstraction du contexte dans lequel se trouvent les familles. Une analyse écosystémique de la réalité des familles offre une vue plus large des facteurs directement ou indirectement impliqués dans la négligence (Ndiaye & St-Onge, 2012 ; Lacharité, Éthier & Nolin, 2006). En effet, il faut considérer que l'enfant grandit dans un environnement qui dépasse l'univers familial. Ses interactions avec cet environnement influencent son développement (Bronfenbrenner, 1979 ; Carignan, 2017). Il dépend des capacités individuelles, des perceptions vis-à-vis de son expérience, ainsi que des rétroactions de l'environnement pour se développer (Bronfenbrenner, 1979 ; Lacharité, Éthier, & Nolin, 2006). La négligence s'établit lorsque les relations entre l'enfant, les parents et la collectivité sont perturbées. Les caractéristiques individuelles du jeune et de ses parents (ex : le tempérament, l'âge, les conditions de santé, style d'attachement, l'histoire de vie, etc.) ainsi que les caractéristiques de l'environnement (ex : présence d'un réseau social positif, sécurité du quartier, proximité des services, employabilité, politiques sociales généreuses pour les familles en difficulté, situation économique favorable, valeurs prosociales, culture dominante, etc.) influencent la réponse aux besoins du jeune et la qualité des relations avec autrui (Bronfenbrenner, 1979). C'est l'interaction entre ces éléments qui détermine l'apparition de la négligence, de même que sa chronicité (Lacharité, Éthier, & Nolin, 2006).

Ainsi, par-delà les définitions plus normatives telles que celles fournies dans la LPJ, la théorie écosystémique reconnaît que les aspects contextuels et environnementaux contribuent à son émergence (ACJQ, 2010 ; ASSSL, 2014; CLIPP, 2008). Par exemple, Lacharité, Éthier et Nolin (2006) considèrent la négligence comme étant « causée par un ensemble complexe de facteurs, incluant notamment des difficultés parentales [...], une fragmentation des ressources économiques, sociales et culturelles dont disposent les parents, des sources de stress contextuelles et des incohérences politiques » (p.384). Cette manière de conceptualiser la problématique mène à l'intégration d'une forme communautaire de la négligence (ASSSL, 2014; CISSS Côte-Nord, 2016). Celle-ci fait référence au manque de ressources disponibles pour soutenir les familles sur le territoire où elles résident. Cette forme de négligence, tout comme celles associées au macrosystème, implique donc une responsabilité collective dans le développement et la lutte contre cette problématique.

En 2021-2022, près de 50 % des enfants pris en charge par la protection de la jeunesse au Québec étaient à risque ou en situation de négligence. La plupart d'entre eux étaient âgés de moins de 13 ans (72 %) alors que 28 % étaient des adolescents.

Les conséquences de la négligence varient selon l'âge de l'enfant. Une attention particulière est portée à sa présence pendant la petite enfance compte tenu des dommages irréversibles que peut occasionner le manque de stimulation et d'interactions positives sur le développement du cerveau et le style d'attachement de l'enfant (Lacharité, Éthier, & Nolin, 2006 ; Nadeau, 2011). L'état actuel des connaissances sur le développement de l'enfant permet de clarifier les attentes à l'égard des donneurs de soin et divers professionnels pour répondre aux besoins développementaux des tout-petits. Il est alors plus clair de déterminer en quoi consiste la négligence à cette période de la vie. Un flou théorique subsiste néanmoins en ce qui a trait à la présence de négligence plus tard dans le développement de l'enfant.

2.2 La négligence à l'adolescence

Certains auteurs ont soulevé l'importance d'adapter la définition de la négligence à l'adolescence (Dale 2020 ; Hicks & Stein, 2015; Kobulsky et al., 2021; Raws, 2018 ; Rees & al., 2011). Parmi les raisons évoquées, la responsabilité parentale dans le développement de la négligence est plus flagrante dans le cas d'enfants en bas âge puisqu'ils dépendent du parent pour

répondre à leurs besoins de base (Hicks & Stein, 2015). En ce qui concerne les adolescents, la responsabilité des parents dans l'émergence de la problématique est plus complexe à établir (Hicks & Stein, 2015). Raws (2018) explique qu'il est plus difficile de conceptualiser la négligence à l'adolescence puisque les pratiques parentales adaptées à cette période du développement sont moins définies. Le point de vue des adolescents offre une piste intéressante pour remédier à ce flou conceptuel.

Hicks et Stein (2015) ont sondé 51 jeunes âgées de 12 à 24 ans présentant des facteurs de vulnérabilité à la négligence à travers des groupes de discussion pour connaître leur définition de la problématique, ses causes et ses conséquences (Rees & al., 2011). Vingt-huit professionnels de différentes disciplines (médecins, intervenants, policiers, etc.) œuvrant auprès des jeunes ont aussi fait part de leur conception de la négligence. L'expérience a confirmé qu'il est difficile pour les professionnels et les jeunes d'identifier la négligence à l'adolescence. Certains éléments se sont tout de même démarqués dans leurs discours, lesquels seront présentés dans les prochaines sections.

2.2.1 La bienveillance et le soutien à l'autonomie. L'adolescence est une période cruciale dans le développement qui comporte son lot de défis. Le jeune endosse de plus grandes responsabilités et développe son autonomie. Selon les adolescents sondés, la négligence est qualifiée comme telle lorsque les parents ne font pas preuve de bienveillance vis-à-vis du jeune et lorsqu'ils n'ont pas su lui inculquer les connaissances nécessaires pour son indépendance au quotidien. Du point de vue des participants à cette recherche, la bienveillance fait référence au soutien affectif donné à l'adolescent.

Il est possible d'interpréter cette conceptualisation en considérant l'adolescence comme une période de grands questionnements dans laquelle le jeune vit une variété d'émotions. En l'absence de soutien et de réconfort des parents, le jeune risque de vivre de la détresse psychologique et présenter des lacunes au niveau de ses habiletés sociales (Cohen & Thakur, 2020). Par ailleurs, les adolescents sondés dans l'étude de Hicks et Stein (2015) n'identifient pas l'absence des parents comme étant la source du problème. Ils dénoncent plutôt le fait que les parents aient omis de leur apprendre à réaliser les tâches qu'ils sont contraints d'effectuer au quotidien. En d'autres mots, les jeunes considèrent vivre de la négligence lorsqu'ils n'ont pas reçu le soutien nécessaire pour développer les habiletés permettant leur autonomie (ex : comment faire à manger, faire la lessive,

trouver un emploi, agir adéquatement en société, etc.). Les parents doivent assumer deux fonctions de base auprès de leur enfant : offrir un soutien affectif et établir un encadrement lui permettant d'exercer une forme de contrôle parental nécessaire au développement de l'enfant (Claes, Ziba-Tanguay, & Benoit, 2008). Si le lien d'attachement est un aspect universel, des variations culturelles sont toutefois présentes à l'égard des attentes liées à l'autonomie du jeune. Les jeunes adultes de l'étude de Hicks et Stein (2015) relèvent l'existence de changements dans la définition de la négligence selon la culture (Rees & al., 2011). En effet, au sein de certaines cultures, les parents exercent davantage de contrôle et tardent à donner certaines libertés à l'adolescent. La culture occidentale tend pour sa part à laisser davantage d'espace à la négociation ainsi qu'à l'autonomie du jeune (Claes, Ziba-Tanguay, & Benoit, 2008). La signification donnée au concept de négligence varie donc en fonction de la culture et des attentes des adolescents sondés. La définition de la négligence devrait alors diverger selon la capacité des adultes à satisfaire les besoins formulés par l'adolescent.

2.2.2 L'importance de la relation. Dale (2020) affirme de son côté que la négligence à l'adolescence se démarque par l'importance de la relation qui unit le jeune et son parent dans l'émergence de la problématique. L'adolescent a besoin d'entretenir des relations réciproques avec un adulte qui sera propice à son épanouissement personnel. En l'absence de ce type de relation avec le parent ou un adulte significatif, le jeune risque d'entretenir une conception erronée de ses relations, ce qui affectera ses interactions avec autrui au cours de sa vie (Dale, 2020). Raws (2018) soulève que la relation entre le parent et le jeune, notamment leurs manières de réagir à leurs comportements mutuels, peut mener à de la négligence. Contrairement à l'enfant en bas âge, l'adolescent peut jouer un rôle dans l'apparition du contexte de négligence en rejetant, par exemple, l'encadrement émis par le parent. Ce dernier détient moins de contrôle sur les faits et gestes de l'adolescent et peut éprouver des difficultés à adapter son rôle parental de manière à établir un équilibre entre la protection et l'autonomie du jeune (Couteron & Stehelin, 2019; Raws 2018). Dans ce cas de figure, l'attitude du parent et du jeune affecte leur relation et par le fait même contribue à la présence de la négligence.

2.2.3 La responsabilité de l'adolescent. Les professionnels en contexte de protection ont pour leur part, leur propre compréhension des particularités de la négligence à l'adolescence. Des similarités avec les propos des auteurs précédents s'en dégagent, notamment en ce qui concerne la

responsabilité des adolescents (Hicks & Stein, 2015). En vieillissant, le jeune acquiert un statut social et légal plus important dans la société qui le responsabilise de plus en plus pour les choix qu'il fait, de même que les conséquences qui peuvent s'ensuivre (Gaudet, 2007). De ce fait, les comportements problématiques du jeune, même si ceux-ci sont le reflet d'une négligence vécue de la part des parents ou de la communauté, peuvent être interprétés comme de mauvaises décisions de l'adolescent (Hicks & Stein, 2015). Chez l'adolescent, le comportement est le vecteur d'analyse et d'intervention, avec peu d'égard pour les possibles causes sous-jacentes, notamment la négligence. L'importance accordée aux symptômes de la négligence (ex : les comportements à risque du jeune) dans l'intervention conduit à l'identification de la problématique comme étant les troubles de comportement du jeune plutôt que la négligence vécue. Ce phénomène s'explique probablement par une mauvaise compréhension de la problématique par les professionnels ainsi que l'inadéquation de la définition légale actuelle pour la négligence à l'adolescence (Dale, 2020; Hicks & Stein, 2015 ; Raws, 2018). Une conceptualisation de la négligence basée sur les responsabilités parentales et uniformisée à tous les groupes d'âge risque de diriger les professionnels vers une compréhension erronée de la problématique, particulièrement chez les adolescents. Par exemple, l'intervenant pourrait croire que les comportements problématiques du jeune sont principalement liés à un manque d'encadrement parental, alors que d'autres facteurs peuvent aussi jouer un rôle dans leur apparition tels que le désir d'approbation par ses pairs, la recherche de son identité et un manque de soutien des services de la communauté pour outiller la famille à surmonter leurs difficultés. Il est probable que les interventions qui en découleront ne seront pas efficaces pour résoudre la problématique puisqu'elles n'adresseront pas les causes ou les racines du problème. La négligence pourrait alors persister dans le temps et augmenter les impacts négatifs sur l'adolescent (Éthier et Milot, 2009 ; Kobulsky et al., 2021).

2.3 Les impacts de la négligence chez l'adolescent

L'ampleur des impacts présents chez le jeune dépend de plusieurs éléments. Les participants de l'étude de Hicks et Stein (2015) avancent que les effets de la négligence varient selon le sens que l'adolescent donne aux comportements de l'adulte (Rees & al., 2011). Par exemple, un adolescent laissé seul au domicile par ses parents plusieurs soirs par semaine pourrait croire que ceux-ci ne s'intéressent pas à lui, alors qu'un autre adolescent apprécierait ce moment de solitude et verrait cela comme une preuve de confiance. Les caractéristiques personnelles et les

ressources du milieu doivent aussi être considérées. Dans l'exemple précédent, laisser seul un adolescent avec un trouble du spectre de l'autisme pourrait être considéré dangereux pour sa sécurité s'il est incapable de répondre à ses besoins par lui-même (s'alimenter, faire ses devoirs, etc.). Laisser un adolescent de 16 ans seul, avec à sa charge une fratrie de 3, sans argent ni moyen de transport pour faire l'épicerie ou autres ressources, pourrait aussi être considéré comme préjudiciable pour son développement (et celle de sa fratrie).

Par ailleurs, la durée et l'intensité de la négligence sont également des facteurs qui influencent l'ampleur des effets sur les jeunes. Le Centre jeunesse de Montréal propose une typologie en quatre phases (ASSSL, 2014). Pour certaines familles, la négligence est qualifiée de situationnelle, c'est-à-dire qu'elle est liée à un événement ponctuel (ex : la perte d'un emploi, le décès d'un être cher, etc.). Cela implique que la famille a déjà été fonctionnelle et qu'il est possible de retrouver cet équilibre. La négligence périodique, quant à elle, est caractérisée par une plus longue période de déséquilibre. Ces familles possèdent les capacités et les ressources nécessaires à leur fonctionnement, mais elles traversent des difficultés sur plus d'un aspect de leur vie. Ensuite, la négligence récurrente est une forme plus sévère de négligence. Les familles présentent des lacunes importantes et, bien que les parents semblent ouverts à revoir leurs habitudes de vie, des doutes persistent concernant leurs capacités à effectuer les changements nécessaires pour le bien-être de l'enfant. Finalement, la négligence installée est la plus grave pour l'enfant. Dans cette situation, les besoins du jeune ne sont pas satisfaits depuis un bon moment et la cellule familiale ne semble pas posséder les ressources et la motivation nécessaires au rétablissement de la situation (ASSSL, 2014).

Il a été établi que la chronicité de la négligence lors des premières années de vie avait plus d'impacts sur l'enfant en grandissant que lorsqu'elle était qualifiée de circonstancielle et qu'elle survenait à l'adolescence (Éthier & Milot, 2009). La petite enfance est une période sensible où une stimulation inadéquate risque de nuire au développement du cerveau et par le fait même occasionner des lacunes physiques, cognitives et sociales en grandissant (Éthier & Milot, 2009 ; Nadeau, 2011 ; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). Éthier et Milot (2009) ont réalisé une étude longitudinale auprès d'enfants victimes de négligence afin d'observer les impacts sur leur développement à l'adolescence. La plupart des jeunes de l'étude présentaient des difficultés académiques et le tiers rapportaient des problèmes de consommation d'alcool et de drogues de

même que des comportements délinquants. Les mères des participants faisaient part de la présence de troubles extériorisés (ex : agressivité, hyperactivité, délinquance, etc.) dans 69 % des cas et des troubles intériorisés (ex : dépression, anxiété, isolement social, etc.) chez 46 % des jeunes. Une perturbation des fonctions exécutives (le raisonnement et la planification) nécessaires pour réaliser les tâches du quotidien entre également en ligne de compte (Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). L'ampleur des conséquences sur l'enfant appuie l'importance des services spécialisés pour prévenir cette chronicité. Ces services sont d'ailleurs déjà implantés au Québec. Or, dans le cas où la négligence serait constatée seulement plusieurs années plus tard ou dans l'éventualité où ses impacts persistent après l'enfance, soit à l'adolescence, des services adaptés à la problématique devraient aussi être offerts pour éviter les impacts sur le fonctionnement social à l'âge adulte.

2.3.1 Négligence et identité. Des difficultés sur le plan identitaire et social peuvent découler de la négligence vécue par les jeunes. Tout dépendant du type de négligence, celle-ci peut occasionner des problèmes de santé et d'hygiène ainsi que de la malnutrition menant à l'obésité du jeune (Rees & al., 2011). Ces impacts physiques combinés à des difficultés sur le plan relationnel le rendent plus vulnérable à l'intimidation par ses pairs (Rees & al., 2011). La création de relations sociales significatives représente alors un défi pour ces jeunes. Ces relations sont néanmoins essentielles pour sa construction identitaire et pour assouvir son besoin de reconnaissance sociale, deux éléments importants pendant l'adolescence (Desmarais & Cauvier, 2019). En effet, l'identité se développe à partir des relations interpersonnelles qu'entretient l'adolescent, des expériences vécues et des intérêts explorés. En temps normal, pour construire son identité, le jeune se distancie de sa famille pour tenter ses propres expériences. Il crée des liens avec les personnes avec lesquelles il a des affinités et explore les différents modèles présents dans son entourage. L'adolescent n'ayant pas développé un attachement sécurisant avec son parent et ayant vécu de la maltraitance peut éprouver des difficultés relationnelles qui risquent de compromettre sa quête identitaire (Lacharité, Éthier & Nolin, 2006; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). Le jeune peut alors vivre une confusion de rôles se traduisant par une incapacité à déterminer qui il est et des difficultés à s'orienter dans l'avenir (Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). L'obtention du diplôme d'études secondaires ainsi que la recherche et le maintien en emploi représentent des défis de taille lorsque le jeune ne peut bénéficier du soutien nécessaire pour les relever (Rees & al., 2011 ; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005).

2.3.2 Négligence survenant à l'adolescence. La sévérité des impacts de la négligence survenant à l'adolescence ne fait pas l'objet d'un consensus parmi les professionnels et les chercheurs. Certains auteurs suggèrent que la négligence apparaissant à l'adolescence aurait des conséquences moins marquées sur le jeune que si elle survient à la petite enfance (Éthier & Milot, 2009; Scannapieco et Connell-Carrick, 2005). Les études sur le sujet présument qu'un parent ayant exercé convenablement son rôle auprès de l'enfant lors de ses premières années de vie a offert un environnement favorable au développement des habiletés sociales de l'enfant. Celui-ci est alors en mesure de créer d'autres liens significatifs compensant le désinvestissement du parent à l'adolescence. Le jeune s'investira dans d'autres relations avec son entourage qui lui permettront d'obtenir le soutien nécessaire à son développement (Scannapieco, & Connell-Carrick, 2005). C'est ce que certains professionnels qualifieront comme une « résilience naturelle » de l'adolescent faisant en sorte de le préserver des effets à long terme de la négligence (Raws, 2016; Rees & al., 2011). D'autres auteurs supposent, au contraire, que la négligence aurait des conséquences plus graves à l'adolescence puisque le jeune possède la maturité nécessaire pour comprendre ce qui se passe dans son environnement (Rees & al., 2011). Les événements autobiographiques ayant lieu à l'adolescence sont d'ailleurs surreprésentés dans la mémoire des adultes. Certains en déduisent que l'expérience de négligence à l'adolescence marque davantage la conscience d'un individu que lorsqu'elle survient à la petite enfance (Fuhrmann, Knoll, & Blakemore, 2015). En ce sens, il faut aussi considérer que l'adolescence serait aussi une période sensible pour le développement cérébral de l'individu (Fuhrmann, Knoll, & Blakemore, 2015). L'exposition à des situations stressantes, la consommation de drogue et l'isolement social vécus à cet âge contribuent au développement de troubles de la santé mentale (Fuhrmann, Knoll, & Blakemore, 2015 ; Raws, 2016). D'autre part, en l'absence d'un encadrement du parent, le jeune pourrait adopter plus de comportements à risque (ex : commettre des délits, consommer une dose importante d'alcool ou de drogue, avoir des relations sexuelles non protégées, fuguer, etc.) qui auront des impacts à l'âge adulte (Éthier & Milot, 2009 ; Kobulsky & al., 2021; Rees & al., 2011 ; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). Une fois adultes, ces jeunes pourraient éprouver des problèmes de consommation de substance, des démêlés avec la justice, des problèmes de santé, des difficultés économiques ainsi qu'un trouble adaptatif (Éthier & Milot, 2009 ; Kobulsky & al., 2021; Naughton & al., 2017; Rees & al., 2011). La présence de certains de ces facteurs de risques augmente la probabilité d'une transmission intergénérationnelle de la maltraitance (St-Laurent, Dubois-Comtois, Milot, & Cantinotti, 2022).

En résumé, la négligence, qu'elle émerge à l'âge préscolaire ou à l'adolescence, a des conséquences importantes sur le fonctionnement du jeune en grandissant. Il est alors pertinent de revoir les pratiques d'intervention à la protection de la jeunesse auprès des adolescents ayant vécu, ou vivant toujours, de la négligence pour atténuer les impacts sur leur fonctionnement. Pour ce faire, les professionnels doivent tout d'abord être en mesure de comprendre la problématique et la façon dont elle se manifeste chez l'adolescent.

L'utilisation d'outils cliniques est un moyen de mieux cerner la problématique pour ensuite intervenir sur les facteurs en cause dans le développement et le maintien d'une situation de négligence (Hicks & Stein, 2015 ; Raws, 2018; Turcotte & Pilote, 2012). Malheureusement, peu d'outils ont été adaptés à la négligence à l'adolescence (Dale, 2020; Raws, 2018 ; Turcotte & Pilote 2012). Plusieurs raisons peuvent expliquer cet état de fait. La négligence est en soi une problématique difficile à définir qui représente un défi d'autant plus complexe à l'adolescence (Raws, 2018). Être parent d'un adolescent nécessite que celui-ci soit en mesure de s'adapter aux besoins et particularités du jeune en lui offrant un cadre sécuritaire lui permettant aussi de développer son autonomie (Claes, Ziba-Tanguay, & Benoit, 2008 ; Couteron & Stehelin, 2019). Les « bonnes pratiques parentales » sont alors plus difficiles à établir que lorsque l'enfant est entièrement dépendant de son parent pour maintenir une routine de vie (Raws, 2018). La rigidité du cadre émis par le parent varie selon l'adolescent ce qui représente un enjeu important dans la conceptualisation de la négligence préalable à l'élaboration d'un outil. La négligence à l'adolescence devrait être un sujet davantage exploré compte tenu de l'ampleur des conséquences sur les jeunes au cours de leur vie.

3. Sujet traité dans l'essai

L'un des objectifs du stage visait à intégrer les dernières connaissances en matière de négligence dans la pratique à l'application des mesures et observer les effets des interventions sur les familles. Au terme des quinze semaines de stage, les interventions effectuées auprès des familles ne semblaient pas contribuer à l'amélioration de l'état fonctionnel des jeunes. Malgré les nombreuses interventions auprès des trois familles ciblées, les comportements violents, l'automutilation et l'absentéisme scolaire ont perduré. La situation d'une adolescente parmi eux était particulièrement préoccupante.

Cette famille avait été prise en charge par la protection de la jeunesse à plusieurs reprises. L'adolescente avait déjà été placée chez d'autres membres de sa famille et avait eu des suivis avec divers professionnels (pédopsychiatre, psychoéducateurs). Au fil du temps, la situation de négligence s'est ancrée dans la famille contribuant de ce fait à la marginalisation de l'adolescente. Celle-ci ne se présentait plus à l'école, s'éloignait de son réseau d'amis et présentait des symptômes dépressifs importants. Pour favoriser son intégration sociale, son horaire scolaire avait été assoupli en fonction de ses intérêts et de manière à ce qu'elle puisse intégrer plus rapidement le marché du travail. En dépit des tentatives pour intervenir autrement avec l'adolescente afin de tenir compte notamment de l'absence de soutien parental et des traumatismes vécus, elle n'arrivait toujours pas à fonctionner au quotidien. Un constat similaire est effectué pour les deux autres familles.

Une fois que la négligence est installée, que les parents ont moins de pouvoir sur les actions du jeune et que celui-ci adopte des comportements problématiques, il est difficile de déterminer la cible de l'intervention à prioriser pour qu'un changement durable s'opère chez l'adolescent. À ce stade, comment atténuer les impacts de la négligence chez l'adolescent ? Une réflexion autour de cette question sera développée dans les sections suivantes. Elle s'articulera autour de la présentation des approches d'interventions prometteuses et d'une critique du rôle des professionnels et gestionnaires du RSSS. Des liens entre l'expérience de stage et les connaissances disponibles sur le sujet appuieront l'analyse de la problématique.

1. **Question** : *Comment atténuer les impacts de la négligence à l'adolescence ?*

Objectifs spécifiques :

1.1 Présenter les approches d'interventions prometteuses pour atténuer les impacts de la négligence.

1.2 Poser un regard critique sur le rôle de l'organisation et des professionnels dans l'atténuation des impacts de la négligence.

3.1 Pertinence du sujet

Très peu de chercheurs et de professionnels québécois semblent jusqu'à maintenant s'être intéressés à la négligence à l'adolescence et au développement d'une pratique spécialisée auprès de cette population. Certains professionnels peuvent même contribuer à cette situation de

négligence en omettant d'intervenir sur celle-ci. En effet, certains chercheurs ont trouvé que même si les professionnels constatent sa présence dans l'environnement du jeune, la négligence est parfois perçue comme moins dommageable à cette période du développement (Hicks & Stein, 2015 ; Raws, 2018; Rees & al., 2011 ;). Les nouvelles connaissances scientifiques tendent pourtant à prouver que l'adolescence est un moment crucial du développement cognitif de l'être humain et que les conséquences de la négligence à cet âge auraient une incidence sur son fonctionnement social une fois adulte (Éthier & Milot, 2009 ; Fuhrmann, Knoll, & Blakemore, 2015 ; Kobulsky & al., 2021; Rees & al., 2011). Même si les effets de cette négligence ont déjà donné lieu à des difficultés fonctionnelles chez le jeune (difficultés d'apprentissage, de régularisation des émotions, troubles relationnels, etc.), les interventions propices au développement des facteurs de protection (tuteur de résilience, mobilisation du réseau de soutien, liaison avec les ressources communautaires, etc.) auraient des impacts significatifs sur sa trajectoire de vie (Valentino & Edler, 2022) et sur celle des générations à venir.

Les services offerts aux adolescents pris en charge par les services de protection de la jeunesse devraient en principe prévenir la récurrence des problématiques, en évitant que la maltraitance vécue ait des effets à long terme sur le jeune, permettant ainsi de briser le cycle intergénérationnel de la négligence (Hicks & Stein, 2015; Rees et al., 2011). Pour accomplir un tel mandat, les intervenants doivent connaître les particularités de la négligence à l'adolescence et intervenir en conséquence.

L'absence de services spécialisés en négligence accessible pour les adolescents est préoccupante, mais ce qui l'est tout autant c'est le manque de ressources offertes pour soutenir l'intervention des divers professionnels confrontés au quotidien à cette problématique. Sans formation et outils de dépistage et d'intervention à leur disposition, il est probable que cette forme de maltraitance si insidieuse et difficile à conceptualiser soit exclue pour centrer les interventions sur ce qui est facilement observable et mesurable telles que les troubles de comportement du jeune. Les conséquences de la négligence chez l'adolescent telles que des comportements d'oppositions et des difficultés relationnelles sont des cibles d'interventions plus concrètes permettant d'intervenir directement avec le jeune. La négligence est un concept plus abstrait dont la signification peut varier selon le professionnel. Dans un contexte où la collaboration des parents est difficile à obtenir, les professionnels ont tendance à se centrer sur les symptômes du

dysfonctionnement incarné par le jeune (Hicks & Stein, 2015). Certains professionnels ont d'ailleurs manifesté leur impression de contribuer à la continuité de la négligence puisqu'ils n'arrivent pas à apporter des changements durables chez les familles et éprouvent des difficultés à maintenir l'engagement des parents (Hicks & Stein, 2015). Les résultats d'une étude réalisée auprès des parents suivis par la protection de la jeunesse semblent confirmer cette impression, car seulement 5 % des participants considéraient que le suivi contribuait à améliorer leur situation (Chamberland et al., 2012).

L'impuissance ressentie par les intervenants et l'absence de changement durable sont probablement causées par une méconnaissance de la problématique et témoignent du besoin de revoir les pratiques d'identification et d'intervention en vigueur à l'application des mesures.

4. Un changement de paradigme en cours à la protection de la jeunesse

Un changement de paradigme est en cours depuis quelques années dans les services de la protection de la jeunesse. Au départ, le devoir des professionnels consistait principalement à protéger les enfants des pratiques parentales perçues comme inadéquates. Pour ce faire, les professionnels avaient recours à des mesures dites punitives à l'égard des parents (Chamberland & al., 2012). Chamberland et Milani (2021) utilisent le terme de « colonisateur » pour illustrer le rôle du professionnel envers la famille. Lorsque les parents n'effectuent pas les changements jugés nécessaires par les intervenants pour la sécurité et le développement de leur enfant, ils s'exposent au risque de subir des conséquences allant d'un suivi non sollicité à, dans les cas les plus extrêmes, la perte de la garde de celui-ci. L'approche traditionnelle situe le savoir des professionnels comme plus important que l'expérience du parent pour déterminer ce qui est à travailler du point de vue de la sécurité et du développement de l'enfant. Dans le contexte québécois, la mise en œuvre de la loi sur la protection de la jeunesse, par son approche sociojudiciaire (Lambert, 2021) est un exemple marquant d'intervention où, malgré une visée de déjudiciarisation et de participation des jeunes et des familles, l'établissement d'un rapport inégalitaire et autoritaire entre les intervenants et les familles nuit aux relations de confiance et à l'engagement égal des personnes impliquées (intervenant, jeune, famille).

Au fil du temps, les connaissances scientifiques sur la maltraitance se sont affinées et l'importance de la relation de confiance, notamment d'établir une dynamique de collaboration avec

les familles pour répondre aux besoins des enfants, est devenue incontournable (Bouchard, 2022; Chamberland & Milani, 2021 ; CSDEPJ, 2021). Aujourd'hui, les bonnes pratiques relèvent l'importance de la participation des familles dans le processus, les situant comme les experts de leur vécu (Lacharité & al., 2022). Cela implique que les interventions doivent tenir compte du point de vue des parents et du jeune concernant la situation pour mieux répondre à leurs besoins (Chamberland & Milani, 2021 ; Hicks & Stein, 2015 ; Lacharité & al., 2022). L'approche centrée sur le soutien des familles reconnaît l'importance du rôle de la communauté pour offrir les conditions nécessaires au fonctionnement familial (Gilbert, Parton, & Skivenes cité dans Chamberland & al., 2012). Le développement et la résolution d'une problématique telle que la négligence passent par l'établissement de partenariats dans la communauté permettant de soutenir les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants (Chamberland & al., 2012). L'intervenant devrait donc, en principe, veiller à ce que la famille reçoive le soutien nécessaire pour rétablir l'équilibre familial en facilitant, par exemple, l'accès aux ressources communautaires appropriées (maison de la famille, services de dépannage, groupe de soutien, etc.). Ce genre de pratique se base sur le principe d'exceptionnalité de la Loi, c'est-à-dire d'une intervention sociojudiciaire qu'en cas de nécessité. Ce type de pratique promeut aussi des valeurs telles que la stabilité du milieu de vie de l'enfant pour prévenir des traumatismes supplémentaires occasionnés par un placement qui aurait pu être évité (Chamberland & al., 2012).

La LPJ présente des éléments du discours de protection dit traditionnel tout en intégrant des aspects du « nouveau discours » voulant que la communauté et la famille endossent un rôle plus actif dans la résolution de la situation de compromission. Les intervenants de la PJ doivent alors faire en sorte de concilier deux postures opposées, celle d'alliée et celle d'expert, auprès des familles. Des incohérences risquent d'émerger dans la manière d'intervenir de chaque professionnel, tout dépendant de la posture qu'ils décident d'adopter à l'égard des familles (Robichaud, Pullen Sansfaçon, & Poirier, 2020). Pour poursuivre ce changement de paradigme et incarner les principes d'une société bienveillante, l'utilisation des outils cliniques participatifs centrée sur les besoins des jeunes est à privilégier (Chamberland & Milani, 2021 ; CSDEPJ, 2022 ; Hicks & Stein, 2015 ; Lacharité & al., 2022 ; Raws, 2018 ; Valentino & Edler, 2022).

L'implantation d'outils standardisés dans la pratique comporte cependant son lot de défis. La perception des intervenants concernant l'efficacité des outils et leur correspondance au contexte

de pratique influence le choix des professionnels dans l'utilisation d'outils (Chateaufeuf et al., 2019). Dans l'étude de Chateaufeuf et ses collègues (2019), les intervenants en PJ exprimaient leurs réserves face à l'utilisation d'outils qui prime sur leur opinion clinique. Selon eux, les professionnels devraient pouvoir juger de la pertinence d'administrer les outils proposés selon le contexte et la clientèle. Certains outils sont considérés comme moins pertinents lorsqu'ils comportent beaucoup d'items, que ceux-ci sont difficiles à comprendre pour les participants en raison du vocabulaire employé et lorsque les familles collaborent difficilement aux services. Le temps de passation de l'outil était aussi perçu comme un poids administratif supplémentaire dans leur pratique. Ainsi, pour qu'un outil soit implanté avec succès en protection de la jeunesse, les professionnels doivent reconnaître sa pertinence dans leur pratique et être adaptés à la réalité particulière. Il doit aussi considérer les particularités d'une situation de négligence à l'adolescence.

5. Les outils prometteurs

Dans l'optique d'une diminution des conséquences de la négligence chez les jeunes, l'intégration d'outils d'évaluation adaptés à cette clientèle en PJ apparaît comme le point de départ vers l'établissement des meilleures pratiques. Puisque l'identification de la négligence représente un défi pour les professionnels, particulièrement à l'adolescence, les outils peuvent les aider à orienter l'évaluation des besoins spécifiques des jeunes et ainsi agir sur les facteurs déterminants dans l'émergence de la problématique. La réduction des méfaits sur l'adolescent passe entre autres par une compréhension juste et globale de sa situation. Les outils issus de données probantes soutiennent l'analyse des professionnels en évitant d'oublier certaines composantes de la problématique. Vue sous cet angle, l'utilisation des outils cliniques est une manière pour les professionnels de réduire les chances de participer à la négligence par des interventions ne correspondant pas aux réels besoins des familles.

Pour choisir les outils prometteurs en négligence, une revue des écrits par les moteurs de recherches Sofia et Google Scholar a été effectuée à l'aide de mots-clés (négligence, outils, intervention, adolescent, DPJ, écosystémique, approche participative, maltraitance, *neglect*, *youth*, *teenager*, *tools*). Des ouvrages portant sur des sujets connexes comme la maltraitance et le trauma complexe ont aussi servi à cette recension. Cela a permis, d'une part, de repérer les outils évaluant les facteurs en cause dans la négligence à l'adolescence et, s'il y a lieu, les effets connus de leur

utilisation sur les familles. La documentation disponible sur le trauma complexe a d'autre part pu clarifier son lien avec la négligence et permis d'explorer la pertinence de ce concept dans l'intervention visant à atténuer les impacts de la négligence chez les jeunes. À la suite de l'analyse des informations trouvées, trois outils sont apparus comme des instruments qui pourront contribuer à la compréhension du concept de négligence et à orienter l'intervention en protection de la jeunesse de manière à diminuer les effets néfastes de la négligence sur l'adolescent. Ils offrent des angles d'évaluation distincts, mais tout aussi pertinents pour la pratique en protection de la jeunesse.

5.1 Les outils de l'initiative AIDES

L'initiative d'action intersectorielle pour le développement des enfants et leur sécurité (AIDES) a été conçue en 2002 par un groupe de professionnels du domaine de la recherche et de l'intervention (AIDES, 2022). L'initiative AIDES propose une démarche à quatre niveaux pour évaluer les besoins de l'enfant en collaboration avec la famille et les différents acteurs de la communauté. Pour ce faire, les divers professionnels en contact avec les familles sont invités à utiliser des outils propices à l'analyse des besoins de l'enfant selon la complexité de la problématique (Chamberland & al., 2012). Les outils sont des adaptations québécoises d'instruments britanniques ayant fait leurs preuves dans plusieurs pays (Lessard, Chamberland, & Léveillé, 2007). Ils se basent sur une grande variété de théories telles que la théorie de l'attachement, la théorie du stress post-traumatique, l'approche écologique et d'*empowerment* (Chamberland & Milani, 2021). Les besoins de l'enfant se précisent au fur et à mesure que les professionnels franchissent les niveaux d'actions et administrent les différents outils. Il n'est pas forcément nécessaire d'accomplir l'ensemble des niveaux de la démarche, mais les outils des niveaux inférieurs doivent être administrés pour utiliser l'outil d'un niveau supérieur. Le programme d'aide personnel, familial et communautaire (PAPFC) spécialisé dans l'intervention en contexte de négligence pour les enfants de 0 à 12 ans utilise cette démarche. Le premier outil de la démarche est d'ailleurs obligatoire pour l'ensemble des familles suivies au sein du programme dans la région de Lanaudière. Le CABE, le dernier outil de la démarche, est néanmoins le seul instrument de la démarche AIDES adapté à l'âge de l'enfant.

Le CABE offre l'analyse détaillée des besoins du jeune. Il fait partie des quelques outils pertinents en contexte de négligence adapté aux adolescents (Turcotte & Pilote, 2012). Les besoins

développementaux de l'enfant, la réponse des parents ainsi que les facteurs familiaux et environnementaux y sont explorés. Le jeune et les parents peuvent donner leur point de vue sur chacune des dimensions de l'outil. Sept dimensions y sont abordées : la santé, l'éducation, l'identité, les relations interpersonnelles (intra et extrafamiliales), le développement émotif et comportemental, la présentation de soi et les habiletés à prendre soin de soi (AIDES, 2018). Le CABE se distingue des autres outils de la démarche AIDES par la précision des items visant à discuter de l'ensemble des aspects développementaux pertinents au groupe d'âge du jeune. AIDES encourage l'utilisation du CABE dans le cadre du suivi donné à l'application des mesures (Chamberland, Lessard, Fafard, & Lacharité, 2013). Il permet d'identifier les forces du jeune et de constater son évolution au cours du processus d'intervention (AIDES, 2018). Celui-ci est aussi propice à l'établissement d'un langage commun entre les professionnels ainsi qu'à une compréhension commune des besoins du jeune, des bases cruciales pour la collaboration entre les professionnels (AIDES, 2022 ; Raws, 2018).

5.1.2 Les forces et limites des outils de l'initiative AIDES. Le modèle britannique à l'origine des outils de l'initiative AIDES est reconnu et utilisé dans plus d'une quinzaine de pays (Chamberland & al., 2012). En plus de s'appuyer sur une multitude de théories pertinentes à l'analyse des besoins des familles (Chamberland & Milani, 2021), la démarche multiniveaux de l'initiative AIDES facilite la concertation de tous les acteurs de la communauté en les mobilisant autour des besoins des familles. Elle facilite la collaboration entre les professionnels par l'intermédiaire d'outils offrant un langage et une compréhension communes des besoins de l'enfant. La démarche assure l'orientation des actions de la communauté à partir du vécu expérientiel des familles et du point de vue des enfants face à leurs propres besoins (Chamberland et Milani, 2021; Raws, 2018). Selon Raws (2018), les outils du modèle britannique sont utiles pour conceptualiser la négligence puisqu'ils veillent à ce que tous les aspects de la vie du jeune soient explorés avec lui et sa famille. De cette discussion émerge un constat des besoins plus ou moins comblés du jeune. Par ailleurs, l'utilisation de ces outils évite les biais d'attribution (se centrer sur certains aspects des besoins et négliger ceux jugés moins pertinents) et d'ancrage (se fier à la première impression de la famille pour évaluer leurs besoins) que peuvent entretenir les professionnels et qui affectent leurs interventions auprès des familles (Chamberland & Milani, 2021). L'utilisation d'outils contournant les biais liés à l'interprétation des intervenants est d'autant plus pertinente en contexte de négligence à l'adolescence compte tenu de la complexité de la problématique à cet âge et des

variations entre les professionnels dans l'évaluation de la négligence (Raws, 2018). Les bénéfices de ces outils sont également constatés par les familles aidées qui rapportent se sentir mieux soutenues par les services. Une diminution du stress parental et des améliorations au niveau de la dynamique familiale sont aussi observées (Chamberland et Milani, 2021).

L'initiative AIDES est sans équivoque une démarche comprenant des outils solides avec le potentiel d'améliorer le soutien offert aux familles (Chamberland & al., 2012 ; Chamberland & Milani, 2021). Son application au sein des services de protection de la jeunesse comporte néanmoins certains défis. Selon les concepteurs de l'initiative AIDES, le CAGE serait un outil approprié dans le cadre d'un suivi à la protection de la jeunesse. Bien que l'adaptation de l'outil selon l'âge de l'enfant soit appréciable, la formation de deux jours nécessaire à son application est difficilement réalisable dans le contexte de surcharge du réseau actuel (Rees & al., 2011 ; Turcotte & Pilote, 2012). D'autre part, l'administration en six rencontres du CAGE est également difficile à accomplir à l'application des mesures, non seulement en raison de la surcharge de travail des intervenants, mais aussi à cause du mandat de protection qui prime sur l'évaluation exhaustive des besoins des familles (Chamberland & al., 2012 ; Le Pain, Larose-Hébert, Namian, & Kirouac, 2021). Pour intégrer une pratique similaire à celle proposée par l'initiative AIDES à la protection de la jeunesse, des modifications sont nécessaires pour que les outils correspondent davantage à la réalité du milieu. L'outil privilégié devrait conserver une dimension collaborative, participative et centrée sur les forces des familles tout en étant moins contraignant pour les professionnels en charge de l'administrer.

5.2 Le Relational Assessment of Neglected Youth (RANY)

Le second outil qui apparaît prometteur est en cours de développement par une chercheuse de l'université de Walden, aux États-Unis et à notre connaissance, n'a fait l'objet que d'une seule publication jusqu'à maintenant (Dale, 2020). Le *Relational Assessment of Neglected Youth* (RANY) a comme objectif d'offrir un instrument permettant d'évaluer et de traiter la négligence à l'adolescence (Dale, 2020). Sachant que les adolescents sont davantage conscients de l'exclusion sociale ou du rejet par les pairs et de l'importance qu'ils accordent à la relation avec leurs figures parentales dans leur définition de la négligence (Hicks & Stein, 2015), le cadre d'analyse de l'instrument privilégie l'approche relationnelle. Dale (2020) suppose que l'absence de relations propices à la croissance du jeune est l'aspect le plus dommageable de la négligence. Pour

considérer qu'une relation soutient la croissance de l'adolescent, elle établit certains critères tels que : la relation doit élargir la personne, soutenir le développement de son pouvoir d'agir, permettre une image positive de soi, d'autrui et de ses relations ainsi qu'une envie mutuelle de développer d'autres relations avec l'entourage (Banks, 2006 ; Comstock et al., 2008 cités dans Dale, 2020). Dale propose un outil à deux versions (pour le parent et le jeune) composé de cinq dimensions : les caractéristiques de la négligence (le type, la durée, la fréquence et la sévérité), les relations, les images relationnelles, les connexions socioculturelles et les troubles psychologiques vécus. Le RANY permettrait d'identifier l'état des relations de l'adolescent avec son entourage et leurs impacts sur le fonctionnement du jeune. Un traitement relationnel centré sur les forces pourrait s'ensuivre et contribuer à la résolution de plusieurs difficultés familiales, sociales et psychologiques. Une meilleure image des relations pourrait motiver l'individu à adopter des comportements prosociaux lui permettant de développer des relations avec autrui et contribuer de ce fait à son intégration sociale (Dale, 2020).

Le RANY serait le premier outil d'évaluation conçu spécifiquement pour les adolescents centré sur le lien entre la relation avec la figure parentale et la négligence. Même si l'approche écosystémique n'est pas mobilisée dans la conception de cet outil, l'auteur inclut une dimension sociale et culturelle dans son évaluation de la négligence similaire aux éléments retrouvés dans le macrosystème. À l'instar du CABE, les perceptions du jeune et de son parent à l'égard de leur relation sont considérées dans l'évaluation tout en relevant les forces de chacun.

Puisque le RANY est encore à l'étape de conception, l'efficacité, notamment les bénéfices d'un tel outil sont seulement présumés au moment d'écrire cet essai. Cela dit, à première vue, il semble qu'il puisse être utilisé à l'application des mesures avec les adolescents en situation de négligence puisqu'il tient compte des caractéristiques balisant l'intervention de la protection de la jeunesse, soit « la nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés » (*LPJ*, art. 38.2a, 2006). L'outil pourrait permettre aux professionnels de revoir leur définition de la négligence afin de l'adapter aux particularités à l'adolescence. Il est probable que les interventions qui en découlent auraient de meilleurs résultats sur les familles, mais une telle démonstration est à faire.

En résumé, nous avons vu que peu d'outils spécifiquement dédiés à l'intervention en contexte de négligence auprès d'adolescents existent et ceux qui sont disponibles ont des limites importantes. En ce qui a trait à l'initiative AIDES et au volet CABE, le temps nécessaire à son

administration (environ six rencontres sans compter la passation des trois outils préalables) limite son utilisation dans le contexte de la PJ. En ce qui a trait au RANY, l'outil n'a toujours pas été testé dans la population afin de confirmer sa validité et ses bénéfices sur les adolescents. C'est avec ces informations en tête que la pratique spécialisée qu'on souhaitait développer a dû être complètement remodulée en cours de stage.

Au CISSS de Lanaudière, l'utilisation de la démarche AIDES est uniquement autorisée pour les enfants de 12 ans et moins. L'administration des outils à l'application des mesures auprès des adolescents aurait alors nécessité des démarches administratives en plus d'une longue formation de toutes les personnes souhaitant l'intégrer à leur pratique. La proposition du stage de pratique spécialisée s'est donc transformée pour proposer la création d'un outil écosystémique gratuit, flexible, ne nécessitant aucune formation, plus rapide à compléter que le CABE et adaptée aux adolescents (12-17 ans). L'outil créé au cours du stage aspire aux mêmes objectifs que les outils de la démarche AIDES, soit l'analyse des besoins du jeune à partir d'une compréhension écosystémique de la problématique.

5.3 L'outil écosystémique créé dans le milieu de stage

L'outil écosystémique développé (voir Appendice B) est complété en dyade entre l'intervenant et le jeune, dans un contexte dialogique où celui-ci est invité à s'exprimer librement. Pour que le jeune soit capable de comprendre facilement le but de l'exercice, un scénario vulgarisant les principes du modèle écologique à l'adolescent est proposé à l'intervenant. Une liste de valeurs et des types de besoins est aussi jointe afin d'aider le jeune à les identifier. Dans un deuxième temps, l'outil peut être présenté et complété lors d'une rencontre familiale. Une fois complété, l'outil peut servir à mobiliser les ressources d'aide appropriées et favoriser la concertation entre les professionnels impliqués dans le but de soutenir la famille en fonction des besoins que les personnes concernées ont elles-mêmes formulés.

Il est possible de compléter l'outil écosystémique en seulement deux rencontres, une rencontre seule avec le jeune et une autre en présence de la famille. Des éléments peuvent être ensuite approfondis pendant le suivi. Le modèle écologique à la base de l'outil étant déjà connu par la plupart des professionnels, une formation ne paraît pas nécessaire à son utilisation. La fiche

de présentation de l'outil ainsi que le scénario explicatif peuvent suffire pour que le professionnel soit en mesure de l'administrer.

L'outil écosystémique développé dans le cadre du stage peut être qualifié de flexible puisqu'il peut être complété à différents moments au cours du suivi (vers le début ou la moitié du suivi) avec les familles et selon différentes modalités (sur une ou plusieurs rencontres, complétées avec l'adolescent seulement ou avec la famille) tout dépendant de l'accessibilité et de la préférence des familles. Une intervenante du milieu a également fait remarquer la pertinence de l'outil pour observer l'évolution de la situation psychosociale du jeune en cours de suivi. Les informations recueillies à l'aide de l'outil ont permis de remettre en perspective les effets de la négligence sur le fonctionnement de l'adolescente. Dans ce cas de figure, la perte du logement familial, le faible revenu du ménage et les pratiques éducatives inadéquates des parents avaient peu d'impacts sur la jeune grâce aux nombreux facteurs de protection constatés (ex : la relation de proximité avec les grands-parents, la présence d'un réseau d'amis positif, la résilience et la débrouillardise de l'adolescente). La pertinence de réévaluer la situation de compromission et la nécessité d'un suivi en protection se sont imposées à la suite de l'administration de l'outil.

Appréciation de l'outil. Bien que ces apports soient similaires à ceux des outils de la démarche AIDES (AIDES, 2018; Turcotte & Pilote, 2012), l'outil écosystémique élaboré se démarque entre autres par le temps devant être accordé à sa passation et l'intérêt porté au point de vue de l'adolescent quant à l'écart normatif perçu entre son mode de vie et celui de ses pairs. Similaire à ce que proposait Dale avec le RANY (2020), l'outil permet aux professionnels d'explorer les impacts relationnels de la négligence à partir des perceptions du jeune envers son environnement. Considérant que l'adolescence est une période où la pensée critique se développe et où l'opinion des pairs façonne son identité (Blanc, 2016; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005), il semble pertinent d'explorer les comportements, les besoins, la dynamique familiale et les normes sociales de façon à relever l'écart perçu entre son mode de vie et celui des autres jeunes qu'il côtoie, de même qu'aux impacts de cet écart. Les familles en situation de négligence étant souvent marginalisées, il est intéressant de voir comment le jeune réagit à l'écart entre son mode de vie et celui de ses pairs. Cet aspect ne semble pas abordé directement dans le CABE, mais paraît important pour évaluer les impacts de la négligence à l'adolescence.

L'outil écosystémique offre un cadre pour amorcer la discussion avec l'adolescent tout en laissant un espace aux professionnels pour l'adapter selon leurs propres besoins et les particularités des familles. Certaines dimensions seront probablement plus détaillées alors que d'autres pourraient s'avérer moins utiles au moment de son administration.

Contrairement au CABE, un outil exhaustif, mais nécessitant un investissement de temps notable pour les formations et les supervisions préalables à son utilisation, l'outil écosystémique développé dans le cadre du stage est plus simple et facile à s'approprier. Dans un contexte de pratique où chaque minute est comptée et que les intervenants sont submergés par la charge administrative, un outil simplifié, accessible et ne nécessitant aucune formation comme l'outil écosystémique risque d'être davantage utilisé que ceux proposés par la démarche AIDES.

Par ailleurs, une particularité de l'outil écosystémique se situe au niveau de l'importance accordée à la participation de l'adolescent dans l'analyse de sa situation. Plusieurs ouvrages ont soulevé l'importance de tenir compte du point de vue des adolescents en contexte de protection de la jeunesse (CSDEPJ, 2021; Hicks & Stein, 2015 ; Raws, 2018). Raws (2018) confirme qu'il faut prioriser l'opinion de l'adolescent tout en spécifiant que le témoignage de plusieurs acteurs doit être recueilli pour une analyse plus complète de la situation. L'outil écosystémique respecte ces principes en récoltant tout d'abord le point de vue de l'adolescent pour ensuite lancer une discussion avec la famille dans l'objectif de comparer et potentiellement contraster les opinions de chacun des membres de la cellule familiale. L'opinion clinique des différents professionnels est également sollicitée en dernier lieu afin de répondre aux besoins relevés par les principaux intéressés. Un tel procédé permet de mettre à profit les capacités de l'adolescent à analyser son environnement et à réfléchir à ses besoins.

Il faut toutefois rappeler que l'efficacité et la validité scientifique de l'outil écosystémique développé dans le cadre du stage n'ont pas été évaluées. La courte période allouée à son application dans le milieu de stage était insuffisante pour en observer les bénéfices au niveau de l'atténuation des impacts de la négligence et l'évaluation d'impact ne faisait pas partie des objectifs du stage.

En outre, la détresse constatée chez les adolescents suivis pendant le stage a orienté mon attention sur une autre piste à explorer afin de réduire les impacts de la négligence à l'adolescence, soit le trauma complexe. Parmi les quatre adolescents suivis, trois d'entre eux présentaient des

indices de trauma. La prochaine section de cet essai permet de pousser cette exploration du lien entre la négligence et le trauma complexe, ainsi que les outils d'interventions qui y sont reliés.

6. Le trauma complexe et la négligence

La notion de trauma complexe gagne en notoriété depuis quelques années, particulièrement lorsqu'il est question des jeunes en difficulté. Milot, Bruneau-Bhérier, Collin-Vézina et Godbout (2021) proposent cette définition :

Le trauma complexe se caractérise par des situations chroniques de violence, d'abus ou de négligence durant l'enfance, qui engendre des difficultés persistantes aux plans identitaire, émotionnel et relationnel. Les personnes qui présentent un trauma complexe manifestent des difficultés d'adaptation importantes dans différentes sphères de leur vie, qui ne s'amenuisent pas avec le simple passage du temps. (p.69)

Les effets d'un trauma complexe sont similaires à ceux observés en cas de trouble de stress post-traumatique (TSPT) (Milot, Collin-Vézina, & Godbout, 2018). Le trauma complexe se distingue principalement par les conséquences de l'événement traumatique sur le développement de l'individu (Milot, Collin-Vézina, & Godbout, 2018). Les comportements et attitudes problématiques qui en résultent sont le reflet d'une « trajectoire inadaptée du développement » bien plus ancrée dans l'identité du jeune que lorsqu'il est question d'un TSPT. Le trauma complexe implique aussi une blessure relationnelle causée par l'échec des donneurs de soins à protéger l'enfant et à lui procurer l'environnement nécessaire à son développement (Milot, Collin-Vézina, & Godbout, 2018). En somme, un enfant dont les besoins n'ont pas été satisfaits par les adultes en qui il avait confiance (ex : parents, tante, enseignant, intervenant, etc.) risque de développer un trauma complexe en vieillissant qui influencera ses relations et ses capacités d'adaptation.

Selon une récente étude effectuée en Suisse, 80 % des enfants et des adolescents suivis en protection de la jeunesse souffriraient d'un trauma de même que plus de la moitié des adolescents placés en centre de réadaptation auraient vécu plus d'un événement traumatique dans leur enfance (Fisher, Dölitzsch, Schmeck, Fegert, & Schmid, 2016). Face à l'ampleur de l'incidence du trauma, d'autres auteurs déplorent que le vécu traumatique des adolescents soit moins considéré lors des interventions que les « mauvais » comportements qui en résultent (Milot, Bruneau-Bhérier, Collin-Vézina & Godbout, 2021).

Il est étonnant de constater le peu d'attention accordé à la notion de trauma complexe en suivi à la protection de la jeunesse sachant que l'abus et la négligence à l'origine du suivi sont les principaux facteurs en cause dans l'émergence du trauma. Les similitudes entre les conséquences de la négligence observée à l'adolescence et celles observées dans des situations de trauma complexe sont d'ailleurs dignes de mention. Dans les deux cas de figure, des difficultés sont constatées sur le plan de la régulation émotionnelle et comportementale, sur le plan relationnel ainsi que cognitif (distorsion cognitive sur soi et autrui) (Éthier & Milot, 2009 ; Milot, Collin-Vézina, & Godbout, 2018). Selon une étude effectuée auprès d'enfants en contexte de négligence, des symptômes traumatiques seraient plus apparents chez les adolescents âgés de 10 à 17 ans que chez les enfants de 2 à 9 ans (Vanderminster & al., 2019). Ces données permettent d'induire que le trauma complexe serait une variable supplémentaire à considérer lors des interventions auprès des adolescents en situation de négligence. Ce genre de problématique pourrait se manifester davantage lorsque l'enfant vieillit et qu'il n'a pas eu l'opportunité de développer un lien de confiance avec un adulte qui aurait su répondre à ses besoins lors de ses premières années de vie, situation particulièrement associée à la négligence. Du point de vue des pratiques et du développement d'outils d'intervention, la notion de trauma complexe est possiblement l'élément clé pour comprendre les particularités de la négligence à l'adolescence et ainsi adapter les pratiques d'interventions aux besoins de ces jeunes. La négligence étant déjà ancrée dans le fonctionnement du jeune, l'expérience pratique à l'application des mesures et celle liée au développement de l'outil nous incite à penser que l'orientation de l'intervention sur le trauma serait plus bénéfique pour lui que d'employer des méthodes d'interventions axées strictement sur la négligence.

Différents événements potentiellement traumatiques sont survenus au sein des trois familles ciblées pendant le stage. La maladie d'un parent, l'exposition à de la violence conjugale et l'exposition précoce à des actes criminels sont des exemples tirés du vécu de ces jeunes qui ont probablement affecté leur manière d'agir. Ces événements sont liés d'une manière ou d'une autre à de la négligence au sens de la loi. Il est néanmoins ardu d'intervenir sur celle-ci lorsque les jeunes et parfois l'ensemble des membres de la famille restent envahis par le trauma vécu. En plus d'affecter leur fonctionnement social, les répercussions chez les jeunes (ex : évitement, parentification, comportements autodestructeurs) font obstacle au soutien offert par les professionnels (Godbout, Girard, Milot, Collin-Vézina, & Hébert, 2018). Dans ce cas de figure,

les pratiques sensibles au trauma pourraient permettre de travailler avec le trauma et ainsi atténuer les impacts de la négligence à l'adolescence.

6.1 Une pratique sensible et spécifique au trauma

Avant d'envisager l'intégration de pratique spécialisée sur le trauma, les professionnels devront être sensibilisés à la notion de trauma complexe. Une pratique sensible aux traumas, contrairement à une pratique spécifique aux traumas, peut être mise en place dans n'importe quelle institution susceptible d'être en contact avec des personnes souffrant de trauma complexe (Milot, Lemieux, Berthelot & Collin-Vézina, 2018). Selon ces chercheurs, une organisation sensibilisée au trauma complexe et à ses enjeux peut mieux comprendre les difficultés des familles vulnérables et faire en sorte d'adapter son approche d'intervention pour surmonter ces enjeux. L'un des plus grands défis rencontrés par les professionnels à l'application des mesures consiste à établir un lien de confiance propice à susciter un changement avec les familles. L'intervenant est souvent confronté à un sentiment d'impuissance lorsque la situation des familles n'évolue pas vers la résolution de la problématique. Cette difficulté à mobiliser les familles est fréquente en contexte de négligence. Les professionnels sont portés à croire que les familles refusent de collaborer et qu'elles ne sont pas motivées à changer leur mode de vie pour le bien de chacun de ses membres. Toutefois, la présence d'un trauma complexe peut expliquer cette difficulté à faire confiance aux professionnels et à mettre en place les changements nécessaires pour la résolution de la situation de compromission (Milot, Lemieux, Berthelot & Collin-Vézina, 2018). Cette explication axée sur la compréhension du trauma complexe évite de perpétuer des erreurs d'attribution pourtant courantes chez les professionnels et souligne l'importance de les aider à identifier la présence d'un trauma complexe chez la famille ainsi qu'à les sensibiliser à ses effets. L'utilisation d'outils conçus pour évaluer le trauma leur permettrait d'adapter leurs interventions auprès des familles concernées.

Parmi les outils suggérés, le *Child and Adolescent Needs and Strengths* (CANS) élaboré par Lyons et ses collaborateurs se démarque par l'évaluation exhaustive qu'elle génère et son accessibilité (rapide, gratuit et nécessite qu'une courte formation) (Milne & Collin-Vézina, 2018). Les caractéristiques de l'instrument nous portent à croire qu'il pourrait être aisément intégré à l'application des mesures avec les adolescents. De manière générale, on conseille d'utiliser plus d'un outil pour évaluer le trauma, mais le CANS peut suffire à recueillir des

informations sur l'événement à l'origine du trauma de même que ses impacts sur le fonctionnement de l'adolescent (Milne & Collin-Vézina, 2018). En plus d'être rapide et gratuit, il explore les symptômes de trauma, les besoins émotionnels et comportementaux, les comportements à risque ainsi que les forces des membres de la famille. Des modules additionnels sont disponibles pour collecter des informations notamment sur la consommation, la résilience et les comportements criminalisés. Une formation de 4h est toutefois nécessaire pour utiliser l'outil et seuls les experts en santé mentale peuvent administrer la section sur les troubles mentaux. L'outil demeure tout de même intéressant pour obtenir des informations pertinentes concernant les événements perturbants vécus par le jeune de même que l'ampleur de ses conséquences sur son fonctionnement.

L'intégration des pratiques sensibles au trauma est amorcée depuis peu de temps au Québec. À l'heure actuelle, aucun outil n'est utilisé dans le milieu où s'est déroulé le stage de pratique spécialisée pour dépister la présence d'un trauma complexe chez les jeunes. Le CISSS de Lanaudière s'évertue néanmoins à informer et outiller les professionnels ainsi que certaines familles d'accueil sur la problématique. Le modèle d'intervention ARC est utilisé. Il vise le développement de la résilience en travaillant l'attachement, la régulation émotionnelle et le développement des compétences favorisant le fonctionnement social du jeune (Collin-Vézina, McNamee, Rouleau, Bujold, & Marzinotto, 2018). Le CISSS de Lanaudière est le premier à former les parents d'accueil au modèle d'intervention en contexte de trauma complexe (Collin-Vézina, McNamee, Rouleau, Bujold, & Marzinotto, 2018). Cependant, ces formations ne sont pour le moment pas accessibles pour les familles d'accueil d'adolescents. Les éducateurs des centres de réadaptation de Lanaudière ont néanmoins été sensibilisés au modèle d'intervention. La diffusion du modèle ARC dans le RSSS est un premier pas vers l'implantation de pratiques spécifiques au trauma au Québec, qui demeure absente actuellement dans les services de protection (Consortium canadien sur le trauma chez les enfants et adolescents, 2022). Le consortium canadien sur le trauma chez les enfants et adolescents (2022) prévoit des campagnes de sensibilisation et de diffusion des connaissances sur le trauma complexe de même qu'une analyse des pratiques avec les partenaires de l'organisation pour l'année 2023. L'implantation de pratiques sensibles au trauma auprès des enfants et des adolescents suivis à la protection de la jeunesse permettra de conscientiser les professionnels face à ces enjeux et les aider à adapter leurs interventions de façon à accompagner les jeunes en difficulté dans l'acquisition de

compétences nécessaires pour son fonctionnement. Le lien entre la négligence à l'enfance et le développement d'un trauma complexe chez l'adolescent ayant été illustré précédemment, il serait logique que l'atténuation des impacts de cette négligence sur l'adolescent passe par des pratiques telles que celles-ci.

7. Discussion

La négligence, bien qu'elle soit répandue chez les familles prises en charge par la protection de la jeunesse, demeure difficile à conceptualiser. Cela pose problème particulièrement lorsqu'elle touche les adolescents. Les défis que doit relever l'adolescent, ses besoins et la gravité des impacts de la négligence divergent de ce qui est reconnu chez le tout-petit. Les intervenants doivent être en mesure de les distinguer afin d'intervenir de façon juste. Les conséquences de la négligence s'observent la plupart du temps par les comportements qui nuisent à son fonctionnement au quotidien (ex : l'absentéisme scolaire, l'isolement social, la violence verbale et comportementale, la consommation d'alcool et de drogues, etc.). Les nombreuses interventions auprès des familles visant l'élimination de ces comportements se sont avérées infructueuses au cours du stage. La perception d'une stagnation des familles et la gravité des difficultés constatées pendant le stage ont nourri un questionnement sur l'adaptation et l'adéquation actuelles des pratiques à l'application des mesures (AM).

7.1 La réalité de la pratique à l'application des mesures

Le stage a été l'occasion de constater l'écart marqué entre les connaissances scientifiques et les interventions en protection de la jeunesse lorsqu'il est question de négligence à l'adolescence. Malgré les nombreux écrits faisant la promotion d'une approche d'évaluation écosystémique des besoins pour enrayer la négligence (AIDES, 2022 ; CSDEPJ, 2021 ; Lacharité, 2021 ; Lacharité, Éthier & Nolin, 2006 ; Raws, 2018 ; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005 ; Valentino & Edler, 2022), aucun de ces principes n'a été relevé dans le discours des intervenants ainsi qu'à travers les interventions observées dans le milieu. Les intervenants adoptent plutôt des pratiques centrées sur la responsabilité parentale dans la négligence des adolescents, en cohérence avec la vision prescrite par la Loi (*LPJ*, art.38b, 2017 [1977]). Par exemple, les autres systèmes qui gravitent autour des adolescents, tels que les amis, les ressources communautaires ou la qualité des liens entre ceux-ci sont rarement considérés. La

majorité des interventions se centre sur les difficultés familiales plutôt que sur la mobilisation de la communauté pour y pallier. Au moment de sa prise en charge, l'adolescent « agit » la négligence vécue à travers des comportements à risque et des difficultés sur le plan de la régulation émotionnelle (Éthier & Milot, 2009; Hicks & Stein, 2015; Rees, Hicks, Stein, & Gorin, 2011; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). À ce stade, les parents se sentent souvent dépassés par les comportements de l'adolescent et ils ont parfois l'impression que leurs interventions n'ont pas d'incidence sur l'adolescent. À l'adolescence, la dynamique dysfonctionnelle de la famille s'est souvent cristallisée et s'avère difficile à déconstruire. Les parents présentent fréquemment des vulnérabilités individuelles qui affectent leur disponibilité auprès du jeune. Ne se sentant pas outillés pour gérer les comportements problématiques de l'adolescent, certains parents sont portés à se désengager auprès de lui. Cela ajoute un défi pour le professionnel. Lorsque les intervenants sont confrontés aux résistances des parents (ex : ne se présentent pas aux rencontres, ne croient pas avoir de pouvoir sur les actions du jeune, rejettent la faute sur l'adolescent et les intervenants pour les difficultés familiales) et que ceux-ci disposent de peu de temps pour intervenir, l'adolescent devient la cible principale des interventions. Pour diminuer les effets de la négligence sur le jeune, l'intervenant cherche alors à développer son autonomie et à le responsabiliser face aux impacts de ses comportements sur sa propre vie. Ces interventions ne reflètent pas le principe d'une responsabilité partagée dans l'émergence de la négligence ni de la fonction du comportement de l'adolescent. Par ces interventions, l'adolescent risque d'en déduire qu'il est le principal responsable de sa souffrance ce qui aura des effets sur sa perception de lui-même et d'autrui. En se centrant uniquement sur les aspects individuels du problème, l'intervenant ne tient pas compte de sa dimension systémique, réduisant les chances d'un changement durable pour le bien-être de l'adolescent (Mongeau, Asselin, & Roy, 2013 ; Rees & al, 2011). Cette évaluation partielle et erronée témoigne de la nécessité d'actualiser les connaissances dans le domaine pour développer l'expertise des intervenants du milieu. Le contexte organisationnel à l'application des mesures fait cependant obstacle à la mise en place des meilleures pratiques en négligence.

Conditions de travail. La diminution du soutien clinique offert en protection fait partie des dommages collatéraux occasionnés par la dernière réforme du réseau public. Le manque de formation portant spécifiquement sur les meilleures pratiques en contexte de protection de la jeunesse contribue à la perte de l'expertise et de l'identité professionnelle dans le milieu (Le

Pain et al., 2021). La réalité à la protection de la jeunesse (PJ) est bien différente de celle des autres services sociaux du réseau. Guidés par une loi d'exception, les intervenants du milieu doivent intervenir en fonction d'un cadre législatif qui les place dans une position d'autorité avec une population très vulnérable et méfiante envers les services. Les intervenants doivent alors concilier leur mandat de protection avec celui d'aide et assistance (INESSS, 2019). Construire un lien de confiance avec des familles marginalisées dans un contexte où l'intervenant a le pouvoir de recommander le placement de l'enfant est probablement le défi ultime et exclusif à la protection de la jeunesse. L'établissement du lien de confiance préalable au changement est possible, mais il nécessite du temps et des formations pour outiller les intervenants aux enjeux particuliers des familles. La négligence est justement une problématique qui nécessite un suivi d'une plus longue durée et des ressources pour l'enrayer. La charge de travail des intervenants ne leur permet pas d'investir le temps nécessaire d'une part pour mettre à jour leurs connaissances sur la problématique et d'autre part pour mettre en place les pratiques d'interventions appropriées. Cela conduit les intervenants à restreindre leurs actions à la gestion de la crise du moment qui nuit à la sécurité ou au développement de l'adolescent. Leur mandat de protection prend alors le dessus sur l'une des missions principales de la profession en travail social soit d'améliorer les conditions de vie des familles marginalisées (OTSTCFQ, 2012). En plus de dénaturer le sens même de la profession, ces interventions ne permettent pas, à première vue, d'améliorer le sort des adolescents en situation de négligence puisqu'elles n'agissent pas sur les racines de leur condition.

Par ailleurs, les conditions de travail entravent la mise en œuvre des pratiques participatives, collaboratives et sensibles aux vécus traumatiques de ces familles. Pour travailler en collaboration avec les familles ainsi que les différents acteurs de la communauté, l'intervenant doit avoir le temps et les ressources nécessaires au développement de ces partenariats. Plusieurs intervenants à l'application des mesures rapportent qu'ils ont peu de temps pour planifier et réfléchir à leurs interventions. Cela pose problème, tout particulièrement en présence de négligence, puisque d'établir un lien de confiance avec la famille et coordonner les différents services afin de remédier à la problématique peuvent prendre beaucoup de temps. En l'absence des ressources appropriées leur permettant d'amorcer un changement durable au sein des familles, cela peut générer un sentiment d'impuissance et de frustration chez les intervenants (le Pain, Kirouac, Larose-Hébert, & Namian, 2021; Milot, Lemieux, Berthelot &

Collin-Vézina, 2018). Des moyens pourraient être établis pour mieux les outiller dans leurs interventions de façon à réduire les émotions négatives ressenties et à mieux adapter leurs pratiques aux besoins des adolescents en situation de négligence. Des formations adaptées aux particularités de l'intervention en contexte de protection ainsi qu'aux problématiques fréquemment rencontrées par la clientèle sont un moyen parmi d'autres pour y arriver. L'allègement de la charge de cas serait aussi un bon point de départ pour permettre aux intervenants de passer plus de temps avec les familles ainsi que pour travailler de concert avec les autres professionnels faisant partie de l'écosystème.

Dans l'optique d'atténuer les impacts à court et à long terme de la négligence sur les adolescents, il apparaît tout d'abord nécessaire de clarifier le concept de négligence et de s'assurer que les interventions ont les outils à disposition pour tenir compte, dans leurs interventions, du contexte ayant mené aux difficultés observées. Pour ce faire, les prochaines sections proposent de rappeler les éléments essentiels de la définition de la négligence et de la pertinence d'intégrer la notion de trauma complexe pour mieux comprendre les impacts de la négligence à l'adolescence. Des pistes de solutions visant à offrir un suivi adapté aux besoins de ces jeunes à l'AM s'ensuivront.

7.2 Actualiser la définition de la négligence

La communauté scientifique s'entend pour affirmer qu'il est impossible de concevoir une définition universelle de la négligence. Les pratiques parentales changent selon la culture, les valeurs, l'époque et l'évolution des connaissances (Lacharité, Éthier & Nolin, 2006). Les connaissances sur le sujet ont évolué depuis la création de la LPJ, d'où l'importance de réviser la définition de la négligence qui guide la pratique en protection de manière à ce qu'elle reflète les connaissances actuelles de la problématique. Même si la négligence à l'adolescence demeure peu documentée, les auteurs s'entendent sur l'importance d'une définition adaptée aux particularités à l'adolescence (Rees & al., 2011 ; Raws 2018 ; Dale, 2020). À la lumière des études recensées, quatre éléments devraient être mis de l'avant pour bien comprendre ses particularités soit : 1) la dimension écosystémique, 2) la signification pour l'adolescent, 3) l'importance de la qualité de la relation entre le parent et l'adolescent, 4) les conséquences de la négligence spécifiquement observées à l'adolescence.

1) La dimension écosystémique. D'une perspective générale, l'aspect écosystémique de la problématique devrait transparaître dans la définition. Que la négligence soit épisodique ou chronique, peu importe l'âge de l'enfant, elle survient en présence d'une accumulation de facteurs qui influencent la réponse aux besoins du jeune (ACJQ, 2010 ; Raws, 2016; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). Au-delà des caractéristiques personnelles des parents et de l'adolescent pouvant y contribuer, les conditions de vie et l'implication des acteurs de la communauté sont des exemples de facteurs qui influencent la présence ou l'absence de négligence (Lacharité, Éthier, & Nolin, 2006 ; Pauzé, Groleau, Langlois, & Petitpas, 2016). Une définition actualisée de la négligence doit s'éloigner du carcan de la responsabilité parentale pour mieux considérer l'écosystème au sein duquel la relation parent-adolescent survient. Cette compréhension permet d'avoir une focale plus large qui interpelle la responsabilité de la communauté dans le développement et la cristallisation de la négligence chez les adolescents.

2) La signification pour l'adolescent. En ce qui concerne la négligence à ce stade du développement, le sens que donne l'adolescent aux actions ou aux attitudes des adultes devrait être un élément décisif pour statuer sur son existence (Hicks & Stein, 2015). La période de l'adolescence est marquée par le début de la pensée abstraite et critique de son environnement. Les adolescents ont donc la maturité nécessaire pour construire et émettre leur opinion à l'égard d'un concept abstrait tel que la négligence (Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). Même si certains besoins sont universels, les façons de les combler varient selon l'adolescent (Lacharité, Éthier, & Nolin, 2006). Étant les principaux concernés par la situation, ils sont les mieux placés pour faire part de leurs besoins et des impacts lorsque ceux-ci ne sont pas comblés par l'adulte. Certains adolescents questionnés sur leur définition de la négligence ont d'ailleurs mentionné que les comportements des donneurs de soins avaient un effet différent selon l'interprétation de l'adolescent (Hicks & Stein, 2015). Le niveau d'autonomie, le tempérament et les expériences antérieures teinteront les perceptions d'une situation ainsi que les capacités à relever certains défis (Pauzé & al., 2019). Obtenir le point de vue des adolescents permet notamment de mieux comprendre leurs attentes envers l'adulte à cette étape de sa vie. Selon les participants de l'étude de Hicks et Stein (2015), la capacité des adultes de l'entourage immédiat à soutenir le développement des habiletés nécessaires à l'autonomie est l'un des critères déterminant la présence de négligence. Ceci apporte un élément distinguant les pratiques parentales attendues à l'adolescence de celles préconisées à la petite enfance. Bien que le professionnel ne puisse pas

se baser uniquement sur l'opinion de l'adolescent, il semble qu'elle soit essentielle pour identifier la négligence et orienter les interventions en conséquence (Raws, 2018).

3) La qualité de la relation. Dale (2020) ainsi que Scannapieco et Connell-Carrick (2005) ont su mettre de l'avant l'importance d'une relation réciproque entre l'adolescent et son parent. Certains ont supposé que la gravité des conséquences de la négligence à l'adolescence s'amointrit lorsqu'un lien d'attachement sécurisant s'est établi avec le parent lors de ses premières années de vie (Côté, Breton, & Pascuzzo, 2018; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). L'adolescent, moins dépendant de sa relation avec son parent, pourrait alors assouvir ses besoins sur le plan affectif à travers ses liens d'amitié ou une relation amoureuse. Ces relations avec ses pairs sont effectivement importantes à cet âge. Néanmoins, la qualité de la relation avec le donneur de soin, même à l'adolescence, demeure importante dans la poursuite de son développement. L'adolescent est en mesure d'explorer son environnement et développer son autonomie s'il bénéficie d'une base de sécurité. Si l'adolescent sait qu'il peut compter sur son parent pour veiller sur lui, son exploration sera facilitée (Côté, Breton, & Pascuzzo, 2018). En son absence, les relations interpersonnelles de l'adolescent pourraient être affectées sur le long terme (Dale, 2020; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). L'intégration d'une dimension relationnelle dans la définition de la négligence permettrait de réaffirmer son importance et d'inclure le rétablissement de ce lien dans les objectifs d'intervention.

4) Les conséquences. Alors que la négligence à la petite enfance est associée à des dommages cérébraux irréversibles (Nadeau, 2011), à l'adolescence, ce sont les troubles de comportements qui se démarquent (Rees & al., 2011). C'est du moins la conséquence observable la plus rapportée par les intervenants en PJ. Les comportements extériorisés (la délinquance, agressivité, opposition, une consommation importante d'alcool et de drogue, etc.) et intériorisés (isolement, automutilation, anxiété, dépression, etc.) ont des conséquences sur le fonctionnement des adolescents et sur leurs conditions de vie une fois adultes (Ethier & Milot, 2009; Rees & al., 2011). Le développement cognitif peut également être affecté nuisant ainsi aux capacités adaptatives et aux facultés nécessaires à la réalisation des tâches quotidiennes (Fuhrmann, Knoll, & Blakemore, 2015; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). La recension de ces conséquences peut offrir des repères pour dépister la négligence lorsqu'il y a concomitance de troubles de comportement dans le contexte spécifique de l'adolescence. Toutefois, ces

manifestations peuvent également signaler la présence d'autres enjeux plus ou moins graves tels qu'une réaction normale face aux changements subis à l'adolescence ou le développement d'un trauma complexe (Milot & al., 2018; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). À l'application des mesures, ces comportements sont la plupart du temps le symptôme d'un problème plus important en raison de la chronicité et de la gravité de leurs impacts sur l'adolescent (*LPJ*, art.38.2, 2006). Il est alors pertinent de s'y attarder.

En somme, une définition spécifique de la négligence à l'adolescence, en plus de permettre la reconnaissance de ses particularités selon l'âge de l'enfant, est le point de départ nécessaire pour mieux l'identifier et adapter les pratiques à la complexité des enjeux vécus par cette clientèle. Cette définition devrait s'attarder aux différents facteurs de l'écosystème qui déterminent l'ampleur des impacts de la négligence sur l'adolescent (ex : la qualité de ses relations avec ses pairs ou avec les adultes de son entourage, l'accès aux services d'aide, etc.), à la signification donnée par l'adolescent aux comportements du parent à son égard, à la relation d'attachement avec son parent depuis sa naissance et, finalement, à l'association entre la négligence à l'adolescence et les troubles de comportements.

7.3 Exploiter l'angle du trauma complexe pour comprendre les enjeux de la négligence à l'adolescence

Les difficultés à susciter les changements nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de ces adolescents qu'expérimentent les intervenants à l'application des mesures (AM) nous emmènent à explorer de nouvelles approches pour intervenir avec cette clientèle. Le concept du trauma complexe apparaît comme une notion intéressante à considérer dans l'intervention en protection de la jeunesse considérant que le taux d'adolescents et de parents aux prises avec un trauma est plutôt élevé au sein des services de dernière ligne (Fisher, Dölitzsch, Schmeck, Fegert, & Schmid; 2016; Milot & al., 2018). Des indices d'un possible trauma ont été observés auprès de plusieurs adolescents suivis pendant le stage en raison de troubles de comportement et de négligence. Étant donné que les conséquences de la négligence et du trauma complexe sont similaires et que la première problématique peut être à l'origine du second, il serait pertinent d'évaluer si les interventions conçues pour les adolescents souffrant de trauma peuvent être bénéfiques en contexte de négligence. Telle que remarqué avec la plupart des familles suivies à l'AM, il est difficile pour l'intervenant d'établir un lien de confiance avec les personnes souffrant

de trauma (Milot & al., 2018). L'approche adoptée auprès de ces dernières doit être propice à contourner la résistance face à l'intervenant et à instaurer un climat sécuritaire permettant de développer l'alliance. Les interventions auront alors plus de chance d'amorcer un changement profitable pour les personnes aidées. La notion de trauma complexe offre un angle d'analyse différent de la négligence à l'adolescence. Elle propose une approche qui a le potentiel d'améliorer notre compréhension de la réalité des familles et l'établissement de pratiques plus appropriées. Pour ce faire, les intervenants et les gestionnaires doivent par contre être ouverts à la transformation de leur pratique usuelle et à adopter des changements organisationnels qui permettront réellement de devenir des institutions sensibles aux traumas.

7.4 Les pistes de réflexion pour atténuer les impacts de la négligence à l'AM

Le rythme effréné des interventions, les charges de cas trop lourdes et les conditions de travail des intervenants à l'application des mesures (AM) laissent peu d'espace pour nourrir une réflexion collective et structurée sur les causes de l'immobilisme de certaines familles. Dans le cadre du stage, il a été possible de constater que l'intervenant peut, bien malgré lui, contribuer au maintien de la négligence. Les comportements inappropriés de l'adolescent et des parents représentent la partie visible de « l'iceberg ». Puisque l'intervenant dispose de peu de temps pour aider les familles, il est souvent porté à agir sur la partie « visible » du problème, c'est-à-dire les compétences parentales et les comportements à risque de l'adolescent. En faisant cela, l'intervenant ne tient pas toujours compte de la partie invisible à l'origine du dysfonctionnement comme, par exemple, la présence d'un trauma complexe. S'il n'est pas conscient de l'existence de cet aspect sous-jacent, l'intervenant risque de confondre les effets d'une retraumatisation par un manque de mobilisation des familles. Elles peuvent se sentir menacées par les interventions du professionnel et leur rappeler des expériences traumatiques avec des personnes en position d'autorité (Milot & al., 2018). La possibilité que les interventions induisent un changement bénéfique chez l'adolescent sera probablement compromise.

7.4.1 Sensibiliser les intervenants au trauma complexe. Les interventions infructueuses et les résistances souvent observées chez les familles en situation de négligence conduisent à la désillusion de certains intervenants envers cette clientèle. L'expérience de stage a montré qu'ils sont nombreux à entretenir peu d'espoir à l'égard des changements des pratiques parentales étant donné l'âge de l'adolescent et la chronicité des comportements qualifiés de négligents. Au-delà de

la chronicité de la négligence, l'attitude de l'intervenant et le contexte de protection influencent également le potentiel de changement des familles. Pour que des changements soient possibles au sein des familles, les intervenants devront être en mesure d'établir un lien de confiance avec elles. Bouchard (2022) avance qu'une relation de confiance avec les familles à la PJ est concevable à la condition que les intervenants appliquent les principes de l'écoute active (empathie, ouverture, respect), que ces compétences soient reconnues par la famille et qu'un engagement réciproque basé sur une dynamique de pouvoir partagé soit présent (Bouchard, 2022). La position d'autorité des intervenants en PJ sur les familles mène à leur méfiance et pour plusieurs d'entre eux à leur faire revivre leur trauma (Bouchard, 2022). Si l'intervenant n'est pas sensibilisé à la notion de trauma complexe et à son lien avec la négligence à l'adolescence, les éléments du contexte d'intervention risquant de faire violence aux personnes aidées échapperont à son analyse. Les intervenants peuvent ainsi contribuer, souvent bien malgré eux, par leurs interventions, à l'amplification des impacts négatifs de la négligence sur le jeune.

Les principes du trauma complexe demeurent peu connus à l'application des mesures. Cela semble problématique étant donné que les intervenants interviennent avec une clientèle davantage portée à développer ce type de trauma au cours de leur vie. Sans ces connaissances, les intervenants ne seront pas en mesure de mettre en place un contexte sécurisant et propice au soutien de ces personnes (Milot, & al., 2018). Les gestionnaires devraient également se sentir interpellés par cette problématique et veiller à ce que tous les intervenants soient en mesure de reconnaître les indices signifiant la présence d'un trauma ainsi que les aspects du cadre institutionnel qui pourraient le réactiver. Ceci faisant partie du processus menant vers une organisation sensible aux traumas (Milot & al., 2018).

7.4.2 Devenir une organisation sensible au trauma. *Le Substance Abuse and Mental Health Services Administration et le National Child Traumatic Stress Network (SAMHSA)*, une organisation américaine faisant la promotion des bonnes pratiques liées au trauma, relève quatre critères pour qualifier une organisation comme étant sensible aux traumas :

Une organisation est sensible aux traumas lorsqu'elle 1) réalise l'ampleur des traumas et leurs impacts sur les personnes, 2) reconnaît la présence de symptômes traumatiques chez les clients, leurs familles, le personnel et l'ensemble des parties prenantes, 3) répond à leurs besoins en leur offrant des interventions appuyées par des données probantes et 4) résiste à retraumatiser ces personnes (Milot, Lemieux, Berthelot, & Collin-Vézina, 2018 : 258).

Une organisation qui réalise l'ampleur des effets d'un trauma sur la personne qui en souffre est consciente que le trauma peut expliquer les difficultés rencontrées par les familles. La dimension relationnelle impliquée dans l'émergence d'un trauma affecte la manière dont ces personnes interagissent avec autrui. Un enfant dont les besoins n'ont pas été comblés par sa figure parentale et qui a été exposé à plusieurs déceptions dans ses relations avec les adultes (ex : oncle, tante, intervenants, enseignants) n'est pas porté à s'ouvrir facilement à autrui. La méfiance des parents et des adolescents envers les services sociaux devient donc un mécanisme de protection qui permet d'expliquer certaines des difficultés à établir une relation de confiance ressentie par les intervenants, de même que l'inefficacité (perçue ou réelle) des services offerts. Si les intervenants ne sont pas conscients de l'existence de ce trauma, ils risquent de mal interpréter les enjeux faisant obstacle à l'évolution du suivi et réactiver inconsciemment le trauma des adolescents à travers leurs interventions (Bouchard, 2022; Milot, Lemieux, Berthelot, & Collin-Vézina, 2018).

Il importe alors d'offrir des formations de base et continues qui permettront aux intervenants de reconnaître les symptômes traumatiques et les caractéristiques du contexte organisationnel qui peuvent contribuer à réactiver leur trauma afin d'adapter l'intervention en conséquence. La LPJ impose un cadre d'intervention d'exception pour protéger les jeunes, lequel confère des pouvoirs extraordinaires aux intervenants. Les jeunes «traumatisés» peuvent se sentir opprésés par le rapport d'autorité avec l'intervenant. Leurs expériences antérieures avec les adultes et les services sociaux influencent leur capacité à faire confiance et à collaborer avec les intervenants (Milot & al., 2018). Une fois que tous sont formés aux traumas complexes, il importe de répondre aux besoins des familles touchées en modifiant l'approche d'intervention de façon cohérente. Soutenir l'autonomie et l'agentivité des familles est crucial dans ce contexte d'intervention (Milot & al., 2018) et l'organisation doit fournir des leviers concrets pour que les intervenants y parviennent. Pour ce faire, l'organisation doit offrir un cadre de pratique qui permet réellement aux intervenants de collaborer, de respecter le temps des familles et d'être transparents avec elles. Le point de vue et la participation des familles, incluant celui de l'adolescent, doivent aussi être pris en compte à toutes les étapes. Milot et ses collègues (2018) soulignent aussi que les outils issus des données probantes doivent s'intégrer aux pratiques courantes pour bonifier la qualité des pratiques des professionnels en ce sens.

Des indices de trauma peuvent s'observer chez les intervenants œuvrant auprès d'individus souffrant de trauma et disposant de ressources insuffisantes pour s'adapter et répondre à leurs besoins (Milot, Lemieux, Berthelot, & Collin-Vézina, 2018). Le mandat de protection implique une exposition répétée au stress occasionné par la gestion du risque (Bouchard, 2022; LeBlanc, Regehr, Shlonsky, & Bogo, 2012) et à un soutien insuffisant pour répondre aux besoins des familles (Milot & al., 2018). Ces circonstances font de la protection de la jeunesse une institution « traumatisée et traumatisante » pour ses employés ainsi que les personnes qu'elle tente d'aider (Bloom, 2008 ; Milot & al., 2018). L'ensemble des acteurs de l'organisation de la PJ (les gestionnaires et les intervenants) doivent en être conscients. D'ailleurs, les changements fréquents d'intervenants à la PJ en raison de la pénurie et du roulement de personnel contribuent à la réactivation du trauma et à la méfiance. En ce sens, l'organisation doit également reconnaître ces impacts tant chez les intervenants que chez les personnes aidées.

Une organisation sensible au trauma met en place des moyens pour éviter la réactivation du trauma chez les personnes aidées. Veiller à sécuriser les familles par des interventions ayant lieu dans un environnement convivial et par des interactions chaleureuses offre des conditions favorables à l'établissement d'un lien de confiance (Milot & al., 2018). Un intervenant capable d'adopter une posture d'accompagnement avec les familles malgré son rôle d'autorité sera plus à même de développer un lien de confiance et d'éviter de déclencher les mécanismes de défense résultant de la réactivation du trauma (Bouchard, 2022). Connaître les indices de l'existence d'un trauma permettra à l'intervenant de repérer les premières manifestations de détresse chez les familles et d'adapter ses interventions en conséquence.

Par ailleurs, l'organisation devrait également instaurer ce climat de sécurité pour ses propres employés considérant qu'ils travaillent dans un contexte qui les (sur)expose eux aussi à des traumatismes. L'exposition régulière à la violence et à une dynamique de confrontation avec les familles occasionne du stress chez les intervenants qui peut influencer l'évaluation du risque (LeBlanc, Regehr, Shlonsky, & Bogo, 2012). Il est possible que les mécanismes de défense de la famille aient pour effet d'augmenter le stress ressenti par les intervenants faisant ainsi entrave à l'établissement du lien de confiance ainsi qu'à une évaluation juste de la problématique et donc aux interventions qui en découlent.

7.4.2 Devenir une organisation sensible au trauma. Former l'ensemble des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), et tout particulièrement les intervenants à l'application des mesures, à la notion de trauma est un premier pas vers l'acquisition des quatre critères d'une organisation sensible au trauma, soit : 1) réaliser l'ampleur de ses impacts, 2) reconnaître les indices d'un trauma chez les personnes aidées, 3) répondre à leurs besoins par des interventions adaptées et 4) leur offrir un sentiment de sécurité (Milot & al., 2018). La formation sur le modèle Attachement, Régulation, et Compétences (ARC) offerte aux familles d'accueil et aux éducateurs en centre de réadaptation sert à outiller les adultes à proximité des jeunes en difficulté pour qu'ils soient en mesure d'adapter leurs interventions de façon à ce que les jeunes puissent se développer dans un climat propice à l'intégration du trauma (Collin-Vézina, McNamee, Rouleau, Bujold, & Marzinotto, 2018). En d'autres termes, la formation sensibilise les adultes en interaction avec les jeunes à prendre conscience des impacts que le trauma peut avoir sur leur fonctionnement, à déceler les éléments pouvant réactiver leur trauma et veiller à ce que l'environnement procure le sentiment de sécurité dont ils ont besoin. La diffusion de telle formation se limite toutefois à certains services et n'est pas adaptée au contexte d'intervention de l'équipe de l'application des mesures. Les formateurs de Lanaudière n'ont d'ailleurs pas encore ajusté la formation aux besoins d'une clientèle adolescente. Même si le modèle d'intervention peut s'appliquer jusqu'à l'âge de 17 ans, la personne responsable de la formation au CISSS de Lanaudière mentionne que celle-ci est offerte exclusivement aux familles d'accueil d'enfants de moins de 12 ans. D'autres formations seront donc nécessaires pour la diffusion des informations sur le trauma complexe, notamment sur le dépistage, la compréhension des impacts, l'efficacité des services et la reconnaissance des éléments de la structure organisationnelle qui contribuent à sa réactivation.

7.4.3 Agir sur les conditions de vie. Outre le potentiel que représentent les pratiques sensibles au trauma complexe afin de gérer les conséquences de la négligence sur l'adolescent, il importe d'intervenir aussi sur les facteurs de risque au sein de l'écosystème. La négligence ne peut être résolue uniquement par des interventions axées sur la modification des pratiques parentales et sur les comportements de l'adolescent. Des actions doivent être prises pour agir sur les conditions de vie qui contribuent à sa présence (ex : l'accès à un logement près des commodités, faciliter l'accès aux services publics et communautaires correspondant aux besoins des parents et de l'adolescent, etc.). Les intervenants à l'AM n'incluent pas toujours ces différents éléments dans

leur évaluation des besoins de l'adolescent. En raison du mandat qui les contraint à se centrer sur ce qui permet de résoudre la situation de compromission et le peu de temps dont ils disposent pour y arriver, ils sont portés à intervenir sur ce qui a un impact direct sur la sécurité ou le développement de l'adolescent : l'encadrement émis par les parents. Or, ces interventions échouent puisqu'elles ne s'attaquent pas aux facteurs à l'origine de l'indisponibilité des parents. L'intervenant peut veiller à ce que les parents obtiennent le soutien dont ils ont besoin en travaillant de concert avec d'autres acteurs de la communauté ayant le potentiel d'améliorer leur situation financière, les aider à développer leur réseau social ou à adresser certaines problématiques de santé, par exemple. Des démarches similaires peuvent s'effectuer pour répondre aux besoins de l'adolescent (ex : s'arrimer avec le psychoéducateur scolaire, faire la liaison avec les organismes œuvrant auprès des jeunes, etc.). Ces interventions à différents niveaux de l'écosystème de l'adolescent sont propices au développement de facteurs de protection qui ont le potentiel de réduire les conséquences à long terme de la négligence sur celui-ci (Valentino & Edler, 2022). Ses besoins pourront être satisfaits, si ce n'est par les parents, par d'autres adultes significatifs dans la communauté de même que par des pairs. La collaboration intersectorielle est donc indispensable pour amorcer des changements sur les conditions de vie de l'adolescent. Elle permet notamment de contrer la fragmentation des services en créant une interdépendance entre les acteurs des différents secteurs d'activité (Bilodeau, Parent, & Potvin, 2019). Dans un contexte comme celui de la protection de la jeunesse où les ressources et le temps sont insuffisants pour agir sur les conditions de vie de la famille, la collaboration interprofessionnelle apparaît comme une des solutions pour contrer la négligence. Cela occasionne une meilleure complémentarité des services offrant de ce fait une réponse plus adéquate aux besoins des communautés (Clément, Moreau, Gendron & Lavergne, 2014; Pelletier, 2009).

7.4.4 L'agentivité des personnes impliquées. Lorsque les familles sont prises en charge par la protection de la jeunesse, le contexte sociojudiciaire de l'intervention peut leur donner l'impression de ne plus avoir de contrôle sur le cours des événements. La dynamique de pouvoir inégale installée entre l'intervenant et la famille accentue cette impression. Les intervenants doivent être en mesure de faciliter la mise en action des membres par différents moyens. Cela commence tout d'abord par l'attribution à l'adolescent du statut d'expert de son vécu. Puisque le sens que donne l'adolescent aux comportements des adultes module les impacts de la négligence sur celui-ci, il apparaît logique que son point de vue soit au cœur de l'intervention.

Il est du ressort des travailleurs sociaux de soutenir leur pouvoir d'agir de l'adolescent en valorisant son opinion face à sa situation et veiller à ce que celle-ci soit entendue (OTSTCFQ, 2012).

L'intervenant à la PJ doit également encourager la mobilisation de différents acteurs dans la communauté pour enrayer l'ampleur de la problématique de la négligence. Un intervenant sensibilisé aux enjeux présents en contexte de négligence à l'adolescence saisira l'importance de la collaboration intersectorielle pour comprendre et satisfaire les besoins de ces familles. L'adolescent, les parents, la famille élargie, les intervenants de la sphère scolaire, communautaire et publique doivent prendre conscience du rôle actif qu'ils occupent dans la situation de négligence et s'unir de manière à prévenir la détérioration du fonctionnement de l'adolescent au fur et à mesure qu'il grandit. Toutefois, pour que des initiatives de collaboration soient possibles, l'intervenant doit être en mesure de sortir du cadre institutionnel normalement imposé pour analyser la problématique d'une perspective sociale. Prendre conscience des aspects de l'environnement (ex : les délais d'attente pour les services publics, la hausse du coût de la vie, les pratiques d'intervention conduisant à la réactivation de leur trauma, etc.) qui contribuent à l'émergence de difficultés chez les familles pourrait favoriser l'engagement dans des démarches concertées. Afin que celles-ci soient réalisables dans les divers milieux de pratique, l'appui des gestionnaires est essentiel. Ces derniers sont en mesure de promouvoir et de favoriser l'accès aux démarches de collaboration intersectorielle au sein de leurs équipes. L'ajustement des conditions de travail des intervenants de l'AM de manière à ce qu'ils disposent du temps nécessaire pour s'arrimer avec les autres professionnels est un moyen pour les gestionnaires de soutenir leur agentivité. Jusqu'à maintenant, la communauté, incluant les services de PJ, n'a pas su répondre aux besoins de cette clientèle, aggravant ainsi les conséquences de la négligence au sein du foyer familial. Les démarches concertées permettent de contrer la négligence communautaire par des actions complémentaires à celles des intervenants et adaptées à la réalité de l'adolescent. Tous les acteurs qui font en sorte que ces partenariats soient possibles contribuent à réduire les impacts de la négligence sur les adolescents. Certains outils comme le cahier d'analyse des besoins de développement de l'enfant (CABE) et l'outil élaboré pendant le stage peuvent d'ailleurs soutenir cette collaboration.

7.4.5 Les outils : un moyen pour les gestionnaires à l'AM d'agir sur les impacts de la négligence. À travers mes échanges avec divers intervenants du milieu de stage, plusieurs se disaient familiers avec le concept de négligence. L'identifier concrètement et de manière objective était toutefois le principal défi soulevé. L'espace donné à la subjectivité de l'intervenant dans l'évaluation et la compréhension de la négligence pose problème. Son opinion est non seulement teintée par son cadre de référence (ses expériences, ses valeurs), mais également par l'idéologie dominante de responsabilité parentale à la base des pratiques en protection de la jeunesse (*LPJ*, art.38b, 2017 [1977]).

L'intégration dans le milieu d'outils d'interventions fidèles aux connaissances actuelles en matière de négligence à l'adolescence contribuerait aux meilleures pratiques et à la diminution de ses impacts présents et futurs. Faciliter l'accès à des outils d'interventions adaptés aux adolescents en difficulté s'appliquant de façon transversale à diverses problématiques rencontrées à l'application des mesures est également une manière pour les gestionnaires de soutenir les intervenants (Chateaufeuf & al., 2019). Les rencontres cliniques sont un bon prétexte pour actualiser les pratiques et proposer des outils appropriés aux enjeux du milieu. Les intervenants pourront participer au choix des outils qui leur semblent plus adaptés à leurs besoins sur le terrain. Si l'équipe n'est pas consultée dans le choix des outils et ne bénéficie pas de formation sur les diverses problématiques concernées, il est probable que ceux-ci ne soient pas utilisés ou s'avèrent infructueux (Chateaufeuf & al., 2019).

En somme, pour réduire les effets de la négligence sur les adolescents, les intervenants doivent connaître les enjeux spécifiques à cette clientèle et tenir compte de l'ensemble des facteurs systémiques qui influencent le bien-être du jeune. L'organisation doit pour sa part outiller les intervenants dans la mise en place des meilleures pratiques pour les familles. Pour ce faire, les gestionnaires devront veiller à la formation continue des intervenants en matière de négligence et de trauma complexe, adapter les conditions de pratique afin d'appliquer les critères d'une organisation sensible au trauma et rendre disponibles des outils d'intervention propice à l'identification des éléments de négligence.

7.5 Les apports pour la pratique à l'application des mesures

À la lumière des connaissances scientifiques portant sur la négligence à l'adolescence et de mon expérience de stage, il s'avère pertinent de réfléchir à la manière dont les connaissances théoriques s'appliquent concrètement dans la prise en charge à l'application des mesures.

Dès le premier contact avec le milieu de stage, il était clair que la négligence n'était pas la cible d'intervention privilégiée à l'adolescence. Les connaissances limitées sur le sujet n'aidaient en rien à sensibiliser les intervenants à cette problématique. Un écart flagrant est observé entre les pratiques théoriques privilégiées et les interventions courantes dans l'équipe de l'application des mesures où le stage a été réalisé.

En théorie, l'approche écosystémique est reconnue par les intervenants, les chercheurs et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) comme l'approche à privilégier en contexte de négligence (Lacharité, Éthier & Nolin, 2006 ; MSSS, 2017 ; Raws, 2018 ; Valentino, & Edler, 2022). Or, peu de manières concrètes d'appliquer la théorie sont observées à l'application des mesures.

L'obligation des intervenants de représenter et d'appliquer la LPJ dans leur pratique, les conduit vers une vision centrée sur les responsabilités du parent dans l'émergence de la négligence ou vers les conduites de l'adolescent contribuant à maintenir les difficultés familiales. Au moment de la prise en charge par la PJ, ce sont les comportements de l'adolescent qui portent le plus préjudice à sa sécurité et son développement et donc, qui sont ciblés par l'intervention visant à remédier à la situation de compromission. Les intervenants s'évertuent alors à éliminer ces comportements et à soutenir les parents dans l'encadrement établi auprès du jeune. Néanmoins, selon les cas étudiés pendant mon stage, ces interventions s'avèrent insuffisantes puisque les conditions ne sont pas propices à obtenir la collaboration tant des jeunes eux-mêmes que de leurs familles.

Un des adolescents placé en centre de réadaptation en raison de comportements violents et de participation à des activités criminelles maintenait des conduites inappropriées au cours du suivi. Il s'opposait au cadre émis par l'établissement de réadaptation notamment par des crises de colère et des menaces envers les employés du centre. Avec le recul, il est probable que les interventions coercitives des intervenants aient contribué à la retraumatisation de l'adolescent amplifiant par le fait même sa souffrance (Fox, 1994 ; Milot, Lemieux, Berthelot,

& Collin-Vézina, 2018). Plutôt que de s'intéresser au trauma vécu par l'adolescent et comprendre la fonction de ses comportements, les intervenants tentaient de contrôler les manifestations de son malaise (ex : par des mesures d'isolement, punitions, etc.). S'intéresser aux raisons de ce comportement permettrait à l'intervenant de prendre conscience de ce qui déclenche ces réactions et faire preuve d'une plus grande flexibilité dans leurs interventions auprès du jeune (Fox, 1994).

La complexité des problèmes vécus par les adolescents en situation de négligence nécessite une analyse globale et multidimensionnelle de leur écosystème. Ainsi, le professionnel évite de passer à côté d'informations essentielles à la compréhension de leurs besoins. Pendant le stage, il a été ardu d'intervenir auprès d'une adolescente en particulier. Étant donné un historique de prises en charge s'étendant sur plusieurs années, celle-ci était familière avec les services en PJ et évitait nos rencontres. En m'intéressant à son vécu, j'ai appris qu'elle avait subi plusieurs épreuves et déceptions dans ses relations avec les adultes de son entourage. L'adolescente avait perdu confiance en l'adulte et se préservait possiblement d'une réactivation de ses traumas en évitant de fréquenter les établissements scolaires et les intervenants de la protection de la jeunesse. Les difficultés de l'adolescente à fonctionner au quotidien apparaissent comme un impact du trauma complexe accentué par la marginalité de son milieu de vie. Il était difficile pour son parent de veiller à ce qu'elle possède les habiletés nécessaires à son fonctionnement social alors qu'il était lui-même non fonctionnel. Sa figure parentale centrait ses énergies sur la réponse aux besoins de base de sa famille et ne disposait pas des ressources nécessaires pour répondre à ses autres besoins. L'adolescente ne fréquentant plus l'école et les lieux de socialisation, son réseau de soutien était limité et ne permettait pas les apprentissages nécessaires pour atténuer les impacts de la négligence vécue. En l'absence des connaissances inhérentes au trauma complexe et des techniques d'intervention à adopter avec ces familles, les interventions auprès de la famille se sont avérées infructueuses.

Dans un tel contexte, l'adhésion des familles comporte son lot de défis. Les intervenants doivent être soutenus dans la mise en place des pratiques adéquates à cette clientèle. Le stage fut l'occasion de réaliser les ressources limitées dont disposent les intervenants à l'AM pour intervenir sur la négligence avec les adolescents. À cet égard, l'intégration d'outils d'évaluation

adaptés aux adolescents en situation de négligence répondrait à un besoin clinique pour soutenir les intervenants dans leurs interventions.

Les outils d'évaluation présentés proposent différents angles d'interprétation des enjeux présents en contexte de négligence avec les adolescents. Le CABE prend la perspective écosystémique pour évaluer les besoins de l'adolescent à partir de plusieurs dimensions qui influencent son fonctionnement global (ex : sa santé, ses relations, son identité, etc.) (AIDES, 2022), alors que le *Relational Assessment of Neglected Youth* (RANY) s'intéresse au rôle de la relation avec le donneur de soin dans l'émergence des difficultés chez l'adolescent (ex : problèmes relationnels, trouble de santé mentale) (Dale, 2020).

Le *Child and Adolescent Needs and Strengths* (CANS) peut, pour sa part, servir à dépister un trauma complexe et en mesurer les effets sur l'adolescent (ex : au niveau de l'attachement, la régulation du comportement et les cognitions) (Milne & Collin-Vézina, 2018). Les manifestations d'un trauma complexe étant similaires aux conséquences de la négligence, ceci laisse croire que des outils d'évaluation telle que le CANS sont pertinents pour évaluer les impacts de la négligence spécifiquement observable chez les adolescents.

Compte tenu du contexte particulier dans lequel travaillent les intervenants à l'application des mesures, des travaux devraient être engagés pour développer et valider un outil adapté à leur réalité et à celle des adolescents, tel que celui développé dans le cadre de ce stage.

7.5.1 L'utilité de l'outil écosystémique à l'application des mesures. Le stage a permis de créer et de tester un outil d'intervention propice à une évaluation globale des besoins de l'adolescent. Les connaissances acquises au cours de la maîtrise sur la négligence ont guidé le choix du modèle d'intervention le plus adapté à la négligence. L'immersion dans le milieu de stage est venue compléter les connaissances théoriques sur le sujet et m'a permis de personnaliser l'outil selon les particularités de l'intervention à l'application des mesures auprès des adolescents. Ce faisant, l'outil écosystémique est une première proposition d'outil accessible et adapté au contexte du milieu.

Corresponds aux attentes des intervenants. Il est plus probable qu'un outil soit utilisé à la protection de la jeunesse lorsque les intervenants en voient la pertinence, qu'il est facile d'utilisation (simple et rapide à administrer) et qu'il les soutient dans ses interventions tout en

laissant un espace à son jugement clinique (Chateauneuf & al., 2019). L'outil écosystémique semble remplir ces critères. Au terme de la présentation de l'outil à l'équipe, quelques intervenants ont relevé sa pertinence et ont manifesté leur intention de veiller à ce que son existence ne soit pas oubliée dans le milieu. Il peut être complété dans le cadre d'une rencontre et des éléments peuvent y être approfondis au cours du suivi selon les besoins priorités par l'adolescent. De surcroit, l'outil écosystémique a l'avantage d'être pertinent dans tous les contextes d'interventions, que ce soit en lien avec de la négligence, un trauma ou un trouble de comportement

Analyse globale de l'écosystème de l'adolescent. Le contexte organisationnel fait en sorte que les intervenants ne s'attardent pas toujours à l'histoire familiale et à l'ensemble des éléments qui influence la situation de vie des familles. Ces informations sont pourtant essentielles pour déceler un trauma chez l'adolescent et agir sur la négligence. L'outil écosystémique développé au cours du stage est propice à la cueillette de ces informations. En effet, l'outil permet une analyse plus globale des sphères de vie de l'adolescent et permet d'émettre des hypothèses avec l'adolescent sur ce qui est à l'origine de la problématique (ex : un événement traumatique, un besoin non répondu par l'entourage de l'adolescent, le manque d'accès à des services de santé à proximité, etc.). Les facteurs de risques et de protection qui modulent l'ampleur des conséquences de la négligence sur l'adolescent peuvent être identifiés une fois l'outil complété. De cette façon, les intervenants prennent un recul avec l'adolescent pour évaluer ses besoins en fonction de sa perception de la réalité.

Un outil participatif qui s'appuie sur le point de vue de l'adolescent. L'intérêt de l'application d'un tel outil auprès des adolescents est de mettre à profit leurs propres capacités d'analyse pour qu'ils fassent part de leurs perceptions de leur environnement et orienter les interventions de manière à ce que le suivi ait un sens pour eux.

Par cette approche, l'intervenant encourage la participation de l'adolescent dans l'analyse de ses besoins et à l'expression de ceux-ci auprès de sa famille ainsi que des intervenants. En plus de situer l'opinion de l'adolescent au centre des interventions, l'outil écosystémique permet de reconnaître l'existence des autres facteurs externes qui contribuent à cette négligence. Son objectif n'est pas de blâmer les parents ou l'adolescent pour les problèmes

qu'ils rencontrent, mais bien de reconnaître une responsabilité partagée face à la négligence subie par les adolescents.

L'outil est également un bon prétexte pour confronter les points de vue des différentes personnes impliquées dans la situation, comme l'adolescent, la famille et les intervenants. Ceci donne lieu à des échanges entre les parents et l'adolescent permettant à l'intervenant d'observer la dynamique familiale (ex : leur manière de communiquer entre eux, l'importance accordée au point de vue de chacun, etc.) tout en enrichissant l'outil d'informations complémentaires apportées par la famille.

Un outil propice à la collaboration. Il est aussi possible que l'outil puisse faciliter la collaboration entre les intervenants. Les informations fournies par l'adolescent et ses parents serviraient de point de départ pour orienter les interventions de tous les acteurs impliqués. Une compréhension commune de la problématique étant nécessaire pour amorcer une collaboration, il semble souhaitable qu'un outil d'analyse des besoins complété par la famille serve de référence aux intervenants. On évite ainsi de se poser en expert et de se baser sur notre évaluation des besoins du jeune, indépendamment de l'opinion des principaux concernés.

En somme, l'outil aide l'intervenant à structurer sa collecte d'informations au début du suivi pour obtenir une meilleure compréhension de tout ce qui influence l'état actuel de l'adolescent pour ensuite mettre en place des facteurs de protection dans son environnement. Par cette pratique, un espace d'expression est offert à l'adolescent et donne lieu à des interventions qui ont du sens pour lui. Ainsi, même si les parents maintiennent certains comportements négligents, l'adolescent disposera des ressources nécessaires pour limiter les conséquences sur son fonctionnement au quotidien.

7.5.2 Les limites de l'outil. Bien qu'il soit probable que l'outil écosystémique facilite la mise en place des pratiques en cohérence avec l'état des connaissances actuel concernant la négligence, plusieurs limites subsistent dans son application.

D'une part, le climat d'urgence et la méfiance des familles font obstacle à l'administration de l'outil écosystémique lors des rencontres. Notre expérience clinique dans le cadre du stage a montré que les discussions avec les adolescents portaient essentiellement sur le dernier événement contrariant de la semaine et leur manière de réguler leurs émotions dans ces

contextes. Cette tendance à orienter la conversation sur un sujet parallèle à l'objectif de la rencontre est fréquemment observée auprès des adolescents souffrant de trauma (Milot & al., 2018). Ils arrivent ainsi à éviter d'aborder des sujets sensibles pour se préserver des effets d'une retraumatisation. Il est possible qu'il faille développer un lien de confiance avant d'administrer l'outil lorsque la présence d'un trauma est suspectée. Les intervenants sensibilisés à la notion de trauma complexe seraient probablement plus à même d'instaurer un climat sécurisant pour la famille propice à l'administration de l'outil écosystémique.

Toutefois, en l'absence de trauma chez le jeune, l'outil semble se compléter plus facilement. C'est du moins ce qui a été remarqué dans le cas d'une adolescente avec qui j'ai pu compléter l'outil. Dès la première rencontre, il était possible d'administrer l'outil et d'obtenir davantage de détails qu'avec les autres adolescents au cours du suivi. L'adolescente, contrairement aux autres participants, s'intégrait bien socialement et entretenait des relations positives avec des adultes de sa famille ainsi qu'avec ses amis. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées pour comprendre pourquoi les impacts de la négligence semblent moins marqués sur cette adolescente que sur les autres jeunes rencontrés pendant le stage. L'une des possibilités consiste à croire que malgré la négligence vécue dans son milieu familial, aucun trauma n'en est résulté. En l'absence des résistances associées au trauma, l'adolescent est davantage en mesure d'adhérer à la tâche qu'implique l'administration de l'outil.

D'autre part, l'expérience de stage ne permet pas d'affirmer avec certitude l'efficacité de l'outil. Aucun processus de validation de l'outil n'a été effectué et il n'a été testé directement qu'auprès de trois adolescents. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les effets de l'outil sur les familles et sur l'atténuation des impacts de la négligence auprès des adolescents.

Des doutes persistent en ce qui concerne le potentiel de pérennité de l'outil à l'application des mesures. La surcharge de travail laisse peu de temps aux intervenants pour préparer leurs interventions et se familiariser avec l'outil. L'effervescence présente à la protection de la jeunesse et les mouvements de personnel risquent de faire obstacle à l'utilisation de l'outil dans le contexte où je ne suis plus présente dans le milieu pour stimuler l'animation continue. Un espoir subsiste tout de même compte tenu des rétroactions positives provenant des intervenants de l'équipe et l'aspect « clé en main » de l'outil adapté à leur contexte de travail.

En somme, l'outil écosystémique sert à collecter l'information pour structurer les interventions et à mobiliser tous les acteurs tout en priorisant le point de vue de l'adolescent. Il permet aussi aux intervenants de pousser leur réflexion au-delà des facteurs microsystemiques responsables du maintien de la situation de compromission. Bien qu'il soit difficile de mesurer l'efficacité de l'outil pour atténuer les impacts de la négligence, il est présumé que son utilisation soutienne les intervenants dans leur analyse clinique tout en demeurant fidèle aux principes d'une société bienveillante, telle que promu par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ, 2021).

8. Conclusion

Les observations issues du stage à l'application des mesures ont permis d'illustrer l'ampleur des conséquences de la négligence à l'adolescence et des défis rencontrés par les intervenants à susciter un changement bénéfique pour les familles. Cet essai vise à réfléchir aux manières d'atténuer les impacts de la négligence à l'adolescence dans un contexte particulier tel que la protection de la jeunesse. Plusieurs pistes de solutions sont proposées. D'une part, des outils d'interventions adaptés à la négligence à l'adolescence ont été présentés de même que les apports de l'outil écosystémique élaboré au cours du stage. D'autre part, le lien entre la négligence et le trauma complexe a été mis en lumière afin d'offrir un nouvel angle sur la problématique et ainsi repenser la manière d'intervenir à la PJ.

En définitive, l'intervention auprès des adolescents en situation de négligence est plus complexe notamment en raison du chevauchement de plusieurs enjeux. Le lien entre les troubles de comportement de l'adolescent et le dysfonctionnement familial menant à la situation de compromission semble plus facile à identifier objectivement que celui associé à la négligence. L'absence de critères clairs pour cerner et agir sur la négligence représente un obstacle dans l'intervention à l'AM. Des distinctions devraient être établies selon l'âge de l'enfant dans la manière d'évaluer la négligence. Les pratiques reconnues en matière de négligence telles que l'approche écosystémique et la collaboration intersectorielle devraient également être mises en application à l'AM. L'actualisation de ces pratiques en protection permettrait d'agir sur les impacts de la négligence sur l'adolescent par des interventions plus sensibles et adaptées à la problématique. Les professionnels doivent être suffisamment habiles pour travailler avec les résistances et les répercussions de la négligence vécue par l'adolescent tout en étant en mesure de reconnaître et intervenir sur les facteurs à l'origine de la problématique. Pour ce faire, il est nécessaire de soutenir les pratiques à la protection de la jeunesse de manière à développer l'expertise des intervenants à l'égard des enjeux vécus par leur clientèle. Les gestionnaires pourront prendre part activement à l'exercice des meilleures pratiques en veillant à actualiser les connaissances scientifiques sur le sujet et à faciliter l'accès à des outils d'intervention permettant de mettre en pratique ces apprentissages. L'outil écosystémique s'avère d'ailleurs prometteur pour élaborer avec la famille une compréhension commune de leur situation et par le fait même de la problématique. L'intervenant pourra ensuite coordonner les services et mobiliser le réseau des familles afin d'agir

sur leurs conditions de vie. Les interventions qui en résulteront pourraient réduire les impacts présents et futurs de la négligence vécue jusqu'à présent par l'adolescent.

En outre, la notion de trauma complexe est aussi pertinente à intégrer dans les pratiques courantes auprès des familles à la protection de la jeunesse. Passer d'une pratique de protection à une approche sensible au trauma à l'AM avec les adolescents en situation de négligence rendrait les intervenants plus attentifs aux indices d'un trauma. En tenant compte du vécu des personnes aidées, il est possible de moduler ses interventions et mettre en place un climat sécurisant propice à l'établissement du lien de confiance.

Des études supplémentaires sont nécessaires notamment pour évaluer les effets des pratiques sensibles au trauma avec les familles d'adolescents en situation de négligence, comprendre l'évolution des jeunes et des familles au cours du suivi et a posteriori, bonifier les connaissances sur le sujet. Par ailleurs, il a été démontré que les pratiques d'intervention spécifiques au trauma complexe sont bénéfiques au développement des capacités adaptatives, de la régulation émotionnelle et de la résilience des adolescents (MacIntosh, Gudino, & Cloitre, 2018). Considérant que les adolescents vivant de la négligence présentent des difficultés similaires à celles observées auprès des personnes souffrant d'un trauma complexe, on peut se demander si des programmes d'interventions spécialisées sur le trauma devraient être privilégiés pour réduire les impacts de la négligence à l'adolescence. En rétrospective, cet essai réitère l'importance de chaque acteur de la communauté (voisins, enseignants, policiers, organismes communautaires, professionnels de la santé et des services sociaux, élus municipaux, politiciens, etc.) pour enrayer la négligence et veiller au bien-être des enfants. Une réflexion individuelle et collective sur les actions concrètes à entreprendre dans l'immédiat pour soutenir les adolescents en difficulté permettrait d'incarner les principes d'une « société bienveillante ».

Références

- Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (ASSSL)(2013). *Tout un village : programme d'intervention en négligence lanaudois*. (pp 1-45).
- Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides (ASSSL)(2014). *Semer l'avenir : cadre de référence*. (pp. 1-46). Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- Action intersectorielle pour le développement des enfants et leur sécurité (AIDES) (2018). Cahier d'analyse des besoins de développement de l'enfant : Fiche descriptive. Repéré à <https://initiativeaides.ca/documentation/>
- Action intersectorielle pour le développement des enfants et leur sécurité (AIDES) (2022). Action intersectorielle pour le développement des enfants et leur sécurité : sa démarche. Repéré à <https://initiativeaides.ca/a-propos-de-linitiative-aides/>
- Assemblée nationale du Québec (2022). *Projet de loi 15 : Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*. Repéré à <https://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2022C11F.PDF>
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) (2010). *La négligence faites-lui face*. Bibliothèque nationale du Québec.
- de Becker, E., Cabillau, E., & Chapelle, S. (2011). Pratique de réseau et maltraitance d'enfants. *Thérapie familiale, Médecine & Hygiène*, 32, 231-251.
- Bilodeau A, Parent, A.-A., Potvin L (2019). Les collaborations intersectorielles et l'action en partenariat, comment ça marche? Chaire de recherche du Canada Approches communautaires et inégalités de santé (CACIS), pp. 1-32.
- Blanc, M. (2016). *Intégration sociale de jeunes adultes sortant de centre jeunesse, jumelage intergénérationnel et reconnaissance*. Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Bloom, S.L. & Yanosy Sreedhar, S. (2008). The Sanctuary Model of Trauma-Informed Organizational Change. *Reclaiming Children & Youth*, 17(3), 48-53.
- Bossé, O. (2022). Un an après le rapport Laurent, rien n'a changé dans les centres jeunesse. *Le Soleil*.
- Bouchard, J. (2022). *Entre méfiance et mobilisation : Relation thérapeutique en contexte d'intervention pour négligence en protection de la jeunesse*. (Mémoire). Université du Québec en Outaouais. Repéré à https://di.uqo.ca/id/eprint/1447/1/Bouchard_Joelle_2022_memoire.pdf
- Bouchard, S. (2007). *Motifs davantage circonscrits pour assurer le caractère exceptionnel axé davantage sur les conséquences*. Centre jeunesse de Montréal : Montréal
- Boulangier, D. (2014). L'écosystémisme sous l'angle des discours Mise en perspective de l'approche de Bronfenbrenner. *Nouvelles pratiques sociales*, 27, 189-210. doi : <https://doi.org/10.7202/1033626ar>

- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*. États-Unis : Harvard University Press.
- Carignan, L. (2017). Principales approches en travail social. Dans *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle* (pp. 173-206). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)(2008). *La négligence envers les enfants : Bilan des connaissances*. Montréal, 1-46.
- Chamberland, C., Lacharité, C., Clément, M.-È., Dufour, S., & Lemay, L. (2012). *Recherche évaluative de l'initiative AIDES*. (pp. 308) : Initiative AIDES.
- Chamberland, C., Lessard, D., Fafard, G., & Lacharité, C. (2013). *Une approche et des outils au profit du développement des enfants*. Nantes : Initiative AIDES. Repéré à https://initiativeaides.ca/wp-content/uploads/2017/05/nante2013_chamberland.pdf
- Chamberland, C. & Milani, P. (2021). Repères pour un renouvellement des pratiques en protection de l'enfance. *Vie sociale*, 34-35, 141-158. <https://doi.org/10.3917/vsoc.212.0141>
- Chateaufort, D., Arseneault, C., & Bédard Nadeau, M.-È. (2019). L'utilisation d'outils standardisés en intervention sociale : les points de vue des intervenants, des gestionnaires et des familles sur le Protocole d'évaluation familiale en protection de la jeunesse. *Revue de la psychoéducation*, 48 (1), 1-21. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/psyedu/2019-v48-n1-psyedu04611/1060004ar/>
- CISSS de la Côte-Nord. (2016). *Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire : guide d'implantation d'un programme d'intervention en négligence sur la Côte-Nord*. Baie-Comeau : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Claes, M., Ziba-Tanguay, K., & Benoit, A. (2008). La parentalité : le rôle de la culture. Dans P. d. I. U. d. Québec (Éd.), *Visages multiples de la parentalité* (pp. 4-31). Québec : Prologue inc.
- Clément, M.-È., Moreau, J., Gendron, S. et Lavergne, C. (2014). Regard mixte sur certaines particularités et retombées de l'approche de la pédiatrie sociale telle qu'implantée au Québec et sur son intégration dans le système actuel des services. Université du Québec en Outaouais.
- Cohen, J.R. & Thakur, H. (2020). Developmental consequences of emotional abuse and neglect in vulnerable adolescents: A multi-informant, multi-wave study, *Child Abuse & Neglect*, 10.1016/j.chiabu.2020.104811, (104811)
- Collin-Vézina, D., McNamee, S., Rouleau, S., Bujold, N., & Marzinotto, E. (2018). Le modèle d'intervention systémique ARC : attachement, régulation des affects et compétences. Dans P. d. I. U. d. Québec (Éd.), *Trauma complexe : comprendre, évaluer et intervenir* (pp. 233-250). Boisbriand (Québec) : Prologue inc.
- Collin-Vézina, D. & Milne, L. (2014). Adolescents en centre de réadaptation : évaluation du trauma. *Criminologie*, 47(1), 213–245. <https://doi.org/10.7202/1024014ar>
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) (2021). Une volonté de faire pour nos enfants. Repéré à <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>

- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Gouvernement du Québec.
- Côté, C., Breton, D. et Pascuzzo, K. (2018). Au-delà du comportement : décoder les besoins d'attachement pour mieux soutenir le développement des adolescents hébergés en centre jeunesse. Repéré à <http://www.santecom.qc.ca/bibliothequevirtuelle/Montreal/9782550804314.pdf>
- Couteron, J.-P., & Stehelin, A. (2019). Chapitre 46. Familles et prévention. Dans *Addictologie* (pp. 631-642). doi : 10.3917/dunod.morel.2019.01.0631. Repéré à <https://www.cairn.info/addictologie---page-631.htm>
- Dale, C. (2020). The Relational Assessment of Neglected Youth (RANY): Probing the Need for an Assessment Tool. *Journal of Social, Behavioral, and Health Sciences*, 14(1), 244-253.
- Desmarais, D. & Cauvier, J. (2019). Parcours de jeunes en difficulté et liens sociaux. *Éducation et francophonie*, 47(1), 115–130. <https://doi.org/10.7202/1060850ar>
- Directeurs de la protection de la jeunesse & Directeur provincial (DPJ/DP) (2015). *La voix des enfants*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec : L'association des centres jeunesse du Québec. S. d. communications.
- Directeurs de la protection de la jeunesse & Directeur provincial (DPJ/DP) (2020). *Plus fort ensemble !* : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Directeurs de la protection de la jeunesse & Directeur provincial (DPJ/DP) (2022). *J'aimerais vous dire !* : Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Repéré à https://ciss-ouataouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/06/Bilan2022final_numerique-1.pdf
- Dubowitz, H., Roesch, S., Arria, A.M., Metzger, R., Thompson, R., Kotch, J., & Lewis, T. (2019). Timing and chronicity of child neglect and substance use in early adulthood. *Child Abuse & Neglect*, 94, 1-9. Repéré à <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0145213419302042>
- Ethier, L. S., & Milot, T. (2009). Effet de la durée, de l'âge d'exposition à la négligence parentale et de la comorbidité sur le développement socioémotionnel à l'adolescence. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 57, 136-145.
- Fisher, S., Dölitzsch, C., Schmeck, K., & Fegert, J. M., & Schmid, M. (2016). Interpersonal Trauma and associated psychopathology in girls and boys living in residential care. *Children and Youth Services Review*, 67, 203-211.
- Fontaine, A., & Turcotte, P. (2017). La prise de contact. Dans L. P. d. I. U. Laval (Éd.), *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle* (2e édition, pp. 39-60).
- Fox, Lorraine E. (1994). The Catastrophe of Compliance. *Journal of Child and Youth Care*, 9;1 13-21.
- Fuhrmann, D., Knoll, L., & Blakemore, S.-J. (2015). Adolescence as a Sensitive Period of Brain Development. *Trends in Cognitive Sciences*, 19(10). <http://dx.doi.org/10.1016/j.tics.2015.07.008>

- Gagnon, K. (2022). Situation à la DPJ : « Je suis désespéré ». *La Presse*.
- Gaudet, S. (2007). L'émergence de l'âge adulte, une nouvelle étape du parcours de vie : implication pour le développement de politiques. Dans *Jeunes et santé mentale : recueil de textes* (pp. 201-231) : Téléuq.
- Gilbert, R., Kemp, A., Thoburn, J., Sidebotham, P., Radford, L., Glaser, D., et MacMillan, H. L. (2009). Recognising and responding to child maltreatment. *The Lancet*, 373(9658), 167-180. doi: 10.1016/s0140-6736(08)61707-9
- Godbout, N., Girard, M., Milot, T., Collin-Vézina, D., & Hébert, M. (2018). Répercussions liées aux traumatismes complexes. Dans P. d. l. U. d. Québec (Éd.), *Trauma complexe : comprendre, évaluer et intervenir* (pp. 57-90). Québec : Prologue inc.
- Hage, F. E., & Reynaud, C. (2014). L'approche écologique dans les théories de l'apprentissage : une perspective de recherche concernant le « sujet-apprenant ». *Éducation et socialisation*, 36. doi : <https://doi.org/10.4000/edso.1048>. Repéré à <https://journals.openedition.org/edso/1048>
- Hicks, L., & Stein, M. (2015). Understanding and working with adolescent neglect: perspectives from research, young people and professionals. *Child & Family Social Work*, 20(2), 223-233.
- Horwath, J. (2007). The Missing Assessment Domain: Personal, Professional and Organizational Factors Influencing Professional Judgements when Identifying and Referring Child Neglect. *British Journal of Social Work*, 37(8), 1285-1303. doi: 10.1093/bjsw/bcl029
- Kobulsky, J., Villodas, M., Yoon, D., Wildfeuer, R., Steinberg, L., & Dubowitz, H. (2021). Adolescent Neglect and Health Risk. *Child Maltreatment*, 1-11. doi : 10.1177/10775595211049795
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) (2019). Guides et normes : L'application des mesures en protection de la jeunesse – Cadre de référence. Rapport rédigé par Danielle Tremblay, Marie-Claude Sirois et Stéphanie Gadoury, Québec, Qc. 34 p.
- Lacharité, C., Éthier, L. S., & Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de psychologie*, Numéro 484(4), 381-394. doi : 10.3917/bupsy.484.0381
- Lacharité, C. (2021). Une perspective écosystémique et développementale de la négligence envers les jeunes enfants. Dans : Chantal Zaouche-Gaudron éd., *Espaces de socialisation extrafamiliale dans la petite enfance* (pp. 235-247). Toulouse : Érès. <https://doi-org.proxybiblio.uqo.ca/10.3917/eres.zaouc.2021.01.0235>
- Lacharité, C., Balsells, M.A., Milani, P., Lus, M., Boutanquoi, M., & Chamberland, C. (2022). Protection de l'enfance et participation des familles : cadre pour la transformation des cultures organisationnelles et l'adaptation des pratiques professionnelles. Dans : Diane St-Laurent, K. Dubois-Comtois et C. Cyr (Éd.), *La maltraitance : Perspective développementale et écologique* (pp. 341-361). Québec, QC.
- Lafantaisie, V., St-Louis, J.-C., Bérubé, A., Milot, T., & Lacharité, C. (2019). Dominant Research on Child Neglect and Dialogic Practices : when the Voice of Families is Translated or

Ignored. *Child Indicators Research*, 13, 411-431. Repéré à <https://link.springer.com/article/10.1007/s12187-019-09679-7>

Lambert, A. (2021). L'intervention sociojudiciaire en contexte de protection de la jeunesse : points de vue de parents. *Intervention*, 152, 51-64. Repéré à https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2021/02/ri_152_2021.1_Lambert.pdf

LeBlanc, V., Regehr, C., Shlonsky, A., & Bogo, M. (2012). Stress responses and decision making in child protection workers faced with high conflict situations. *Child abuse and neglect*(36), 404-412. doi: <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2012.01.003>. Repéré à <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0145213412000786>

Le Pain, I., Larose-Hébert, K., Namian, D., & Kirouac, L. (2021). La réforme de la santé et des services sociaux (projet de loi 10) et ses effets sur les difficultés émotionnelles des intervenants de la Protection de la jeunesse au Québec. *Intervention*(152), 149-160. Repéré à <https://revueintervention.org/numeros-en-ligne//152/la-reforme-de-la-sante-et-des-services-sociaux-projet-de-loi-10-et-ses-effets-sur-les-difficultes-emotionnelles-des-intervenants-de-la-protection-de-la-jeunesse-au-quebec/>

Lessard, D., Chamberland, C., & Léveillé S. (2007). L'évaluation de l'initiative AIDES : Pour changer la culture d'aide à l'enfance et à la famille dans des communautés québécoises. *Les enfants du Canada*. 43-48. Repéré à <https://initiativeaides.ca/wp-content/uploads/2017/05/Lessardetal2007.pdf>

Loi sur la protection de la jeunesse (2022). LQ, P-34.1 [1984].

MacIntosh, H.B., Gudino, O., & Cloitre, M. (2018). STAIR : un traitement centré sur le développement des compétences de régulation affective et interpersonnelle. Dans Milot, Collin-Vézina et Godbout (Éd.), *Trauma complexe : comprendre, évaluer et intervenir* (pp. 191-209). Boisbriand (Québec) : Prologue inc.

Milne, T., & Collin-Vézina, D. (2018). Dépistage et évaluation des traumatismes complexes. Dans Milot, Collin-Vézina et Godbout (Éd.), *Trauma complexe : comprendre, évaluer et intervenir* (pp. 137-163). Boisbriand (Québec) : Prologue inc.

Milot, T., Bruneau-Bhérier, R., Collin-Vézina, D. & Godbout, N. (2021). Le trauma complexe : un regard interdisciplinaire sur les difficultés des enfants et des adolescents. *Revue québécoise de psychologie*, 42(2), 69–90. <https://doi.org/10.7202/1081256ar>

Milot, T., Collin-Vézina, D., & Godbout, N. (2018). Qu'est-ce que le trauma complexe ? Dans Milot, Collin-Vézina et Godbout (Éd.), *Trauma complexe : comprendre, évaluer et intervenir* (pp. 9-29). Boisbriand (Québec) : Prologue inc.

Milot, T., Lemieux, R., Berthelot, N., & Collin-Vézina, D. (2018). Les pratiques sensibles au trauma. Dans Milot, Collin-Vézina et Godbout (Éd.), *Trauma complexe : comprendre, évaluer et intervenir* (pp. 251-271). Boisbriand (Québec) : Prologue inc.

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS)(2022). *S'engager pour nos enfants : Adoption du projet de loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse*. Repéré à <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiquer-3541/>

- ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)(2017). *Vers une meilleure intégration des services pour les jeunes en difficulté et leur famille : Orientations ministérielles relatives au programme-services destiné aux jeunes en difficulté 2017-2022*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec : gouvernement du Québec.
- Mongeau, S., Asselin, P. & Roy, L. (2013). L'intervention clinique avec les familles et les proches en travail social : Pour une prise en compte de la complexité – prise deux, Dans *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques* (pp. 191-221), Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Nadeau, M.-È. (2011). *Fonctionnements émotionnel, comportemental et cognitif chez les enfants négligés*. Université du Québec Trois-Rivières.
- Naughton, A.M., Cowley, L.E., Tempest, V., Maguire, S.A., Mann, M.K., & Kemp, A.M. (2016). Ask Me! Self-reported features of adolescents experiencing neglect or emotional maltreatment : a rapid systematic review. *Child Care Health Development*. 43(3), 348-360. Repéré à <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28238208/>
- Ndiaye, L. D., & St-Onge, M. (2012). L'écosystème relationnel : un paradigme à reconstruire dans le champ de la santé mentale de l'enfant. Des passeurs de sens et des passeurs de champs. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 7(2), 207-240. doi : 10.7202/1013059ar
- Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. (2012). *Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux*. Montréal, QC : OTSTCFQ.
- Pauzé, M. (2015). Le travail social et le système professionnel québécois. Dans L. P. d. I. U. Laval (Éd.), *Introduction au travail social* (3e édition, pp. 49-66).
- Pauzé, R., Groleau, H., Langlois, P., & Petitpas, J. (2019). *Carte conceptuelle de la négligence*. CSDEPJ : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.
- Pelletier, C. (2009). Le réseau social comme gage de la promotion d'une parentalité adéquate. Dans Corbeil, R., Hien, A., & Reguigui, A. *Sciences en devenir*, Actes de la 16^e journée sciences et savoirs. Acfas-Sudbury, 11-37.
- Raws, P. (2016). *Understanding Adolescent Neglect: Troubled Teens*. Dans T. C. s. Society (Éd.) (pp. 92) : University of York. Repéré à <https://www.childrenssociety.org.uk/information/professionals/resources/troubled-teens-links-between-parenting-and-adolescent-neglect#:~:text=Understanding%20Adolescent%20Neglect%3A%20Troubled%20Teens%20lifts%20the%20lid%20on%20the,support%20that%20many%20teenagers%20receive>.
- Raws, P. (2018). *Thinking about adolescent neglect: A review of research on identification, assessment and intervention*. Dans T. C. s. Society (Éd.) (pp. 79) : University of York. Repéré à https://www.saferchildrenyork.org.uk/Downloads/thinking_about_adolescent_neglect_report-ChildrenSociety.pdf

- Rees, G., Hicks, L., Stein, M., & Gorin, S. (2011). Adolescent Neglect : Research, Policy and Practice. 144.
- Robichaud, M.-J., Pullen Sansfaçon, A., & Poirier, M.-A. (2020). Decision making at substantiation in cases involving racialized families: Child protection workers' perceptions of influential factors. *Children and Youth Services Review*, 110, Article 104794. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.104794>
- Scannapieco, M. & Connell-Carrick, K. (2005). Understanding child maltreatment: An ecological and developmental perspective. Oxford University, Press USA. Repéré à <https://ebookcentral-proquest-com.proxybiblio.uqo.ca/lib/bibliouqo-ebooks/reader.action?docID=3052009>
- St-Laurent, D., Dubois-Comtois, K., Milot, T., & Cantinotti, M. (2022). Mécanismes associés à la continuité et à la discontinuité intergénérationnelle de la maltraitance. Dans P. d. l. U. d. Québec (Éd.), *La maltraitance : perspective développementale et écologique* (pp. 36-66). Québec, Canada.
- Turcotte, G., & Pilote, C. (2012). Inventaire des outils cliniques en négligence. 1-223. Repéré à http://www.ruij.qc.ca/pdf/outils_cliniques_negligence_2012_rapport_final.pdf
- Valentino, K., & Edler, K. (2022). Perspective écologique-transactionnelle sur la maltraitance. Dans P. d. l. U. d. Québec (Éd.), *La maltraitance : perspective développementale et écologique* (pp. 11-34). Québec : Prologue inc.
- Vanderminder, J., Hamby, S., David-Ferdon, C., Kacha-Ochana, A., Merrick, M., Simon, T., & Finkelhor, D. (2019). Rates of neglect in a national sample: Child and family characteristics and psychological impact. *Child Abuse & Neglect*, 256-265. Repéré à <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6463279/>

Appendice A

Rapport du stage spécialisé à l'application des mesures auprès des adolescents

Introduction

La négligence est une problématique ayant fait l'objet de plusieurs écrits scientifiques au cours des dernières années, particulièrement lors de son émergence à la petite enfance. Cette problématique persiste encore aujourd'hui malgré les connaissances théoriques établies sur le sujet. Peu d'informations sont toutefois disponibles en ce qui concerne la négligence à l'adolescence et les techniques d'intervention à privilégier pour cette population vulnérable. Dans cet ordre d'idée, mon stage visait à évaluer et adapter les outils d'intervention selon une vision écosystémique de la négligence auprès d'adolescents et leurs familles faisant l'objet d'un suivi à la protection de la jeunesse. J'ai réalisé mon stage à l'application des mesures de Repentigny sous la supervision d'Andréanne McSween, travailleuse sociale dans l'équipe. Ce rapport débute par une description du milieu et la présentation des objectifs de stage. Les résultats obtenus sont ensuite exposés, de même que les réflexions qui ont émergé de mon expérience.

Description du milieu

L'équipe

L'application des mesures est le service suivant l'évaluation du signalement à la protection de la jeunesse. Les familles sont orientées vers un intervenant de l'application des mesures lorsque le développement ou la sécurité de l'enfant est compromis. L'équipe est scindée en deux groupes selon l'âge de l'enfant. J'ai réalisé mon stage auprès des familles de jeunes âgés de 12 à 17 ans. L'équipe Repentigny B est composée de 23 professionnels provenant de diverses disciplines, notamment des psychoéducateurs, des travailleurs sociaux et des criminologues. En raison de la situation pandémique, la majorité d'entre eux sont en télétravail. La présence au point de service est obligatoire pour les professionnels lors de leur jour de garde. Trois personnes assument les interventions de garde du lundi au vendredi et les tours de garde s'alternent dans l'équipe. Ces personnes sont responsables des interventions immédiates auprès des familles prises en charge par l'équipe lorsque les intervenants attitrés ne sont pas disponibles.

Le suivi

Lorsque la famille reconnaît la situation de compromission et accepte les services offerts par la protection de la jeunesse, une mesure volontaire peut être conclue sans saisir le tribunal. Dans ce contexte, les intervenants doivent compléter la grille d'intensité attitrée à la problématique

concernée pour déterminer la durée de la mesure volontaire (elle varie entre 3 et 12 mois) et le type de services donnés. Si la situation nécessite toujours l'implication du DPJ excédant une période de deux ans, le tribunal doit être saisi. Une mesure ordonnée par le tribunal est également nécessaire si la famille ne reconnaît pas la situation de compromission et ne souhaite pas collaborer au suivi. Au cours du suivi, l'intervenant élabore avec la famille un plan d'intervention afin de mettre un terme à la situation de compromission et concrétiser le projet de vie de l'enfant. Ce plan d'intervention doit être effectué dans les 30 jours suivant le début du suivi. Une table de révision est également prévue tous les trois mois ou 45 jours avant la fin de la mesure volontaire ou ordonnée afin de revoir l'évolution de la situation de compromission. Une réviseuse réunit alors la famille et la personne autorisée responsable du dossier pour discuter de la situation et déterminer si la situation nécessite toujours l'implication de la protection de la jeunesse.

Le projet de vie

Le projet de vie de l'enfant représente l'objectif principal à atteindre au cours du suivi. Il vise à offrir un environnement stable et sécurisant à l'enfant (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2010). Celui-ci varie selon les besoins de l'enfant, les capacités des parents à répondre à ces besoins ainsi que la motivation des parents et de l'enfant à faire les changements nécessaires dans l'intérêt de ce dernier (MSSS, 2010). Les projets de vie principaux visent le maintien dans le milieu familial ou le retour de l'enfant dans son milieu familial en contexte de placement. Si l'un de ces projets de vie n'est pas réalisable, des projets de vie alternatifs sont possibles tels que l'autonomie du jeune et le placement auprès d'une personne de son entourage, au sein d'une famille d'accueil ou d'une ressource spécialisée (foyer de groupe, centre de réadaptation, ressource spécialisée DI-TSA-DP).

Les services offerts en contexte de protection

La protection de la jeunesse offre des services aux familles pour différentes problématiques rencontrés. Tout d'abord, lorsque l'enfant ne peut pas demeurer dans son milieu familial, plusieurs ressources d'hébergement peuvent être envisagées. Certaines problématiques vécues par l'enfant font en sorte que le placement en famille d'accueil n'est pas possible. Les jeunes peuvent alors être confiés à une ressource intermédiaire, un centre de réadaptation ou une ressource spécialisée. Une ressource intermédiaire est un foyer de groupe offrant une certaine autonomie aux jeunes tout en étant supervisé par des éducateurs. Les sorties et la fréquentation d'un établissement scolaire

externe sont possibles. Si l'enfant présente des comportements à risque pour soi ou autrui qui nécessitent un encadrement plus serré, les jeunes peuvent être confiés à un centre de réadaptation. Une scolarisation à l'interne est alors proposée et les sorties sont plus restreintes. Deux points de services sont établis dans la région de Lanaudière. Actuellement, ces centres ne suffisent plus pour répondre aux besoins de la région. Des unités supplémentaires ont été temporairement mises en place pour accueillir plus de jeunes. Finalement, les enfants avec des conditions particulières comme un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience physique peuvent être confiés à des ressources spécialisées qui seront mieux adaptées à leurs conditions.

Outre les services d'hébergement, plusieurs ateliers dédiés aux parents et aux enfants sont aussi offerts. Il s'avère toutefois pertinent de souligner que plusieurs de ces ateliers ont été interrompus en raison de la pandémie, causant un bris de services au sein de l'institution. Les services sont classifiés selon l'âge de l'enfant, la problématique et la gravité des difficultés rencontrées (CISSS de Lanaudière, 2022). Pour les enfants de moins de 12 ans, les services proposés sont reliés à la maltraitance vécue par l'enfant alors que pour les jeunes de 12 ans et plus, les troubles de l'adaptation et la délinquance sont les cibles d'intervention. Un atelier de groupe est offert aux parents présentant des difficultés d'encadrement. Des ateliers de régulation de la colère et pour apprendre à gérer les traits de personnalité limite du jeune sont également offerts sous forme d'intervention familiale. Les jeunes peuvent aussi participer à l'atelier « In vivo » qui consiste à les exposer à des situations stressantes par l'activité physique afin de les aider à développer des stratégies de gestion. La personne autorisée responsable du suivi peut également référer les familles à des services en santé mentale auprès de différents spécialistes dont un éducateur en charge du maintien et de la réinsertion dans le milieu familial, un pédopsychiatre ou un psychologue. Si la jeune approche l'âge adulte, le programme qualification des jeunes (PQJ) offre un suivi intensif visant la préparation à l'autonomie par l'insertion socioprofessionnelle et par la connaissance des ressources d'aide dans la communauté.

Le projet de stage

Avant le début du stage, une discussion avec ma superviseuse de stage sur les besoins et les enjeux du milieu a mis en lumière qu'il n'existait aucun « coffre à outils » dédiés aux intervenants de l'équipe toute problématique confondue. Selon Andréanne McSween, chaque professionnel collectait leurs propres outils s'il le désirait. L'accès aux outils d'interventions était alors

inégalement réparti dans l'équipe. Ma superviseure ajoute par ailleurs l'existence d'aucune ressource dédiée à la négligence à l'adolescence à sa connaissance dans le milieu. La revue de la littérature a également permis de constater que la négligence à l'adolescence est un phénomène peu documenté. La littérature et l'expérience pratique dont témoigne Mme McSween allaient dans le même sens en ce qui a trait à la nécessité d'adapter le concept de la négligence en fonction de l'âge de l'enfant. En ce sens, mon projet consistait à évaluer les outils cliniques utilisés en protection de la jeunesse afin de s'assurer que ces instruments soient adaptés aux particularités des adolescents en situation de négligence ainsi qu'aux besoins des professionnels dans l'évaluation du fonctionnement familial. Faire l'expérience d'une pratique basée sur une vision écosystémique du problème avec les adolescents en contexte de protection devait me permettre de tester la faisabilité d'une approche alternative et les effets qu'elle procure sur les familles.

Mon projet était composé de cinq objectifs secondaires structurant ma démarche d'évaluation des outils d'intervention. Pour débiter, l'intégration dans le milieu était nécessaire pour comprendre le milieu et ainsi veiller à adapter les outils au contexte organisationnel. Une fois que je m'étais familiarisé avec le fonctionnement de l'équipe à l'application des mesures, mon deuxième objectif consistait à recenser et mettre en pratique les outils d'interventions utilisés par les professionnels du milieu. Une évaluation pratique des outils devait s'ensuivre par la mise en application des outils auprès de familles ciblées de concert avec ma superviseure de stage. Pour ce faire, une grille d'évaluation en trois temps (Appendice A) a été élaborée dans le but de structurer l'évaluation tout en tenant compte du point de vue des professionnels, des familles et les limites du contexte organisationnel. À l'issue de cette évaluation, mon intention était d'actualiser et compléter les outils existants pour qu'ils soient adaptés aux besoins des familles en contexte de négligence ainsi qu'aux professionnels. Au terme de mon stage, les outils proposés devaient permettre une lecture écosystémique de la négligence qui serait transmise à l'équipe de l'application des mesures par la diffusion des outils modifiés. Des changements au niveau des objectifs initiaux se sont toutefois imposés lors de mon entrée dans le milieu de stage.

Les activités réalisées pendant le stage

J'ai participé à plusieurs activités connexes à mon projet ayant facilité mon intégration dans le milieu de stage. Lors des premières semaines, j'ai accompagné ma superviseure dans ses rencontres avec les familles, les professionnels impliqués et les jeunes. J'ai fait l'expérience de

plusieurs étapes clés de l'application des mesures, soit la table d'orientation signalant le début du suivi, l'élaboration du plan d'intervention, la table de révision et la fermeture du dossier. Des discussions cliniques ont également eu lieu lors du stage en présence de pédopsychiatres, du personnel scolaire, des professionnels spécialisés auprès des jeunes ayant un trouble du spectre de l'autisme, d'une coordonnatrice clinique et de spécialistes en activité cliniques.

En outre, mes discussions avec les spécialistes en activité cliniques ont confirmé l'hypothèse de ma superviseure à savoir qu'aucun outil dédié à la négligence à l'adolescence n'était disponible à l'application des mesures. Les limites rencontrées en ce qui concerne l'accès aux outils pertinents en contexte de négligence selon la recension de Turcotte et Pilote (2012) m'ont conduite à créer un nouvel outil d'intervention écosystémique plutôt que de collecter des outils déjà conçus. Celui-ci s'inspire du modèle écologique de Bronfenbrenner et du contenu des grilles d'analyse des besoins de l'initiative AIDES (Bronfenbrenner, 1979 ; AIDES, 2022). L'outil s'adresse aux adolescents et leur famille en contexte de négligence ou avec des problèmes connexes tels que les troubles de comportement. Un document a été élaboré pour faciliter la mise en application de l'outil (Appendice B). Il comprend une page de présentation (incluant la durée de passation, la clientèle visée, ses objectifs), une proposition de scénario pour expliquer l'outil aux adolescents, l'outil ainsi qu'une liste de valeurs et de besoins pour soutenir le jeune pendant la passation. L'outil a été testé auprès de quatre jeunes âgés de 14 à 16 ans à différents moments du suivi et selon des modalités divergentes.

La première famille ciblée lors de mon stage débutait un suivi en raison des troubles de comportements de l'adolescente de 14 ans et d'une négligence éducative en lien avec les difficultés des parents à émettre un encadrement nécessaire au fonctionnement familial. Dans un premier temps, j'ai complété l'outil avec l'adolescente et dans un deuxième temps, j'ai présenté l'outil complété aux parents pour comparer les points de vue de chacun face à la situation.

Le second jeune ayant participé à mon projet était placé depuis quelques mois en centre de réadaptation lors de mon arrivée dans le milieu. Il présentait également des troubles de comportements, dont une problématique de toxicomanie. L'outil a été complété avec le jeune seulement, mais des informations supplémentaires ont été ajoutées à l'outil à la suite des rencontres avec les parents.

La troisième famille auprès de laquelle je me suis impliqué est connue des services depuis la petite enfance de l'adolescente maintenant âgée de 16 ans. Un suivi a été entamé en raison du comportement suicidaire de la jeune et de sa fréquentation scolaire. Un contexte de négligence récurrente est observé dans le milieu familial. N'ayant pas été en mesure de compléter l'outil avec la jeune lors de mon suivi, je me suis permis de faire l'exercice seul à partir des propos de l'adolescente pendant les rencontres et ensuite émettre des hypothèses sur ce qui pourrait être travaillé selon l'avis des professionnels impliqués. J'ai présenté cette version à la jeune pour lui faire part de mes observations et qu'elle puisse donner son avis sur ma compréhension de la situation.

Finalement, j'ai également testé l'outil auprès d'une adolescente de 14 ans débutant un suivi avec une autre intervenante de l'équipe pour une situation de négligence. Cela a permis d'évaluer la réceptivité des jeunes face à l'exercice malgré l'absence de lien de confiance avec l'intervenant. Considérant que le stage prenait fin, mon implication auprès de cette famille se réduisait à la passation de l'outil auprès de l'adolescente.

Au cours du processus, des modifications ont été effectuées en fonction des difficultés rencontrées pendant la passation de l'outil. La grille d'évaluation préétablie a été complétée au fur et à mesure du projet de stage avec les informations obtenues de la part des familles et des intervenants. Au terme de mon stage, j'ai présenté à l'équipe l'outil créé et j'ai fait part de ses bienfaits pour les intervenants et pour les familles. Le document conçu à cet effet a été transmis à l'équipe (Appendice B).

Évaluation des objectifs de stage

Intégration dans le milieu

De prime à bord, mon expérience à l'évaluation du signalement en protection de la jeunesse a facilité mon intégration dans le milieu puisque je m'étais déjà familiarisé avec les étapes du processus en contexte de protection, les problématiques généralement rencontrées par les familles prises en charge par ces services ainsi que le système informatique utilisé pour les dossiers. Les particularités du suivi à l'application des mesures ont été expliquées par ma superviseuse Andréanne McSween. La phase d'observation et de co-intervention préalable à la mise en application de l'outil s'est poursuivie au-delà des trois semaines initialement prévues dans le

calendrier de stage. L'accompagnement d'Andréanne McSween s'est avéré riche en information sur les différents contextes d'intervention, la réalité des familles et les particularités des jeunes en difficulté à l'adolescence. Au cours du stage, j'étais en mesure d'intervenir seule auprès des familles, d'expliquer mon rôle en tant que stagiaire et d'assumer une part du mandat à l'application des mesures, soit d'apporter aide et conseil à la famille pour mettre un terme à la situation de compromission. J'ai su me référer aux personnes-ressources (ma superviseure, la coordonnatrice clinique et les spécialistes en activité cliniques) de l'équipe pour poser les questions pertinentes pour la réalisation de mon projet et le soutien des familles. Je considère donc avoir atteint l'objectif fixé concernant l'intégration dans le milieu de stage.

Recenser et mettre en pratique les outils d'interventions utilisés

Initialement, mon objectif était de réunir les outils d'intervention présents dans le milieu et ainsi m'assurer que toute l'équipe y ait accès, car selon ma superviseure, il n'existait aucun ouvrage référentiel commun en ce qui a trait aux outils pertinents en contexte de protection. Néanmoins, au cours de mes échanges avec les spécialistes en activités cliniques, j'ai su qu'aucun outil n'était officiellement disponible et utilisé par les intervenants en protection de la jeunesse. Une recherche s'en est suivie à partir de l'inventaire des outils cliniques de Turcotte et Pilote (2012), mais l'accès à des outils gratuits et ne nécessitant pas de formation était limité. Par ailleurs, d'après les informations disponibles sur les outils pertinents en contexte de négligence, aucun d'entre eux ne semblait être adapté au contexte organisationnel de la protection de la jeunesse. J'ai alors créé un outil d'intervention basé sur une compréhension écosystémique de la problématique, adapté au contexte organisationnel ainsi qu'à la clientèle adolescente. Bien qu'une recension des outils dans le milieu n'ait pas été réalisée, une revue des outils existant dans la littérature a tout de même été prise en compte dans l'analyse des besoins du milieu. En effet, les discussions avec les intervenants de l'équipe et la période d'observation dans le milieu ont confirmé qu'il n'était pas réaliste de mettre en place des outils nécessitant une formation approfondie du professionnel et des questionnaires devant s'effectuer sur plusieurs rencontres avec les familles. D'autre part, les démarches nécessaires pour accéder aux outils (la formation, les démarches administratives et les coûts financiers) n'étaient pas envisageables dans le cadre d'un stage de 15 semaines. La création de l'outil permettait de surmonter ces obstacles. Il a alors été possible de tester l'outil auprès des quatre familles tel que mentionné précédemment.

Effectuer une évaluation pratique des outils ciblés

La création de l'outil pendant l'immersion dans le milieu permettait de transposer la lunette écosystémique dans la pratique tout en s'assurant que l'outil est adapté aux limites organisationnelles de la protection de la jeune. L'objectif n'étant pas d'alourdir la charge des professionnels, mais plutôt de permettre une évaluation du fonctionnement social tenant compte de l'ensemble des facteurs en cause dans le développement de la problématique. Malgré l'accès difficile à l'équipe en raison de la pandémie et la surcharge de travail, des discussions informelles sur la négligence à l'adolescence et sur les défis liés à leur mandat ont eu lieu. Ces informations ont été considérées pendant l'élaboration de l'outil. La tenue du journal de bord facilitait la rétention de l'information pertinente à l'évaluation de l'outil et le développement d'une pratique réflexive nécessaire au cours du stage. Les rétroactions spontanées des jeunes lors de la l'administration de l'outil ont aussi été considérées. La passation de l'outil auprès des familles comportait plusieurs défis qui seront expliqués ultérieurement. L'appréciation critique des jeunes était également difficile à susciter. Il est possible que les jeunes ne voient pas la pertinence de l'outil, car je n'ai pas eu l'occasion de reprendre certains éléments avec eux au cours du suivi. La pertinence de l'outil risque d'être davantage constatée par l'intervenant. En effet, il permet d'identifier les facteurs de risque et de protection chez le jeune et son environnement pour ensuite cibler les dimensions à travailler lors du suivi. Il serait alors justifié de penser que l'outil aide le professionnel à orienter son intervention selon le point de vue des familles et à mieux répondre à leurs différents besoins.

Actualiser et compléter les outils existants

Au préalable à la création de l'outil, j'ai pris connaissance du contenu des outils utilisés au sein du programme d'intervention en négligence ayant été créé par l'Initiative AIDES qui m'ont été transmis par la spécialiste en activité clinique uniquement à titre référentiel. Le cadre d'analyse écosystémique des besoins de développement des enfants et le cahier d'analyse des besoins de l'enfant (CABE) destinée aux adolescents sont des outils permettant une co-analyse des besoins de l'enfant dans les diverses sphères de sa vie s'effectuant avec la collaboration du jeune et de ses parents. Malheureusement, la mise en application de ces outils nécessite une formation de plusieurs jours qui n'étaient pas accessibles pendant la période de stage. Des démarches administratives étaient aussi nécessaires pour autoriser sa diffusion et sa mise en œuvre dans l'équipe.

Mon outil a été créé pour atteindre le même objectif que les outils nommés précédemment, à savoir l'analyse des besoins de l'enfant à partir d'une intervention participative auprès des familles. Il a l'avantage d'être adapté aux particularités du contexte d'intervention et de la clientèle adolescente. L'outil prend la forme d'un schéma à compléter dans un premier temps avec le jeune et ensuite à enrichir lors d'une rencontre familiale. La passation de l'outil est plus rapide et plus simple que l'administration du CABA.

Au cours de la mise en application de l'outil, j'ai effectué des modifications selon les rétroactions des jeunes, de ma superviseuse et de ma directrice de stage. Des illustrations ont été ajoutées pour mieux imaginer chacune des sphères du schéma, certaines questions ont été reformulées pour faciliter la compréhension, un espace a été ajouté pour inscrire ce qui pourrait être travaillé afin d'améliorer le fonctionnement de l'enfant et la liste des valeurs jointe à l'outil a été révisée afin de la rendre plus attrayante et éliminer les valeurs moins pertinentes. Selon ma perspective d'intervenante, ces changements simplifient la réalisation de l'outil. L'ajout de l'espace dédié à ce qui devrait être amélioré pour le fonctionnement de l'enfant traduit la compréhension du jeune concernant ses besoins au terme de l'exercice et aide l'intervenant à orienter son intervention. Une période de temps supplémentaire pour tester l'outil aurait été pertinente afin d'évaluer ses effets sur les familles au cours du suivi. Cela aurait également permis de mieux maîtriser son application et d'apporter de nouvelles modifications en conséquence.

Transmission des connaissances dans le milieu

Lors de la dernière rencontre d'équipe à laquelle j'ai participé, j'ai animé une brève présentation de l'outil par visioconférence. Une explication rapide du modèle écologique de Bronfenbrenner s'imposait pour la compréhension des fondements cliniques de l'outil. Ce moment fut également propice pour faire part de mes observations et de ma compréhension de la négligence à l'adolescence. Étant donné la limite de temps qui m'était accordé et le contexte virtuel de la rencontre, aucun échange de connaissances n'a été possible au moment de la rencontre. Certains intervenants de l'équipe m'ont toutefois contacté après la rencontre de fin de stage pour me faire part de leur appréciation de l'outil et leur intention de le tester auprès des usagers. Le document contenant l'outil et les informations essentielles le concernant a été transmis à toute l'équipe. Bien entendu, aucun coffre à outils n'a pu être conçu considérant les enjeux de l'accessibilité des outils.

Regard réflexif sur les apprentissages réalisés

Perception de la négligence dans l'équipe

Des discussions informelles sur la négligence avec certains intervenants au cours du stage ont alimenté ma réflexion à l'égard de la problématique. Selon eux, la négligence à l'adolescence est souvent observée chez les familles suivies, mais s'avère difficile à prouver au tribunal puisqu'elle est accompagnée d'autres problématiques plus flagrantes comme les troubles de comportements. En effet, mon expérience de stage a rapidement confirmé que la négligence à l'adolescence est plus complexe qu'à la petite enfance et qu'elle nécessite une approche différente avec les familles. À l'adolescence, les effets de la négligence s'observent à travers le bris de fonctionnement du jeune s'exprimant fréquemment par des troubles de comportements (violence verbale et physique, délinquance et idéations suicidaires) et de l'absentéisme scolaire. La négligence n'est pas nécessairement la cause directe de ces troubles de comportements, mais d'après mes observations dans le milieu, elle est souvent présente. En ce sens, les écrits scientifiques soulèvent la présence d'une relation réciproque entre les troubles de comportements et la négligence (Rees, Hicks, Stein, & Gorin, 2011). Les jeunes souffrent également de divers troubles de santé mentale tels que des traits de personnalité limite, un trouble anxieux, des affects dépressifs et des troubles du spectre de l'autisme. L'environnement dans lequel ils ont grandi peut contribuer à l'émergence de ces troubles (Boily, St-Onge, & Toutant, 2006). Les interventions en contexte de négligence à l'adolescence doivent donc viser à la fois la cause du dysfonctionnement (la négligence) et ses impacts (les troubles de comportements et la santé mentale). Or, d'après certains professionnels, intervenir sur l'origine du dysfonctionnement est difficilement réalisable en contexte de protection. Mon expérience de stage m'a effectivement conduite à la même conclusion.

Particularités de l'intervention

Susciter un changement pour mettre un terme à la négligence à l'adolescence est complexe, car la problématique est considérée comme bien ancrée dans la famille. La plupart des familles d'adolescents suivies par la protection de la jeunesse ont déjà bénéficié de services en première ligne afin de tenter de remédier aux problématiques rencontrées par le jeune. Leur prise en charge en protection de la jeunesse implique donc que les services antérieurs n'ont pas eu les effets escomptés ou que les bénéfices de ceux-ci n'ont pas duré. La négligence est alors plus installée et

les impacts de celle-ci se manifestent déjà chez l'adolescent depuis un certain temps. Ses impacts sont plus difficiles à renverser à cet âge. Les changements observés seront minimes et peuvent nécessiter un suivi à long terme pour être en mesure de les faire émerger. Dans ce contexte, la mobilisation aux changements des parents peut s'avérer plus difficile notamment en raison de leurs défis personnels (ex : trouble de santé mentale et toxicomanie) et la perte de contrôle perçu sur les actions de leur adolescent. Telle qu'abordée dans la littérature, l'adolescence vient avec de nouvelles responsabilités et une plus grande autonomie (Gaudet, 2007 ; Hicks & Stein, 2015). L'adolescent devrait en principe veiller à avoir une bonne hygiène, à prendre la médication qui lui a été prescrite, à adopter des comportements prosociaux et à fréquenter l'école. Les parents devraient offrir un soutien proportionnel aux besoins et aux particularités de l'enfant pour contribuer à son fonctionnement social. Toutefois, considérant que l'adolescent n'est plus aussi dépendant des donneurs de soin pour fonctionner au quotidien et que la mobilisation des parents est parfois difficile, les actions du professionnel visent davantage un changement chez le jeune. Sans exclure l'accompagnement des parents, les professionnels seront plus portés à centrer leurs interventions sur les comportements du jeune et viser sa responsabilisation pour diminuer les impacts de la problématique sur sa vie. C'est la principale distinction observée dans l'intervention en négligence à l'adolescence en rapport avec celle réalisée à la petite enfance. Cette distinction s'observe au niveau des problématiques faisant l'objet de services particuliers selon la tranche d'âge de l'enfant. Avant l'âge de 12 ans, la maltraitance est la cible des services alors que pour les adolescents, ce sont les troubles d'adaptation et la délinquance.

La pertinence des outils selon les professionnels et l'apport de l'outil créé

Pour ce qui est de l'utilité des outils à l'application des mesures, celle-ci fait l'objet d'opinions mitigées. Selon Sophie Lanoix, la spécialiste en activité clinique de l'équipe, peu de travailleurs sociaux utilisent les outils d'interventions. Ceux-ci sont plutôt dédiés aux éducateurs, aux psychoéducateurs et aux psychologues. Mme Lanoix voit toutefois la pertinence d'outiller les intervenants en contexte de négligence. À son avis, le défi rencontré par les intervenants consiste à déterminer si les besoins des familles peuvent être répondus par les services de première ligne ou si la situation nécessite une intervention de protection pour veiller à la sécurité de l'enfant. Même si cela n'est pas l'objectif pour lequel j'ai créé l'outil écosystémique, il permet d'obtenir une vision globale de la situation vécue par le jeune et les éléments à travailler pour maximiser son

fonctionnement. Les réponses obtenues lors de l'exercice peuvent aider l'intervenant à déterminer si la situation nécessite un suivi en protection de la jeunesse ou si d'autres services communautaires et publics de la première ligne peuvent satisfaire les besoins de la famille. D'autre part, certains intervenants de l'équipe considèrent que les outils sont moins utilisés à l'application des mesures en raison du peu de temps dont ils disposent pour planifier les interventions et l'état d'urgence dans lequel les familles se trouvent fréquemment. J'ai effectivement constaté pendant mon stage que le déséquilibre familial rend le déroulement des rencontres imprévisible et complexifie l'utilisation d'outils. Cependant, l'outil écosystémique peut selon moi servir de cadre d'intervention auquel se référer afin de structurer ses interventions dans les périodes d'accalmie sans avoir à planifier les rencontres au préalable.

Facteurs contributifs à l'atteinte des objectifs de stage et les enjeux rencontrés

Dès l'entrée dans le milieu, nous nous doutions que la réalisation du projet de stage pouvait nécessiter des modifications en cours de route. En effet, plusieurs obstacles ont été constatés et ont nécessité des ajustements. Il convient tout d'abord de soulever les facteurs ayant contribué à la réalisation de mon projet de stage. La disponibilité de ma superviseuse ainsi que l'intérêt dont elle a fait preuve pour le projet a permis d'approfondir mes réflexions sur la problématique. J'ai eu l'opportunité de confronter mes connaissances théoriques à la réalité de la prise en charge à l'application des mesures et de constater les limites de l'utilisation d'un outil dans le milieu. De plus, Andréanne McSween m'a rapidement présenté à l'équipe et orienté vers les personnes en mesure de m'aider à mettre en place mon projet de stage. Les discussions informelles avec les membres de l'équipe ont aussi permis d'identifier les besoins des intervenants et des familles pour ainsi proposer un outil en conséquence. Pouvoir assister à plusieurs interventions dans différents contextes au début du stage s'est également avéré pertinent afin de m'imprégner de la réalité du milieu et de la manière d'intervenir. Néanmoins, plusieurs obstacles à la réalisation de mon projet initial sont à considérer. D'une part, le principal obstacle était l'absence d'outil à la disposition de l'équipe en lien avec la négligence et le cadre clinique émis selon l'âge de l'enfant. Le CISSS de Lanaudière fait partie des établissements ayant pris la décision de limiter l'accès au programme en négligence ainsi qu'à ses outils à la clientèle des enfants de 0 à 12 ans. Cela implique que le CABE, le seul outil dont dispose le CISSS de Lanaudière qui s'avère pertinent en contexte de négligence, ne peut pas être utilisé au sein de l'équipe, car les jeunes suivis ont au-delà de 12 ans et que

l'utilisation de l'outil n'est pas entérinée pour cette tranche d'âge. Pourtant, des versions du CABE ont été spécialement conçues pour les adolescents. Des démarches administratives auraient donc été nécessaires pour permettre la diffusion de l'outil dans l'équipe. En outre, l'utilisation de cet outil aurait impliqué une formation de deux jours, une journée supplémentaire de mise à niveau et la participation à au moins quatre rencontres de co-développement par année (Turcotte & Pilote, 2012). En raison de la surcharge de travail et le manque de personnel, l'investissement d'autant de temps pour la formation et l'administration de l'outil me semblait peu réaliste pour les professionnels du milieu. C'est pour cette raison que l'élaboration d'un outil me semblait plus appropriée et plus efficace considérant la limite de temps qui m'était accordé pour le mettre en place.

Par ailleurs, même si l'outil a été adapté aux particularités du milieu, le contexte d'intervention représente un enjeu dans la mise en application de l'outil. Les fonctions de la personne autorisée responsable du suivi à l'application des mesures consistent essentiellement à effectuer la coordination des services pour favoriser leur mise en place. Elle sert également d'instance de contrôle et de surveillance pour veiller à la sécurité de l'enfant (INESSS, 2019). La personne autorisée n'est donc pas le principal donneur de services. Un intervenant tiers adopte plus souvent ce rôle (un éducateur, par exemple). L'instabilité des familles nécessite de la personne autorisée une intervention de crise centrée sur le symptôme (ex : les troubles de comportement). Il est alors difficile de tester un outil d'intervention avec cette posture, car les familles sont souvent dans un état qui n'est pas propice à l'exercice. La mise en application de l'outil auprès des familles a été reportée à plusieurs reprises pour prioriser le retour sur des événements importants vécus par la famille (ex : les conflits, les comportements d'automutilation du jeune, la consommation, etc.). En raison des contraintes du contexte d'intervention, il est possible que l'utilisation de l'outil se limite à une collecte de données pour identifier ce qui devra être travaillé. Il serait toutefois avantageux de partager l'outil aux autres professionnels impliqués pour que ceux-ci puissent approfondir certains éléments avec la famille et ainsi tirer le maximum de l'outil.

Impact de l'expérience sur mon développement professionnel

D'une part, le stage était une occasion d'apprendre à intervenir auprès des adolescents, une clientèle avec laquelle j'ai rarement travaillé. Le pouvoir d'action de l'adolescent étant plus grand que celui des jeunes enfants, celui-ci représentait un nouveau levier d'intervention intéressant en

contexte de négligence. Il est possible de sensibiliser le jeune sur les impacts de ses choix pour son futur et l'aider à acquérir les habiletés nécessaires à son autonomie et à son intégration sociale. Cette manière d'intervenir centrée sur le jeune vise à minimiser les impacts de la négligence vécus. Elle peut toutefois laisser l'impression à la famille que le jeune est l'unique responsable des problèmes qu'il rencontre et qu'il est le seul à devoir effectuer des changements pour le bien de tous. Un équilibre entre les interventions visant les comportements du jeune et ceux des parents est nécessaire. Bien que les rencontres familiales soient plus difficiles à réaliser, celles-ci permettent de mettre en lumière la dynamique relationnelle entre les membres et la manière dont les parents exercent leur fonction parentale. Au cours du stage, j'ai eu l'occasion de mettre en pratique certaines techniques d'intervention familiale apprises dans le cadre de mon parcours scolaire et d'en constater les bienfaits pour le suivi. J'ai pu constater la richesse des informations qui peuvent émerger et l'occasion que représentent ces rencontres pour travailler la systémie familiale. J'aspire à développer au cours de ma pratique professionnelle mes habiletés en contexte d'intervention familiale.

D'autre part, l'intervention auprès des familles suivies à la protection de la jeunesse pour une problématique liée à la négligence m'a confronté au sentiment d'impuissance que l'on peut ressentir en tant que professionnel. Ces familles traversent des difficultés majeures au quotidien les plaçant dans une situation de grande vulnérabilité. Une souffrance importante est vécue par ces adolescents qui incarnent pour la plupart le symptôme d'une famille dysfonctionnelle. Malgré les insatisfactions que ces familles peuvent vivre à l'égard de leur situation, susciter leur mobilisation vers des changements qui pourrait potentiellement améliorer leur qualité de vie demeure un défi. L'intensité de services offerts pendant mon stage n'a pas eu l'effet escompté sur les familles. Au moment de mon départ du milieu, les problématiques persistaient et aucune amélioration n'était observée. Cela m'a mené à remettre en question mes compétences professionnelles. Les discussions avec ma superviseuse m'ont permis d'identifier la réelle cause de l'absence de progrès des familles, soit leur motivation au changement. Même si celles-ci ne sont pas heureuses dans leur situation, il s'avère parfois plus confortable de demeurer dans la situation problématique dans laquelle elles se trouvent plutôt que de tenter une nouvelle façon d'agir. À partir de cette réalisation, j'ai cessé de me tenir responsable de l'absence d'évolution des familles et j'ai appris à respecter leur rythme. Il demeure néanmoins difficile de surmonter l'irritation et les remises en question que cela soulève en tant qu'intervenant. Je compte poursuivre cette réflexion dans ma pratique pour

m'aider à départager mes responsabilités en tant qu'intervenant dans le soutien au changement de celui de l'aidé pour l'amélioration de sa qualité de vie.

En ce qui a trait à la pratique d'intervention basée sur l'approche écosystémique, je demeure convaincue que celle-ci est pertinente non seulement en contexte de négligence, mais également auprès de toutes les familles. Cette approche facilite l'identification des besoins, les facteurs de protection et les facteurs de risque présent chez la personne et son environnement, des éléments importants à considérer en tant que travailleur social pour analyser le fonctionnement social de la personne. Me familiariser avec cette approche dans le cadre de mon stage m'apparaît comme une bonne manière d'éviter d'adhérer à une vision individualisante et partielle des problèmes rencontrés par les individus dans mon futur professionnel.

Conclusion

Pour conclure, mon expérience de stage fut propice à l'élaboration d'un outil d'intervention adapté aux besoins du milieu basé sur l'approche écosystémique, reconnu comme étant une approche à privilégier en matière de négligence (ASSSL, 2014 ; Lacharité, Éthier & Nolin, 2006). Cela a permis d'adapter les pratiques d'interventions aux nouvelles connaissances scientifiques en ce qui concerne la négligence et proposer un outil adapté au contexte de protection de la jeunesse. Cette expérience m'a aussi permis de développer mes connaissances sur les particularités de la négligence à l'adolescence et ses impacts sur son fonctionnement. La négligence à l'adolescence est un sujet peu étudié, mais qui m'apparaît important. La littérature identifie les cinq premières années de vie comme étant déterminante dans le développement de l'enfant (de Becker, 2011 ; Boily, St-Onge, & Toutant, 2006 ; Nadeau, 2011). Or, l'adolescence est également une période développementale qui mérite qu'on s'y attarde. C'est à cette période que les décisions prises par l'enfant seront déterminantes pour son futur. C'est également à cet âge qu'il forge son identité (Rees & al., 2011). La négligence vécue avant et pendant cette période aura forcément des impacts sur l'adulte qu'il deviendra, sur sa qualité de vie et sur la perpétuation de ce problème social (Desmarais & Cauvier, 2019 ; Lacharité, Éthier & Nolin, 2006 ; Rees & al., 2011 ; Scannapieco & Connell-Carrick, 2005). Des questions demeurent encore sans réponse en ce qui concerne la négligence et les effets des pratiques d'interventions mises en place pour pallier à cette problématique. En ce sens, mon essai servira à réfléchir aux facteurs contribuant à la récurrence de la négligence et à explorer les pistes de solutions pour minimiser ses impacts sur l'adolescent.

Références

- Action intersectorielle pour le développement des enfants et leur sécurité (AIDES) (2022). Découvrir l'initiative AIDES. Repéré à <https://initiativeaides.ca/a-propos-de-linitiative-aides/>
- Agence de santé et des services sociaux des Laurentides (ASSSL, 2014). *Semer l'avenir : cadre de référence*. (pp. 1-46). Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- de Becker, E., Cabillau, E., & Chapelle, S., 32, 231-251. . (2011). Pratique de réseau et maltraitance d'enfants. *Thérapie familiale*, 32, 231-251. doi : <https://doi.org/10.3917/tf.112.0231>
- Boily, M., St-Onge, M., & Toutant, M.-T. (2006). *Au-delà des troubles mentaux, la vie familiale : Regard sur la parentalité* (Éditions du CHU Sainte-Justine). Montréal.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*. États-Unis : Harvard University Press.
- CISSS de Lanaudière (2022). *Trajectoires CPEJ*. Portail clinique [accessible pour les employés uniquement].
- Corich, V. (2021). La prof d'ÉCR. Identifier des valeurs. Repéré à <https://laprofdecr.ca/2021/03/15/identifier-des-valeurs/>
- Desmarais, D. & Cauvier, J. (2019). Parcours de jeunes en difficulté et liens sociaux. *Éducation et francophonie*, 47 (1), 115–130. <https://doi.org/10.7202/1060850ar>
- Gaudet, S. (2007). L'émergence de l'âge adulte, une nouvelle étape du parcours de vie : implication pour le développement de politiques. Dans *Jeunes et santé mentale : recueil de textes* (pp. 201-231) : Téléuq.
- Hicks, L., & Stein, M. (2015). Understanding and working with adolescent neglect: perspectives from research, young people and professionals. *Child & Family Social Work*, 20(2), 223-233.
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) (2019). Guides et normes : L'application des mesures en protection de la jeunesse – Cadre de référence. Rapport rédigé par Danielle Tremblay, Marie-Claude Sirois et Stéphanie Gadoury, Québec, Qc. 34 p.
- Lacharité, C., Éthier, L. S., & Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de psychologie*, Numéro 484(4), 381-394. doi : [10.3917/bupsy.484.0381](https://doi.org/10.3917/bupsy.484.0381)
- Maslow, A. (2008). *Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité*. Paris, France : Eyrolles.
- Nadeau, M.-È. (2011). *Fonctionnements émotionnel, comportemental et cognitif chez les enfants négligés*. Université du Québec Trois-Rivières.
- Rees, G., Hicks, L., Stein, M., & Gorin, S. (2011) *Adolescent Neglect: Research, Policy and Practice*. Jessica Kingsley Publishers, 144 p.

Scannapieco, M. & Connell-Carrick, K. (2005). *Understanding child maltreatment: An ecological and developmental perspective*. Oxford University, Press USA.

Turcotte, G., & Pilote, C. (2012). *Inventaire des outils cliniques en négligence. Réseau universitaire intégré jeunesse, Québec*. Repéré à http://www.ruij.qc.ca/pdf/outils_cliniques_negligence_2012_rapport_final.pdf

Appendice A

Le protocole d'évaluation (version complétée)

Repère temporel	Procédure
Phase « avant »	<p><u>Préparation à l'évaluation des outils d'intervention :</u></p> <p>Les besoins du milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à un outil sans formation, qui s'administre facilement et rapidement, adapté aux adolescents en difficulté et leur famille, qui aide à déterminer quels types de services (services de première ligne ou de protection) peuvent répondre aux besoins de la famille. <p>Les besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un outil tenant compte du point de vue du jeune et des parents, expliqué de manière à faciliter la compréhension des familles, offrir un soutien concernant la réponse aux besoins de l'enfant. <p>Les ressources disponibles (outils d'intervention obligatoires et outils utilisés par l'équipe)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun outil d'intervention en contexte de négligence à l'adolescence. • Les grilles d'intensité pour le trouble de l'adaptation ou la délinquance sont obligatoires au début du suivi pour déterminer la durée et l'intensité de service nécessaire. Un plan d'intervention est aussi utilisé comme outil d'intervention, peu importe le motif de compromission. <p>Les outils qui pourraient être utiles en contexte de négligence qui ne sont pas utilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre d'analyse écosystémique des besoins de développement des enfants et le cahier d'analyse des besoins de l'enfant (CABE) destinée aux adolescents. Toutefois, ces outils ne correspondent pas à la réalité des professionnels de l'application des mesures (nécessitent de longues formations et plusieurs rencontres avec les familles pour compléter l'outil). <p>Opinion des intervenants concernant les outils (bénéfices et limites)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sophie Lanoix, spécialiste en activité clinique, voit la pertinence d'intégrer des outils dans le milieu en contexte de négligence, mais considère que les outils sont généralement utilisés par les éducateurs, les psychoéducateurs et les psychologues plutôt que les travailleurs sociaux de l'équipe. • Certains intervenants mentionnent que l'application d'outils d'intervention est plus difficile dans le contexte de l'application des mesures en raison du manque de temps dont la personne autorisée dispose pour planifier ses rencontres. Le contexte d'urgence de l'intervention nuit également à l'utilisation d'outils.

	<p>Classification des outils disponibles selon la problématique, leur objectif, le temps de passation, les forces relevées par les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérant l'absence d'outils dans le milieu et les difficultés rencontrées pour l'accès aux outils pertinents à la clientèle, aucune classification n'a été effectuée.
<p>Phase « pendant »</p>	<p><u>Évaluer les outils en se posant les questions suivantes :</u></p> <p>Est-ce que l'outil atteint l'objectif recherché ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'outil donne un portrait global du jeune et de son environnement par une collecte de données plutôt exhaustive. Il permet d'identifier les besoins selon le jeune et certaines dimensions pourront être abordées de nouveau au cours des rencontres. <p>L'outil est-il adapté à la réalité vécue par les familles (selon la recension des écrits et les témoignages des familles) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'outil est en général bien compris par le jeune et a été compris par la famille sur laquelle il a été testé. Le contexte de crise qui caractérise les familles suivies en protection de la jeunesse fait en sorte que la participation et la disponibilité des familles nécessaire à la réalisation de l'outil sont difficiles à obtenir. L'outil peut toutefois être utilisé selon différentes modalités pour s'adapter au contexte. L'outil s'avère pertinent à n'importe quel moment du suivi, il peut être complété seulement avec le jeune, avec ses parents ou par l'intervenant en fonction des informations rapportés par la famille. <p>L'outil est-il adapté aux contraintes du milieu (se baser sur notre expérience et les témoignages des intervenants) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'outil répond aux caractéristiques recherchées par les intervenants. Il ne nécessite pas de formation, il peut être rempli dans une seule rencontre avec le jeune, il peut s'administrer sous forme de discussion plutôt que de questionnaires et s'applique pour tous les motifs de compromission (pas seulement la négligence). Toutefois, tel que mentionné précédemment, il est possible que l'outil soit difficile à appliquer en raison de la crise vécue par la famille et du mandat d'autorité de la personne autorisée. Néanmoins, la personne autorisée peut effectuer la collecte de données et partager l'outil aux autres professionnels impliqués pour favoriser la continuité des services et permettre à ces professionnels d'utiliser l'outil à leur tour avec les familles. <p>Quels ajustements seraient nécessaires pour que les outils soient mieux adaptés aux besoins des acteurs (intervenant, famille) et à leur réalité (contraintes organisationnelles, judiciaires, sociales, etc.) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les éléments modifiés : ajout d'illustrations pour faciliter la compréhension, ajout d'un espace pour cibler avec le jeune ce qui devrait être travaillé pour améliorer son fonctionnement, reformulation de certaines questions inscrite dans l'outil et simplification de la liste des valeurs pour faciliter l'identification par le jeune de ses valeurs.

<p>Phase « après »</p>	<p><u>Analyse des résultats :</u></p> <p>Quels sont les effets des outils utilisés sur le processus de résolution de la situation de compromission ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des effets n'a pas été possible étant donné la courte période de temps du stage. La réalisation de l'outil donne toutefois des informations importantes concernant le jeune que la personne autorisée n'aurait peut-être pas obtenu lors du suivi. À mon avis, il aurait été intéressant de relever les incohérences avec le jeune entre ses valeurs et son comportement lorsque les troubles de comportements faisaient état un motif de compromission. Il a été observé, particulièrement auprès de deux des adolescents rencontrés, que le respect était identifié comme une valeur à leurs yeux, mais ceux-ci manquaient régulièrement de respect envers autrui. Reprendre le point de vue de l'adolescent avec le parent aurait également permis de recadrer les perceptions de chacun (les parents et l'enfant) et s'assurer d'une compréhension commune de la problématique. <p>De quelle façon les outils contribuent-ils au changement et à la mobilisation des acteurs impliqués pour mettre un terme à la problématique ?</p> <p>Comment les améliorations apportées aux outils pourraient-elles être bénéfiques pour les familles et les intervenants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration apportée facilite la réalisation de l'outil avec le jeune et aide à identifier rapidement les besoins du jeune et ainsi orienter les services en ce sens.
----------------------------	---

Appendice B

Document explicatif de l'outil écosystémique

Présentation de l'outil écosystémique

Outil inspiré du modèle écologique de Bronfenbrenner et des outils de l'initiative AIDES.

Une liste des besoins et des valeurs est jointe à l'exercice pour aider le jeune lors de la passation de l'outil.

Clientèle : Adolescents âgés de 12 à 17 ans et leurs parents.

Durée : environ 45 minutes

Utilité

Intervenant

- Collecte d'information sur le jeune et son environnement
- Permet d'identifier les facteurs de protection et les dimensions à travailler (ex : développer son réseau, améliorer la relation parent-enfant, travailler l'estime de soi, etc.).
- L'outil peut être rempli par l'intervenant avec les informations obtenues pour obtenir un portrait global des facteurs qui influencent le fonctionnement du jeune.
- Sert de synthèse de la situation du jeune pour l'ensemble des professionnels impliqués.

Famille

- Permet des échanges avec la famille sur leur compréhension de la situation.
- Permet de confronter les différentes perceptions d'une même situation (jeune-parent-intervenant)
- Offre un espace d'expression à la famille.
- Donne l'opportunité de faire des liens entre les valeurs du jeune et ses comportements.

Processus

1. Compléter l'outil avec le jeune
2. Reprendre l'exercice en présence des parents et idéalement du jeune pour susciter l'échange.
3. L'intervenant peut ensuite reprendre des éléments de l'outil au cours de son suivi s'il en voit la pertinence.

Explication du modèle écologique

Le dessin représente ton environnement. Celui-ci est un système composé de sous-systèmes qui s'influencent. Prends par exemple une voiture. Une voiture est composée de différents mécanismes ayant chacune une fonction afin de s'assurer qu'elle roule. Si un mécanisme ne fonctionne pas, la voiture ne fonctionnera pas à son plein potentiel. Dans l'illustration, les cercles représentent tous les systèmes qui influencent ton fonctionnement. Comme la voiture, le fonctionnement de ces systèmes influence ton parcours. Dans cette image, tu es le chauffeur. Tu as du contrôle sur certaines choses pour te rendre où tu le souhaites, mais il y a des éléments hors de ton contrôle qui déterminent si tu te rendras à destination.

Donc si l'on regarde le dessin, le noyau du système, c'est toi (de quelle façon te décrirais-tu à un étranger ? Quels sont tes qualités, tes valeurs, tes projets ? Quels sont tes besoins ?).

Le 2^e cercle représente les lieux et les personnes que tu fréquentes (ex : tes amis, ta famille, les enseignants, les intervenants, etc.). Qui sont ces personnes dans ta vie ? Que représentent-elles pour toi ?

Le 3^e cercle représente les interactions entre ces différentes personnes.

Le 4^e cercle représente les services utilisés par toi et ta famille.

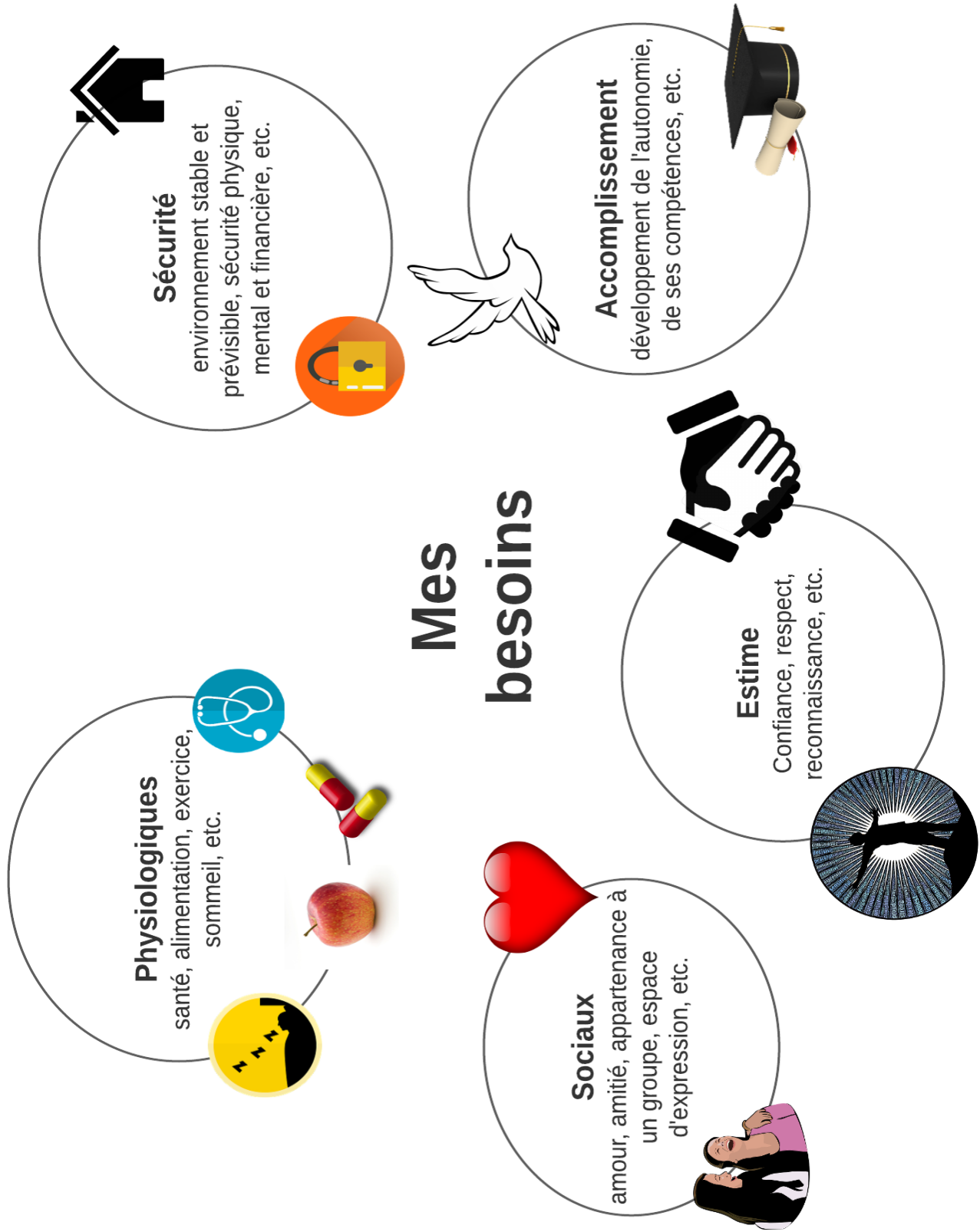
Le 5^e et dernier cercle fait référence aux normes, valeurs et lois dans notre société qui ont un impact sur ta vie. Finalement, la flèche du bas représente les événements marquants qui te touchent de près ou de loin et que tu considères comme ayant affecté le cours de ta vie jusqu'à maintenant.

L'exercice que je te propose consiste à répondre aux questions à gauche de chacun des cercles. Cela permettra de voir qui sont les acteurs qui jouent un rôle dans ton fonctionnement et qui peuvent te permettre d'atteindre tes buts.

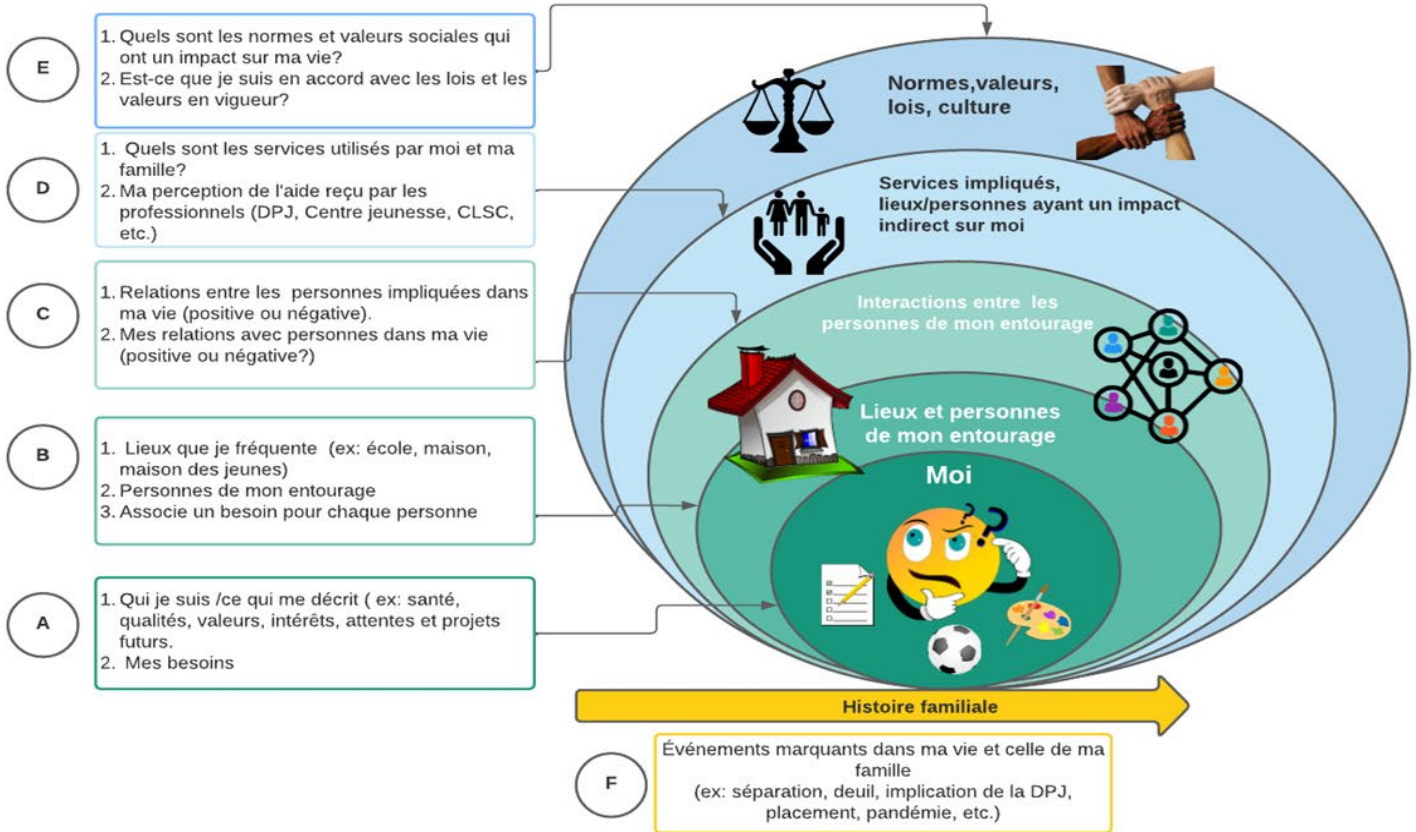


Liste des valeurs

- **Affiliation** (faire partie du groupe)
- **Indépendance** (autonome)
- **Amitié**
- **Famille**
- **Aider les autres**
- **Pouvoir d'influence** (influencer les autres)
- **Tolérance** (accepter les autres peu importe leurs opinions, croyances, culture, etc.)
- **Contribution sociale** (contribuer à la société)
- **Harmonie** (s'entendre avec les autres, absence d'hostilité et de violence)
- **Plaisir**
- **Créativité** (trouver de nouvelles idées)
- **Connaissance** (apprendre des choses)
- **Effort** (atteindre ses buts et surmonter les obstacles)
- **Responsabilité** (assumer les conséquences de ses actes)
- **Justice** (respect des droits et lois)
- **Liberté** (penser, parler et agir selon ses choix)
- **Ordre** (aime faire les choses de manière organisée)
- **Santé** (mental et physique)
- **Sécurité** (éviter les situations dangereuses)
- **Travail**
- **Argent** (sécurité financière)
- **Vérité**
- **Respect**
- **Environnement** (prendre soin de la nature)



* Inspirée de la pyramide des besoins de Maslow.



Qui je suis :

Mes projets:

Mes valeurs:

Mes besoins :

Mon entourage:

Besoins (satisfait ou pas):

Qualité des relations :

Les services actuels :
Les services antérieurs:
Ce que j'en pense:

Normes, valeurs, lois dans la société:

Ce que j'en pense:

Événements marquants :

Ce qui devrait être travaillé pour améliorer mon fonctionnement